

DOSSIER DE PRESENTATION  
DES LAUREATS 2000

DEUXIEME APPEL A PROJETS :  
"OUTILS & DEMARCHES  
EN VUE DE LA REALISATION  
D'AGENDAS 21 LOCAUX"

ce document "dossier de présentation des lauréats 2000" a été réalisé par le bureau de la ville, de l'aménagement, de la société et de la concertation (Liliane Duport, Patricia Vaquette, Philippe Senna), du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et entreprises - territoires et développement (Frédérique Dequiedt) à partir des dossiers de candidature des villes lauréates du deuxième appel à projets "Les outils et démarches en vue de la réalisation d'Agenda 21 locaux"

Mise en page : Catherine Larré

édition décembre 2000.

# Sommaire

**INTRODUCTION : RAPPEL CONCERNANT LES APPELS À PROJETS, LES DOSSIERS REÇUS ET LEUR ÉVALUATION, LE CHOIX DES PROJETS LAURÉATS** 7

**LISTE DES LAURÉATS DU DEUXIÈME APPEL À PROJETS SUR "LES OUTILS ET LES DÉMARCHES EN VUE DE LA RÉALISATION D'AGENDAS 21 LOCAUX" - DÉLIBÉRATION DU JURY, SOUS LA PRÉSIDENTE DE DOMINIQUE BUREAU** 9

**DEUXIÈME APPEL À PROJETS SUR "LES OUTILS ET LES DÉMARCHES EN VUE DE LA RÉALISATION D'AGENDAS 21 LOCAUX" (TEXTE DE L'APPEL À PROJETS)** 13

## FICHES DES PROJETS RETENUS

**agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise (69)** 23

Inventaire, actions et implication des citoyens pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au plan local

**alsace qualité environnement (67)** 25

Outils d'aide à la décision et à l'évaluation des projets de construction publique

**association pour le développement de l'alsace du nord & association pour l'étude de la charte intercommunale de brumath (67)** 27

Projet de valorisation économique du verger traditionnel d'Alsace du Nord

**ville d'angers (49)** 31

Angers- ville durable. Mise en place d'un agenda 21 local

**ville d'autun (71)** 33

Rédaction d'un agenda 21 avec la création d'ateliers citoyens

**CORAIL (69)** 35

MELODI - Méthodologie du développement Local Durable à l'International

**entraigues sur la sorgue (84)** 37

Réhabilitation d'une friche industrielle : développement durable et bonne gouvernance dans la création du quartier du Moulin des Toiles

**communauté de communes entre deux mers (33)** 39

Pour un développement écotouristique durable

**syndicat mixte de gâtine (79)** 41

Pays de Gâtine - Démarche de programmation participative en vue de l'élaboration du projet de territoire de Gâtine 2000-2001

**communauté de communes des côteaux de la haute seille (39)** 43

Plan de Gestion du site classé de Baume les Messieurs

**communauté d'agglomération du pays de Lorient (56)** 45

Pour un pôle de compétence développement durable

# Sommaire

communauté de communes de marie galante (971-guadeloupe)	47
Plan de développement durable	
ville de martigues (13)	49
Observatoire communal de la santé et mise en réseau d'informations	
agence régionale pour l'environnement midi-pyrénées (31)	53
Réseau des villes durables Midi-Pyrénées	
district rural de montrevel en bresse (1)	55
Projet de gestion et de valorisation de l'espace rural	
communauté d'agglomération de pau (64)	57
Tableau de bord communautaire et agenda 21 local	
parc naturel régional du périgord-limousin (24)	59
Pour un nouveau service public s'inscrivant dans une perspective de développement durable	
ville de romans (26)	61
MOBASTO- Etude et mise en œuvre d'un plan de déplacements urbains volontaire s'intégrant dans la démarche d'agenda 21 en cours et s'appuyant sur des échanges avec 2 villes européennes dans le cadre d'un projet	
commune de saint martin de crau (13)	63
Le projet d'Eco-tourisme et les conventions d'objectifs	
communauté urbaine de strasbourg (67)	65
Pour un agenda 21	
sydom du jura (39)	67
Plan d'amélioration de la qualité	
district d'aménagement du val de drôme (DAVD) (26)	69
Agenda 21 et espace d'activités intercommunal à Haute Qualité Environnementale du DAVD	
association critt 23t - vierzon(18)	71
VIE (Vierzon, Industrie-insertion, Economie-environnement). A partir de trois pôles industriels, engager, sur l'entrée formation entre développement économique, équité sociale, environnement, innovation et recherche et développement	
ville de villers coterets (2)	73
Introduction d'un système de management environnemental dans la ville	
villes d'echirolles et de meylan et communauté d'agglomération de grenoble-alpes métropole (38)	75 / 77 / 79
Réalisation d'agendas 21 avec des outils intégrés	
extra-muros roubaix, tourcoing, hem, waterloo et lille métropole (59)	81
Grand projet de ville et développement durable	
association arianes et département et région nord-pas-de-calais (59)	85
CRESUS 21 - Lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la citoyenneté : outils d'aide à la décision pour un agenda 21 local	
COMPOSITION DU JURY	87
FICHE D'ÉVALUATION DES DOSSIERS DU DEUXIÈME APPEL À PROJETS	88
LISTE COMPLÈTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES CANDIDATES AU DEUXIÈME APPEL À PROJETS	98

# RAPPEL CONCERNANT LES APPELS A PROJETS

Avec les appels à projets sur les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux, le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pour objectifs de sensibiliser et de mobiliser les acteurs du développement durable à l'élaboration d'agendas 21 locaux par les collectivités territoriales, d'organiser une remontée des initiatives locales qui sont prises en ce domaine, d'en capitaliser l'expérience et d'animer le réseau d'échanges qui en résulte.

Les acteurs du développement durable sont multiples. Ils relèvent des sphères économique, sociale, environnementale et appartiennent aux institutions, aux milieux associatifs ou professionnels. Un des objectifs poursuivis par cette initiative des appels à projets est de mettre en réseau d'échanges d'expériences ces différents acteurs, par cercles d'initiés de plus en plus élargis.

Le Comité de pilotage national rassemble déjà largement ces différentes catégories d'acteurs. Au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et à la délégation interministérielle à la ville qui ont financé le premier appel à projets se sont associés, le ministère de l'équipement, des transports et du logement (DGUIHC), le ministère des affaires étrangères et l'ADEME.

La LOADDT, qui fait référence dans ses articles 25 et 26 concernant les projets d'agglomération et les chartes de pays, aux Agendas 21 locaux, nous donne l'occasion de capitaliser les expériences acquises dans le cadre des dispositifs qui en résulteront, à la fois pour apporter contenu et méthodes à ces démarches.

Les collectivités locales ou organismes travaillant en collaboration avec elles ayant répondu à l'appel à projets ainsi que les membres du Comité de pilotage national sont invités à participer au réseau qui s'est constitué à l'issue du premier appel à projets dont le dispositif d'animation s'organise de la façon suivante :

- ▀ parrainage du suivi des dossiers (participation au comité de pilotage local) par un ou plusieurs membres du Comité de pilotage,

- ▀ participation aux ateliers de suivi et d'échanges rassemblant l'ensemble des collectivités ayant répondu à l'appel à projets autour de sujets et thèmes fondamentaux pour la réalisation d'agendas 21 (4 ateliers se sont déjà tenus : Paris, Rillieux-le-Pape, Chambéry et Lille),

- ▀ aide à l'organisation de journées interrégionales par l'association 4D rassemblant un public large autour des agendas 21 locaux et du développement durable (des journées ont déjà eu lieu à Lille, Poitiers, Bègles, Nantes et Aix en Provence).

## LES DOSSIERS REÇUS ET LEUR ÉVALUATION

104 réponses ont été reçues.

Quelques unes ont été jugées non recevables. Parmi ces réponses, 26 se réfèrent à un agenda 21 local. Parmi les projets concernant le développement d'activités artisanales, 9 relèvent des PME-PMI, 6 des activités touristiques et 8 des activités agricoles. Parmi les domaines traités, 4 concernent prioritairement l'environnement, 6 les déplacements, 4 l'énergie ou l'effet de serre, 4 la politique de la ville, 2 l'habitat et 2 la santé et enfin 1 seul la coopération.

Les projets concernant les "outils" sont relatifs à la gouvernance et la participation des acteurs (8), l'expertise et la mise au point

## LE CHOIX DES PROJETS LAUREATS

de référentiels, d'indicateurs et de tableau de bord (7), les échanges d'informations et d'expériences (centre de ressources, utilisation de NTIC) (10), au management environnemental (3) et à la pédagogie (3).

Chacun des dossiers a été évalué 3 fois, par le MATE, un membre du Comité de pilotage national et la Direction régionale de l'environnement, à l'aide d'une fiche d'évaluation détaillée.

La répartition géographique des dossiers montre que les régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côtes d'Azur ont envoyé le plus grand nombre de projets (14) tandis qu'aucun dossier n'est parvenu des régions Champagne-Ardenne, Limousin ou Martinique.

Dans la mesure où l'objectif poursuivi par ces appels à projets est de sensibiliser largement les acteurs du développement durable, le jury a retenu le principe que les résultats reflètent cet objectif d'ouverture par la reconnaissance de la multiplicité des approches du développement durable, et des outils mis en œuvre pour aboutir à une prise de décision "différente" : concertation, articulation des échelles, intégration systémique etc.. Rappelons que, pour cet appel à projets, l'accent a été mis sur les projets intégrant les principes et composantes du développement durable dans les procédures de développement économique ou les outils économiques.

3 grandes catégories de projets lauréats ont été distinguées : catégories basées sur des projets démonstratifs par grands secteurs, des types d'outils et enfin, des projets se référant à une approche globale de développement : Agendas 21.

Par ailleurs, il a semblé important au jury de pouvoir repérer les projets intéressant une agglomération ou un pays, au sens de la LOADDT, et dans cette optique de rassembler les projets intéressant la même agglomération ou le même pays.

# Liste des Lauréats du deuxième appel à projets sur "Les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 Locaux"

DÉLIBÉRATION DU JURY, SOUS  
LA PRÉSIDENTE DE DOMINIQUE  
BUREAU

Le jury réuni le 6 juin 2000,  
sous la présidence de Dominique  
Bureau, a arrêté la liste des  
Lauréats suivante :

**commune de saint martin de crau [13]**

Le projet d'Eco-tourisme et les conventions d'objectifs

**communauté d'agglomération de pau [64]**

Tableau de bord communautaire et agenda 21 local

**communauté de communes des côteaux de la haute seille [39]**

Plan de Gestion du site classé de Baume les Messieurs

**communauté de communes entre deux mers [33]**

Pour un développement écotouristique durable

**ville de romans [26]**

MOBASTO- Etude et mise en œuvre d'un plan de déplacements urbains volontaire s'intégrant dans la démarche d'agenda 21 en cours et s'appuyant sur des échanges avec 2 villes européennes dans le cadre d'un projet

**sydom du jura [39]**

plan d'amélioration de la qualité

**district d'aménagement du val de drôme [26]**

Agenda 21 et espace d'activités intercommunal à Haute Qualité Environnementale du District d'Aménagement de Val de Drôme

**communauté urbaine de strasbourg [67]**

Pour un agenda 21

**agence régionale pour l'environnement midi-pyrénées [31]**

Réseau des villes durables Midi-Pyrénées

**syndicat mixte de gâtine [79]**

Pays de Gâtine - Démarche de programmation participative en vue de l'élaboration du projet de territoire de Gâtine 2000-2001

**agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise [69]**

Inventaire, actions et implication des citoyens pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au plan local

**district rural de montreuil en bresse [1]**

Projet de gestion et de valorisation de l'espace rural

**communauté d'agglomération du pays de lorient [56]**

Pour un pôle de compétence développement durable

**communauté de communes de marie galante [971-Guadeloupe]**

Plan de développement durable

parc naturel régional du périgord-Limousin [24]

Pour un nouveau service public s'inscrivant dans une perspective de développement durable

ville de villers coterets [2]

Introduction d'un système de management environnemental dans la ville

ville d'autun [71]

Rédaction d'un agenda 21 avec la création d'ateliers citoyens

ville d'angers [49]

Angers- ville durable. Mise en place d'un agenda 21 local

alsace qualité environnement [67]

Outils d'aide à la décision et à l'évaluation des projets de construction publique - application au logement social dans la Communauté Urbaine de Strasbourg

CORAIL [69]

MELODI - Méthodologie du développement Local Durable à l'International

entraigues sur la sorgue [84]

Réhabilitation d'une friche industrielle : développement durable et bonne gouvernance dans la création du quartier du Moulin des Toiles

association pour le développement de l'alsace du nord & association pour l'étude de la charte intercommunale de brumath [67]

Projet de valorisation économique du verger traditionnel d'Alsace du Nord

association CRITT 23T - VIERZON[18]

VIE (Vierzon, Industrie-insertion, Economie-environnement). A partir de trois pôles industriels, engager, sur l'entrée formation entre développement économique, équité sociale, environnement, innovation et recherche et développement

ville de MARTIGUES [13]

Observatoire communal de la santé et mise en réseau d'informations

Les lauréats suivants sont appelés à mettre en synergie leurs projets :

villes d'échirolles et de meylan et communauté d'agglomération de grenoble-alpes métropole [38]

réalisation d'agendas 21 avec des outils intégrés

extra-muros roubaix, tourcoing, hem, wattrelos et lille métropole [59]

Grand projet de ville et développement durable

et association ARIANES et département et région nord-pas-de-calais [59]

CRESUS 21 - Lutte contre la pauvreté , l'exclusion et la citoyenneté : outils d'aide à la décision pour un agenda 21 local

*Le Président du jury*

**Dominique BUREAU**

Directeur des Etudes Economiques et de l'Evaluation Environnementale



*En juillet 1997, en association avec la délégation interministérielle à la ville (DIV), le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement prenait l'initiative d'un appel à projets sur les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux. Cinquante et une collectivités ont présenté un projet, parmi lesquelles ont été retenus seize projets lauréats. Quelques mois après l'adoption de la loi d'orientation sur l'aménagement durable du territoire qui se réfère, pour l'élaboration des chartes de pays et projets d'agglomération, aux recommandations inscrites dans les agendas 21 locaux du programme "Actions 21" adopté à Rio, le ministère des affaires étrangères, le ministère de l'équipement, des transports et du logement et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ont rejoint la délégation interministérielle à la ville et le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement pour s'associer au financement d'une nouvelle opération. L'Etat et ses partenaires associés au sein du comité de pilotage marquent à nouveau leur intérêt pour des démarches locales intégrant l'ensemble des composantes du développement durable, équilibré entre le court et le long terme et dans ses implications économiques, sociales et environnementales.*

*Les collectivités locales sont le premier échelon territorial institutionnel dans le processus de développement durable. Leur rôle est déterminant et l'engagement de leurs responsables fondamental dans l'expression de la demande sociale, dans la gestion environnementale des territoires et dans une organisation intégrée nécessaire au développement économique. C'est le sens du chapitre 28 du programme "Actions 21" qui incite les collectivités locales "à mettre en place un mécanisme de consultation de la population et parvenir à un consensus sur un programme Action 21 (Agenda 21) à l'échelon de la collectivité...".*

*Comme pour le premier appel à projets, il est fait appel à leurs initiatives pour développer les outils et démarches les mieux appropriées aux situations locales. Avec le "deuxième appel à projets sur les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux", que vous trouverez ci-joint, nous souhaitons qu'une attention particulière soit apportée au développement économique et aux méthodes permettant de le conjuguer avec l'équité sociale, l'amélioration des conditions de travail, le respect de l'environnement et la participation démocratique. Ces principes de développement durable, mis en avant lors de la Conférence de Rio, ont été rappelés avec force à l'occasion de la conférence sur l'Organisation Mondiale du Commerce à Seattle.*



deuxième appel  
à projets sur  
**LES OUTILS  
ET DEMARCHES  
EN VUE DE  
LA REALISATION  
D'AGENDAS 21  
LOCAUX**  
décembre 1999

En juillet 1997, en association avec la délégation interministérielle à la ville (DIV), le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement prenait l'initiative d'un appel à projets sur les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux. Cinquante et une collectivités ont présenté un projet parmi lesquelles ont été retenus seize projets lauréats. Ce réseau de 51 collectivités constitue un réseau d'expérimentations et de réflexions communes qui donnent maintenant un contenu plus concret au processus du développement durable.

Depuis cette date, la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire a été votée le 25 juin dernier et le développement durable repose désormais sur une assise réglementaire et législative. Il est au cœur de la programmation des contrats de plan comme des programmes communautaires "objectif 2". De nombreuses manifestations ou publications se réfèrent désormais au développement durable, contribuant ainsi à l'explicitation des enjeux qui s'y rattachent et donnant l'occasion de préciser les démarches et les outils qui y participent.

Dans les contrats de plan, les **projets d'agglomération** seront, selon les termes de la loi, "un projet qui détermine les orientations que se fixe l'agglomération en matière de développement économique et de cohésion sociale, d'aménagement et d'urbanisme, de transport et de logement, de politique de la ville, de politique d'environnement et de gestion des ressources selon les recommandations inscrites dans les agendas 21 locaux du programme "Actions 21" qui sont la traduction locale des engagements internationaux finalisés lors du sommet de Rio de Janeiro des 1er et 15 juin 1992".

De la même façon, les **chartes de pays** seront "le projet commun de développement durable du territoire selon les recommandations inscrites dans les agendas 21 locaux du programme "Actions 21" qui sont la traduction locale des engagements internationaux finalisés lors du sommet de Rio de Janeiro des 1er et 15 juin 1992...". Prévus dans la programmation des contrats de plan, projets d'agglomération et chartes de pays serviront de fondements aux **contrats d'agglomération et aux chartes de pays** qui pourront se conclure avec l'Etat et les régions sous forme de contrats particuliers jusqu'en 2003.

En dehors de ces possibilités de contractualisation avec l'Etat, les collectivités locales s'engagent de plus en plus fréquemment dans des projets se réclamant du développement durable et dans des "agendas 21 locaux" avec ou indépendamment d'incitations de la part des institutions.

Dans ce contexte opérationnel de nature à favoriser des politiques locales plus intégrées et poursuivant son objectif d'expérimentation et d'innovation, le Comité de pilotage de l'appel à projets sur "les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux", composé d'institutions, d'associations et de fédérations intéressées, a conclu à l'intérêt d'un "**deuxième appel à projets sur les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux**" privilégiant le thème de l'économie.

DES INSTRUMENTS DE GOUVERNANCE

*“La gouvernance est aujourd’hui le mot consacré dans le champ du développement durable pour caractériser une procédure de décision alliant démocratie délégative (élective) et participative. Le partenariat privé / public, les procédures contractuelles, la diffusion d’informations entre les différents acteurs ... en sont les éléments principaux”*

**Christian Brodhag 1997**

Les projets attendus devront être de nature à faciliter la mise en place de **nouveaux systèmes organisationnels pour une nouvelle “gouvernance”** qui doit permettre de traiter les problèmes à la bonne échelle, avec les bons partenaires et en posant les bonnes questions au bénéfice de l’ensemble de la population dans sa diversité sans compromettre celui des générations futures. Ils devront mettre en évidence de quelle façon, au moyen de quels outils, de quelles démarches, **le développement économique peut se conjuguer avec équité sociale, respect de l’environnement, participation démocratique et long terme.**

Les expériences de plus en plus fréquentes de mise en oeuvre d’un développement durable ont montré, en effet, la difficulté de cette démarche de développement à trois dimensions : économique, sociale et environnementale, voire à quatre dimensions avec la nécessaire gouvernance.

Si “économie et social” sont souvent associés, il s’avère déjà beaucoup plus difficile d’allier “économie et environnement”, “social et environnement”, la difficulté étant majeure lorsqu’il faut conjuguer économie, social et environnement, court et long terme, tout en mettant en place l’organisation ad’hoc.

*“Le développement (économique) est un faisceau de transformations qui modifie les comportements, intègre les progrès des connaissances, l’amélioration des qualifications, le savoir-faire industriel, modifie les anticipations dans le sens d’une accumulation”. (Dictionnaire Economique et Social Ed. Hatier, 1981, p. 338)*

En référence à la sphère de l’économie, les projets attendus peuvent être de différente nature :

- les uns se rapportent aux **outils économiques**. Ils ont trait à l’adaptation ou à la compréhension des mécanismes économiques nécessaires au développement durable (études et recherches, fiscalité, épargne, incitations financières, mode de tarification, passation des marchés publics, dispositifs comptables, etc.),
- les autres concernent la mise en oeuvre de **démarches de développement économique**. Elles concernent en particulier les relations avec les acteurs économiques et les démarches de développement local durable.

Ces démarches et ces outils devront s’inscrire clairement dans une démarche intégrée et globale qui respecte les principes du développement durable, ils devront contribuer à instaurer des processus de régulation **associant largement les citoyens** et être de nature à garantir l’égalité entre les individus et l’intégration de la prise en compte de l’environnement tant dans les processus de décision que dans l’action.

**Parmi les outils, les projets pourront mettre en oeuvre par exemple :**

- > des outils de **régulation** (réglementations, mode de tarification, éco- et socio-conditionnalité des aides financières, fiscalité, outils d’intervention foncière) ;

> des **moyens de gestion** (comptabilité appropriée, système de management stratégique et opérationnel, “ éco-management ” (certification type iso 14000), “ éco- et socio-conditionnalité ” des commandes et marchés publics, organisation interne, planification spatiale et temporelle, orientation de l’investissement, systèmes d’information intégrés) ainsi que des moyens de financements adaptés (acquisition, budget participatif, moyens consacrés au fonctionnement, recours et collecte de l’épargne locale, capital risque, aide au montage financier de projets, etc.) ;

> des **outils d’aide à la décision et de suivi** incluant la prise en compte des spécificités des populations victimes de l’exclusion (audit-diagnostic, tableaux de bord économique, social et environnemental, coût d’opportunité d’un projet, analyse stratégique, système de pilotage des politiques, cellule d’intervention (“task force”), association des acteurs, etc.) ;

> des outils et des dispositifs d’**évaluation** environnementale, économique et sociale des plans et des programmes associant partenaires et citoyens, des indicateurs et tableaux de bord ;

> mise à disposition de lieux, de temps et de formes d’expression et notamment la mise en place de dispositifs spécifiques d’**information, de sensibilisation et de communication, de consultation et de concertation**, ... adaptés à chaque catégorie de citoyen quelle que soit sa position d’habitant ou d’agent économique (usager, consommateur, travailleur, producteur) ou sa situation d’intégration ou d’exclusion ;

> mise en place de dispositifs permettant l’expression de la **solidarité économique et sociale et écologique** des territoires, entre quartiers, intercommunalité, relations communes / département / région / internationales (fiscalité, zones d’activités, péri-urbanisation, échanges internationaux, etc.)

> **innovations technologiques** (nouveaux process, nouveaux produits, utilisation des NTIC) **et organisationnelles** (raccourcissement des circuits administratifs, optimisation des transports (individuels, collectifs, marchandises), travail en réseau, approche de la demande sociale, etc.) permettant le développement d’activités nouvelles respectueuses des principes du développement durable.

Les **démarches**, quant à elles, devront pouvoir contribuer, en particulier, à l’intégration des préoccupations environnementales et sociales dans les processus de production et de consommation de biens et de services (optimisation des coûts et des bénéfices, économie de ressources naturelles, éco-bilans, filières de certifications ou/et filières de production, recyclage, internalisation des coûts sociaux et environnementaux). Elles devront participer à **mettre en relation la demande** (association des usagers et des consommateurs, formulation de la commande publique, prise en compte des besoins marchands et non-marchands) et **l’offre** (écoconditionnalité et mieux-disant social) **de produits et de services** qui minimisent les impacts environnementaux et sociaux (conditions sociales et environnementales de production locales et mondiales), et qui soient accessibles aux populations en situation de précarité ou d’exclusion. Parmi ces démarches :

> démarche de **recherche-développement** (constitution de réseaux de mesures, acquisition et diffusion de connaissances, relations avec les organismes de recherche et d’études publics et privés (aides, commandes, organisation, mise en réseau) tournée vers l’optimisation environnementale et sociale du développement ;

> **développement d’activités économiques** intégrant l’environnement (ressources, nuisances, énergie) ou reposant sur la qualité de l’environnement (agriculture, tourisme, etc.), intégrant la réduction du temps contraint (travail et transport) et ayant pour objectifs la création d’emplois pérennes ;

> des “**filières**” d’éducation et de formation visant au décloisonnement et à la diffusion des connaissances et de véritables **qualifications professionnelles** à tous niveaux (éducation, formation, insertion), susceptibles de faire évoluer les comportements dans la vie citoyenne et les pratiques dans la vie professionnelle (programmes scolaires et de formation professionnelle initiale et continue, formation de formateurs, filières d’insertion etc.) ;

> mise en place de **conditions d’implantation des activités dans l’agglomération** : maîtrise des pollutions et nuisances, acceptabilité par la population par la concertation, accessibilité de leur desserte par les usagers et travailleurs, conséquences sur le fonctionnement et l’environnement urbain ;

> **innovation culturelle et sociale et de valorisation de l’image locale** pour le développement de **systèmes productifs locaux** s’appuyant sur les habitants, le patrimoine naturel et culturel, le savoir-faire artisanal, la tradition industrielle le partenariat entre entreprises locales et le potentiel universitaire ;

> mise en oeuvre de **partenariats entre les acteurs économiques** (PME-PMI, artisans, commerçants consommateurs) **et sociaux** (bailleurs, syndicats, associations familiales, usagers, hôpitaux, etc.) pour rendre les activités de chacun plus respectueuses de l’environnement (directement et indirectement) et par conséquent requalifiantes pour la collectivité comme pour la population ou les travailleurs des entreprises (réhabilitation de logements et de quartiers, entrées de ville, animation des centres ville et des quartiers, services de proximité, charte de qualité) ;

> élaboration de **chartes, conventions ou labels** entre partenaires institutionnels, économiques ou associatifs intégrant des objectifs d’éthique, d’environnement et d’éco-solidarité ;

> développement de **services collectifs publics ou privés de qualité**, respectueux de l’environnement, rendus accessibles au plus grand nombre possible de personnes (mixité, services de proximité, accessibilité aux jeunes ou aux personnes âgées, aux personnes ne parlant pas français, etc.) ;

> démarche **d’échange et de coopération** entre villes, et notamment entre villes du Nord et villes du Sud sur des outils ou des démarches de développement durable.

#### ET INTERESSENT UNE DIVERSITE DE DOMAINES TRANSVERSAUX ET MAJEURS POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Les projets présentés devront soit aboutir à un **projet de développement local durable**, un agenda 21, soit intéresser des **domaines transversaux** et majeurs dans le processus de développement durable. Ainsi seront privilégiés les domaines suivants ou mieux encore une combinaison de ces domaines :

▮ **vie quotidienne** (habitat et logement, accessibilité et mobilité ; mode de consommation, lieux d’activités et de loisirs ; santé et hygiène de vie).

▮ **développement d’activités de production et de services**, recherche et développement ; emplois et nouveaux métiers, formation initiale et professionnelle.

▮ **valorisation et gestion économe du patrimoine naturel et culturel.**

▮ **lutte contre l’effet de serre**, utilisation rationnelle de l’énergie, multimodalité des transports des marchandises et des personnes et modification des comportements des agents économiques dans ces domaines.

## PORTEURS DE PROJETS

L'appel à projets s'adresse aux **collectivités locales** (villes, groupements de communes) déjà **engagées dans une démarche globale et intégrée de développement local durable** telles que : adhésion à la charte d'Aalborg, élaboration d'une charte pour l'environnement ou d'un projet d'agglomération, d'une charte de "pays", d'un contrat de ville, d'un schéma directeur, d'une charte de Parc naturel régional etc.

Cet appel à projets s'adresse aussi à **des organismes** (associations, organismes HLM, SEM, syndicats, entreprises) qui présenteront un **projet commun avec une collectivité locale** répondant aux spécifications ci-dessus.

Comme pour la première consultation, les projets devront intéresser des **territoires "sous influence urbaine"**, c'est-à-dire comprenant des territoires urbanisés mais aussi des territoires en inter-relation avec des systèmes urbains (inter-relations urbain-rural, bassin-versant-ville, pays-agglomération, quartiers-ville, agglomération-territoires péri-urbains etc.).

Une grande attention sera apportée au processus d'**évaluation** conçu pour suivre le déroulement et l'efficacité du projet vis à vis de ses objectifs propres comme vis à vis du développement durable et pour permettre de mettre en évidence les difficultés rencontrées.

Une ou plusieurs équipes de recherches seront associées à l'évaluation des deux appels à projets dans le but d'en capitaliser les enseignements méthodologiques.

## COMITE DE PILOTAGE

Le Comité de pilotage, présidé par la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement suivra l'opération pour dégager les critères d'appréciation des projets et organiser l'échange d'expériences. Chacun de

ses membres est appelé ensuite à assurer le **parrainage d'un ou plusieurs projets** parmi les projets sélectionnés.

### Le Comité de pilotage est composé de représentants des ministères :

- de l'aménagement du territoire et de l'environnement (délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, direction de la nature et des paysages, direction des études économiques et de l'évaluation environnementale),
- de l'emploi et de la solidarité (ministère de la ville : délégation interministérielle à la ville, délégation à l'emploi et à la formation professionnelle),
- de l'équipement, des transports et du logement (Conseil général des ponts et chaussées, direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction),
- des affaires étrangères,
- de l'intérieur (direction générale des collectivités locales),
- de l'agriculture et de la pêche (direction de l'espace rural et de la forêt et direction générale de l'enseignement et de la recherche),
- de la culture et de la communication,
- du secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat,
- de la Commission française du développement durable,
- du Conseil national des villes,
- de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie,
- de la Caisse des dépôts et consignations.

### ainsi que d'associations et fédérations suivantes:

- Cités-Unies France,
- la Fédération nationale des agences d'urbanisme,
- le Réseau des agences régionales de l'environnement,
- l'Union Nationale des fédérations d'organismes HLM,
- le Centre de recherche et d'information pour le développement (CRID),
- 4D,
- le Comité 21,
- France-Nature-Environnement,
- la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie (CLCV),
- le Carrefour national des associations d'habitants et comités de quartiers (CARNACQ),
- Mairie-Conseil
- Entreprises, Territoires et Développement.

### LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPRENDRA :

#### LORSQU'IL S'AGIT D'UNE COLLECTIVITE LOCALE

> UNE LETTRE DE MOTIVATION DU MAIRE OU DU PRESIDENT DE LA COLLECTIVITE, QUI EXPRIME SA VOLONTE DE S'ENGAGER A TERME DANS UN PROCESSUS D'AGENDA 21 LOCAL ET UNE DELIBERATION DE L'ORGANE DELIBERANT DE LA COLLECTIVITE CONCERNANT LE PROJET ;

> UNE PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE ET DE SA STRATEGIE VIS-A-VIS DU DEVELOPEMENT DURABLE, SES ATOUTS ET SES FAIBLESSES, LES OBJECTIFS POURSUIVIS, SES PERSPECTIVES D'ENGAGEMENT DANS UNE DEMARCHE DE PROJET (CONTRAT DE VILLE, CHARTE POUR L'ENVIRONNEMENT, CHARTE DE PAYS, PROJET D'AGGLOMERATION ETC.) ET LA PERSPECTIVE D'ELABORATION D'UN AGENDA 21 LOCAL.

#### LORSQU'IL S'AGIT D'ORGANISME EN PARTENARIAT AVEC UNE COLLECTIVITE :

> UNE LETTRE DE MOTIVATION DU DIRIGEANT DE L'ORGANISME ET UNE LETTRE DU MAIRE OU DU PRESIDENT DE LA COLLECTIVITE SOUTENANT LE PROJET PRESENTE ;

> UNE PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE L'ORGANISME, DE SES OBJECTIFS EU EGARD AUX FINALITES DU DEVELOPEMENT DURABLE, SES PERSPECTIVES DE PARTENARIATS POSSIBLES AVEC D'AUTRES ACTEURS, SON ACTION ET SA REPRESENTATIVITE LOCALE, LES MOYENS DONT ELLE DISPOSE ETC..

#### POUR TOUS

> LE OU LES TERRITOIRES CONCERNES PAR LE PROJET ;

> UN DESCRIPTIF DU PROJET ET DE SON ETAT D'AVANCEMENT ACTUEL EN MONTRANT COMMENT IL REpond AUX PRINCIPES DE PARTICIPATION, DE SOLIDARITE, DE PARTENARIAT, D'INNOVATION, DE PRECAUTION, DE PREVENTION, DE SUBSIDIARITE ET DE PERENNITE DU DEVELOPEMENT DURABLE, ET, EN PARTICULIER EN EXPLICITANT :

- l'importance des effets attendus sur le développement local, l'environnement, et la réduction des inégalités pour les populations directement concernées par le projet comme à plus large échelle ;
- la recherche de **partenariats publics et/ou privés** (collectivités territoriales, établissements publics, services de l'Etat, entreprises, bailleurs, associations ...);
- la **participation** des citoyens, habitants, travailleurs, usagers ou consommateurs et les moyens qui seront apportés pour cela ;
- la mise en place d'une nouvelle **gouvernance** ;
- les perspectives éventuelles de **coopération décentralisée et d'échanges** entre "territoires";
- les moyens d'**évaluation** mis en place pour juger de l'impact du projet vis-à-vis des objectifs affichés localement et vis-à-vis du développement durable et la proposition d'indicateurs pertinents eu égard à ces objectifs ;

> L'ORGANISATION DU PILOTAGE DU PROJET ET LES CONDITIONS TECHNIQUES, FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES EXISTANTES OU A METTRE EN OEUVRE POUR LA REUSSITE DU PROJET ET UN ENGAGEMENT A PARTICIPER A L'ECHANGE D'EXPERIENCES ;

> UNE FICHE D'IDENTIFICATION EN REMPLISSANT LE FORMULAIRE CI-JOINT, RESUMANT LE DOSSIER.

## ENVOI DES DOSSIERS

DATE LIMITE POUR L'ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE **LE 16 AVRIL 2000.**

LES DOSSIERS SERONT EXPERTISES PUIS SELECTIONNES PAR UN JURY, LES RESULTATS SERONT PUBLIES VERS LA FIN juin.

LES PROJETS LAUREATS BENEFICIERONT D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT OU DE FONCTIONNEMENT DONT LE MONTANT SERA FONCTION DE LA NATURE ET DE L'IMPORTANTCE DU PROJET.

LE MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ASSOCIE A D'AUTRES ORGANISMES OU INSTITUTIONS REPRESENTES AU SEIN DU COMITE DE PILOTAGE POURRONT EGALEMENT SOUTENIR FINANCIEREMENT CERTAINS PROJETS QUI S'INSCRIENT DANS LEUR CHAMP DE COMPETENCE.

**LES DOSSIERS DE CANDIDATURE DEVRONT ETRE ENVOYES EN 5 EXEMPLAIRES AU**  
ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement  
direction de la nature et des paysages  
sous-direction de l'évaluation environnementale et de l'aménagement durable  
bureau de l'environnement urbain et de l'aménagement du territoire  
20 avenue de ségur - 75 302 paris 07 sp

UN DOSSIER DOCUMENTAIRE ACCOMPAGNANT CE DEUXIEME APPEL A PROJET SERA ENVOYE SUR DEMANDE AUX COLLECTIVITES OU ORGANISMES QUI DEVRONT EN EXPRIMER LA DEMANDE PAR TELECOPIE AU N° 01 42 19 19 80.

CE DOSSIER SERA CONSULTABLE SUR LE SERVEUR INTERNET DU MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT A L'ADRESSE SUIVANTE :

<http://www.environnement.gouv.fr>

EN LIEN AVEC LES SITES DES ORGANISMES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

## IDENTIFICATION

N° du dossier : *(ne pas remplir)* ..... Titre du projet .....

Porteur du projet : *(collectivité ou organisme)* .....

Nom ..... Statut .....

Adresse complète .....

.....

Tél. .... Fax ..... E-mail .....

Chef de projet (nom, statut) .....

Tél. .... Fax ..... E-mail .....

Nature de la démarche ou de l'outil (cocher la ou les réponses possibles) :

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> GOUVERNANCE                           | <input type="checkbox"/> DEVELOPPEMENT LOCAL             | <input type="checkbox"/> PARTENARIAT                                 |
| <input type="checkbox"/> GESTION/MANAGEMENT/AIDE A LA DECISION |  | <input type="checkbox"/> DEMOCRATIE LOCALE/PARTICIPATION DES ACTEURS |
| <input type="checkbox"/> RECHERCHE-INNOVATION                  | <input type="checkbox"/> INFORMATION/FORMATION/EDUCATION | <input type="checkbox"/> ECHANGES COOPERATION                        |
| <input type="checkbox"/> PLANIFICATION PROSPECTIVE             | <input type="checkbox"/> EVALUATION ET SUIVI             | <input type="checkbox"/> AUTRES : {PRECISER}                         |

**Domaine(s) d'application** : La grille ci-dessous doit permettre de **présenter** schématiquement le projet (en mettant dans les cases 0 (non) ou 1 (oui) suivant la pertinence du projet eu égard au(x) domaine(s) et aux objectifs poursuivis), et d'**auto-évaluer** comment ce projet répond aux critères principaux de développement durable. En effet le projet présenté devra :

- répondre aux objectifs d'équité sociale, d'efficacité économique et d'amélioration de l'environnement,

- intéresser un ou une combinaison de domaines concernés (susceptibles de s'inscrire dans plusieurs des cases de la matrice ci-dessous) suffisamment transversaux et majeurs dans le processus de développement durable,

domaines concernés	vie quotidienne	développement d'activités	gestion économe du patrimoine naturel et culturel	Lutte contre l'effet de serre	projets de développement Local durable agenda 21
éléments d'analyse de la pertinence de l'outil ou de la démarche					
efficacité économique					
amélioration de l'environnement					
équité sociale					
démocratie/participation des acteurs					
précaution, pérennité ou réversibilité					
dispositif d'évaluation					

**Territoire(s) concerné(s)** .....

**Partenariat(s) existant(s) ou projeté(s)** : *(financiers, techniques ou organisationnels)* .....

**Coût total du projet** (dont montant de la subvention souhaitée au titre de l'appel à projets) .....

**Durée d'exécution** .....

**Références en matière de développement durable** .....

**Résumé du projet** (en deux pages maximum) : *(en annexe)* .....

# VILLES LAUREATES DU DEUXIEME APPEL A PROJETS 2000 “LES OUTILS ET DEMARCHES EN VUE DE LA REALISATION D’AGENDAS 21 LOCAUX”

<b>agence locale de l'énergie de l'agglomération Lyonnaise (69)</b>	<b>23</b>
Inventaire, actions et implication des citoyens pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au plan local	
<b>alsace qualité environnement (67)</b>	<b>25</b>
Outils d'aide à la décision et à l'évaluation des projets de construction publique	
<b>association pour le développement de l'alsace du nord &amp; association pour l'étude de la charte intercommunale de brumath (67)</b>	<b>27</b>
Projet de valorisation économique du verger traditionnel d'Alsace du Nord	
<b>ville d'angers (49)</b>	<b>31</b>
Angers- ville durable. Mise en place d'un agenda 21 local	
<b>ville d'autun (71)</b>	<b>33</b>
Rédaction d'un agenda 21 avec la création d'ateliers citoyens.	
<b>CORAIL (69)</b>	<b>35</b>
MELODI - Méthodologie du développement local durable à l'International	
<b>entraigues sur la sorgue (84)</b>	<b>37</b>
Réhabilitation d'une friche industrielle : développement durable et bonne gouvernance dans la création du quartier du Moulin des Toiles	
<b>communauté de communes entre deux mers (33)</b>	<b>39</b>
Pour un développement écotouristique durable	
<b>syndicat mixte de gâtine (79)</b>	<b>41</b>
Pays de Gâtine - Démarche de programmation participative en vue de l'élaboration du projet de territoire de Gâtine 2000-2001	
<b>communauté de communes des côteaux de la haute seille (39)</b>	<b>43</b>
Plan de Gestion du site classé de Baume les Messieurs	
<b>communauté d'agglomération du pays de Lorient (56)</b>	<b>45</b>
Pour un pôle de compétence développement durable	
<b>communauté de communes de marie galante (971-guadeloupe)</b>	<b>47</b>
Plan de développement durable	

<b>ville de martigues [13]</b>	<b>49</b>
Observatoire communal de la santé et mise en réseau d'informations	
<b>agence régionale pour l'environnement midi-pyrénées [31]</b>	<b>53</b>
Réseau des villes durables Midi-Pyrénées	
<b>district rural de montreuil en bresse [1]</b>	<b>55</b>
Projet de gestion et de valorisation de l'espace rural	
<b>communauté d'agglomération de pau [64]</b>	<b>57</b>
Tableau de bord communautaire et agenda 21 local	
<b>parc naturel régional du périgord-Limousin [24]</b>	<b>59</b>
Pour un nouveau service public s'inscrivant dans une perspective de développement durable	
<b>ville de romans [26]</b>	<b>61</b>
MOBASTO- Etude et mise en œuvre d'un plan de déplacements urbains volontaire s'intégrant dans la démarche d'agenda 21 en cours et s'appuyant sur des échanges avec 2 villes européennes dans le cadre d'un projet	
<b>commune de saint martin de crau [13]</b>	<b>63</b>
Le projet d'Eco-tourisme et les conventions d'objectifs	
<b>communauté urbaine de strasbourg [67]</b>	<b>65</b>
Pour un agenda 21	
<b>sydom du jura [39]</b>	<b>67</b>
Plan d'amélioration de la qualité	
<b>district d'aménagement du val de drôme [26]</b>	<b>69</b>
Agenda 21 et espace d'activités intercommunal à Haute Qualité Environnementale du DAVD	
<b>association CRITT Z3T - VIERZON[18]</b>	<b>71</b>
VIE (Vierzon, Industrie-insertion, Economie-environnement). A partir de trois pôles industriels, engager, sur l'entrée formation entre développement économique, équité sociale, environnement, innovation et recherche et développement	
<b>ville de villers cotterets [2]</b>	<b>73</b>
Introduction d'un système de management environnemental dans la ville	
<b>villes d'echirolles et de meylan et communauté d'agglomération de grenoble-alpes métropole [38]</b>	<b>75 / 77 / 79</b>
Réalisation d'agendas 21 avec des outils intégrés	
<b>extra-muros roubaix, tourcoing, hem, wattrelos et lille métropole [59]</b>	<b>81</b>
Grand projet de ville et développement durable	
<b>et association ANIANES et département et région nord-pas-de calais [59]</b>	<b>85</b>
CRESUS 21 - Lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la citoyenneté : outils d'aide à la décision pour un agenda 21 local	

# AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE [69]

## INVENTAIRE, ACTIONS ET IMPLICATION DES CITOYENS POUR REDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE AU PLAN LOCAL

*L'Etat s'est engagé à ramener les émissions de gaz à effet de serre en 2010 au niveau de 1990. Si ces émissions dépendent de manière importante des décisions de l'Etat, elles dépendent aussi largement de plein d'autres niveaux de décision parmi lesquels les autorités politiques locales (communales, intercommunales, départementales, régionales) ont un rôle particulièrement important à jouer.*

*Les Agendas Locaux 21 doivent autant que possible s'intégrer dans ce débat sur l'effet de serre. Les collectivités territoriales doivent, notamment dans le cadre de ces Agendas, sensibiliser les décideurs et citoyens des villes qui ont ce problème mais aussi les encourager à des gestes et des actions de maîtrise de leurs consommations (d'énergie mais pas seulement) et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.*

*Pour cela, les collectivités territoriales doivent avoir à leur disposition des outils leur permettant de mieux connaître les responsabilités en matière d'émission de gaz à effet de serre.*

### LA PROPOSITION VISE À :

- > Elaborer un outil méthodologique adapté au Grand Lyon permettant d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre, méthodologie qui sera reproductible pour l'ensemble des villes françaises,
- > Fournir un guide de sensibilisation et d'information pour les citoyens afin de garantir leur information et de favoriser la prise en compte de la problématique de l'effet de serre dans leurs processus de décision.

Le point de départ consistera à fournir un outil d'évaluation des émissions de gaz à effet de serre qui permet principalement la trans-

parence des données et des résultats, et donc l'appropriation réelle et la maîtrise par les collectivités locales ou régionales de la problématique de l'effet de serre : à la fois en terme de connaissance des enjeux, des émetteurs, de compétences et de pouvoir de décision réel sur les actions à mettre en œuvre (grâce à la connaissance des principaux paramètres, enjeux réels, coût des actions, impacts...)

Les consommations d'énergie de la ville. Celles-ci sont responsables de l'essentiel des émissions de CO<sub>2</sub>, elles-mêmes responsables de près de 80 % des émissions totales de gaz à effet de serre. L'évaluation de ces consommations sera réalisée, dans le cas présent, à l'aide du modèle POLYEN qui a été élaboré pour le Grand Lyon par La Calade ; ce modèle permet de distinguer les sources émettrices, leur localisation géographique, leur nature ou leur origine en terme d'activité, l'énergie utilisée ainsi que la modulation dans le temps des émissions. Il permet ainsi d'agir directement sur certaines sources soit parce qu'elles sont génératrices d'émissions de gaz à effet de serre, soit parce qu'une action simple peut être rapidement et économiquement lancée, par exemple.

### LE PROJET VISERA :

- 1) à réaliser l'inventaire de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre sur le Grand Lyon pour deux années 1990 et 1999, en actualisant et en adaptant le modèle POLYEN à cette problématique (phase 1).
- 2) à réaliser un exercice prospectif à l'horizon 2010 (phase 2).

Cet exercice sera mené à la suite des travaux déjà entrepris par l'Agence Locale de l'Éner-

gie et Rhonalpénergie-Environnement sur les gisements d'économies d'énergie et de valorisation des énergies renouvelables. Ce travail qui s'intégrera dans le futur Plan énergétique urbain permettra d'affiner une proposition de Plan Local d'Action contre les émissions à effet de serre dans la perspective 2010.

### 3) à présenter une méthodologie reproductible pour les autres villes et agglomérations (phase 3).

Il est particulièrement important de fournir un ensemble de recommandations pour que les villes françaises puissent s'engager sur la même voie en améliorant leur connaissance sur leurs émissions de gaz à effet de serre. Une méthodologie sera présentée sous la forme d'un cahier des charges type.

### 4) à réaliser un guide de sensibilisation et d'information pour les citoyens (phase 4).

L'objectif est de fournir un document de sensibilisation pour les citoyens sur les actions concrètes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, qui se fera sous la forme d'une brochure - guide présentant des opérations concrètes et largement reproductibles. Les opérations présentées sont décrites et analysées sous l'angle de l'effet de serre et des dividendes associés.

**La brochure guide comprendra environ 60 pages qui se présenteront selon le plan suivant :**

1. Effet de serre : rappel de la problématique générale
2. Contribution de la ville à l'effet de serre
3. Politique locale en matière de réduction de gaz à effet de serre
4. Présentation et analyse des actions sous la forme de fiches réparties par familles :
  - La politique urbaine (urbanisme, organisation de l'espace et des transports, PDU, urbanisme et POS, bâtiments communaux, services, maîtrise des consommations, Agenda 21 Local, agriculture et réduction des circuits longs)
  - L'action citoyenne (valorisation des déchets, bâtiments, maîtrise des consommations d'énergie (mieux lire ses factures et agir, maîtriser les usages énergétiques : chauffage, eau chaude

sanitaire, cuisson, éclairage, etc.), construction ou réhabilitation Haute Qualité Environnementale, gestion de l'espace / marche à pied, espaces verts, transports en commun / automobile / stationnement, énergies renouvelables).

Au total, une vingtaine de fiches de 2 à 3 pages chacune, comprenant les points suivants : présentation du thème, un exemple concret (description, analyse de l'impact en termes d'effet de serre, évaluation des autres dividendes).

5. Ce qu'il faut éviter, c'est-à-dire les "mauvaises pratiques".

Le guide sera diffusé par le Grand Lyon et l'Agence Locale de l'Energie de l'Agglomération Lyonnaise. Les frais d'impression, de communication et de diffusion seront pris en charge par les partenaires de l'Agence Locale de l'Energie.

## LES RÉSULTATS ATTENDUS DU PROJET SONT :

- La caractérisation d'une méthode d'évaluation au plan local des émissions de gaz à effet de serre, à partir des données existantes et des partenariats à établir avec les sources émettrices (phase 3).
- L'éclairage de la méthode proposée sur le Grand Lyon et les 55 communes de la Communauté Urbaine (phases 1 et 2).
- L'identification des actions et informations pertinentes pour aider les citoyens à participer à la lutte contre l'effet de serre.
- La mise en perspective explicite de la lutte contre l'effet de serre dans les Agendas 21 locaux, le Grand Lyon ayant en projet la mise en place d'une démarche d'agenda 21 local.
- L'élaboration par l'Agence Locale de l'Energie d'une stratégie de moyen terme pour le Grand Lyon; cette stratégie pilote permettra d'élaborer une méthodologie plus générale ainsi qu'un guide de recommandations assorti d'exemples ou de "bonnes pratiques" qui seront diffusés largement au delà du Grand Lyon.

Philippe Duval > Directeur  
20 rue du Lac- BP 3103 - 69399 Lyon Cedex 03  
Tél : 04 78 63 46 73 - Fax : 04 78 63 49 70  
E-mail : pduval@gandryon.org

# ALSACE QUALITE ENVIRONNEMENT (67)

## OUTILS D'AIDE A LA DECISION ET A L'EVALUATION DES PROJETS DE CONSTRUCTION PUBLIQUE

*Les collectivités locales s'engagent de plus en plus sur la voie de la protection et de l'amélioration du cadre bâti, conscientes de l'enjeu social, environnemental et économique que recouvre ce domaine.*

*La démarche Haute Qualité Environnementale a permis de définir des cibles de qualité afin d'orienter au mieux les projets de construction. Cependant, les méthodes d'évaluation des projets font défaut. Dès lors, les initiatives locales, si elles prouvent une volonté réelle, manquent de cohérence et les approches adoptées restent encore très partielles. En outre, les indicateurs économiques ne permettent pas encore de prendre en compte les coûts globaux (coûts externes environnementaux et sociaux) et ne peuvent mettre en valeur l'intérêt économique d'une approche de qualité.*

*Il convient donc d'aider les pouvoirs locaux dans l'évaluation de l'impact économique, social et environnemental des constructions existantes comme des constructions nouvelles.*

**La Communauté Urbaine de Strasbourg s'engage aujourd'hui dans la démarche de l'Agenda 21. A ce titre, plusieurs axes prioritaires ont été définis parmi lesquels figure la Haute Qualité Environnementale.**

Le projet proposé s'inscrit donc dans l'approche globale définie par la CUS. Il vient également en prolongement de démarches déjà entreprises par la collectivité en matière de concertation d'une part, et d'évaluation d'autre part (démarches menées notamment dans le cadre du deuxième projet d'agglomération).

Afin de compléter cette action sur un terrain encore insuffisamment exploité, celui du logement social, il est proposé de développer des outils d'évaluation des projets de construction de logements sociaux. L'évaluation et la définition d'indicateurs du développement durable dans ce domaine doivent permettre une meilleure lisibilité des besoins et des coûts, nécessaires à la prise de décision.

### OBJECTIF :

- **Apporter à la collectivité locale des outils d'aide à la décision** susceptibles d'améliorer et de soutenir la prise en compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales dans les projets de constructions de logements sociaux.
- A plus long terme, l'ambition est de contribuer à **lever les obstacles politiques et financiers à la prise en compte des critères du développement durable dans les politiques locales du logement en faveur des plus défavorisés.**

### OUTILS À METTRE EN PLACE :

#### 1<sup>er</sup> volet : Méthode d'évaluation des réalisations existantes - indicateurs de suivi

Méthode d'évaluation des performances globales des constructions existantes à partir d'indicateurs de suivi faisant référence à des facteurs sociaux, environnementaux et économiques. Cette évaluation, ainsi que la définition des indicateurs pertinents s'effectue à partir d'un travail effectué avec les usagers et les principaux acteurs locaux en la matière. Elle doit servir de guide pour l'amélioration de la qualité et de la pertinence des opérations de réhabilitation, comme des opérations nouvelles (perspective d'une amélioration continue).

**Application sur le terrain :** Evaluation d'une opération de construction (1993) ayant mis en oeuvre une méthode de programmation qualitative et de coût global. Résidence Le Chêne et les Acacias, à Hoenheim, logements construits dans le cadre d'un SPIR (Secteur pilote d'innovation régionalisé).

### 2<sup>ème</sup> volet : Méthode évaluation des projets de logements sociaux - indicateurs d'appréciation

La méthode vise à prendre en compte, le plus en amont possible, les critères sociaux, environnementaux et économiques. Elle doit poursuivre deux objectifs trop souvent négligés par les processus décisionnels classiques, à savoir : une meilleure prise en compte de l'utilisateur et une approche globale des coûts (notamment à travers une internalisation des coûts environnementaux et sociaux). Cette méthode doit permettre à la collectivité d'étayer ses choix par une estimation des besoins sociaux et environnementaux et des économies réalisables à moyen et long terme. L'identification d'indicateurs d'appréciation permet de guider la démarche.

**Application sur le terrain :** Développement de la méthode et détermination des indicateurs pertinents à partir du projet de logement social de l'îlot de Lombardie, quartier de Neudorf à Strasbourg.

### PERSPECTIVES EFFETS ATTENDUS

- > **Contribution à l'amélioration de l'environnement urbain** et consolidation d'une politique urbaine durable. Transfert d'expérience et optimisation des outils d'aide à la décision.
- > **Équité sociale :**
  - Amélioration du cadre de vie et de l'équité sociale
  - Meilleure implication et responsabilisation des usagers
  - Renforcement du lien entre l'habitant et la prise de décision relative à son cadre de vie.

### > Nouvelle gouvernance :

- Sensibilisation des principaux acteurs locaux à la prise en compte des facteurs sociaux et environnementaux
- Renforcement de la concertation avec l'utilisateur.

### > Efficacité économique :

- Meilleure internalisation des coûts environnementaux et sociaux
- Stimulation des entreprises locales travaillant dans ce domaine.

ISABELLE TAINQUELLE

- > Docteur en droit de l'environnement
- > Chargée de mission

### Alsace qualité environnement

19 rue Thiergarten  
67 000 Strasbourg  
Tél : 03 88 37 12 95  
Fax : 03 88 37 17 95  
E-mail : aqe@club-internet.fr

# ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD & ASSOCIATION POUR L'ETUDE DE LA CHARTE INTERCOMMUNALE DE BRUMATH [67]

## PROJET DE VALORISATION ECONOMIQUE DU VERGER TRADITIONNEL D'ALSACE DU NORD

### LES VERGERS : UN VÉRITABLE ENJEU DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ALSACE DU NORD

#### **La problématique économique**

*La problématique des vergers traditionnels est un thème récurrent à l'échelle de toute l'Alsace du nord qui préoccupe les collectivités locales et territoriales et de nombreuses associations depuis plusieurs années.*

*En effet les vergers traditionnels haute-tige autrefois gérés et entretenus par de petites exploitations familiales sont aujourd'hui dans leur majorité à l'état d'abandon. Ils ne sont plus l'objet d'une exploitation économiquement rentable, et des filières de valorisation économique de qualité ne sont à l'heure actuelle pas encore organisées de manière structurante sur le territoire pour en garantir leur gestion et leur maintien.*

### LES DIMENSIONS PAYSAGÈRES, TOURISTIQUE, ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET ÉDUCATIVE, DU VERGER

> **Atout paysager et touristique du territoire** : éléments principaux des ceintures vertes autour des villages, éléments remarquables du paysage apprécié des habitants et touristes, lieu de promenade pour les habitants, terrain de jeux pour les enfants, lieu de ressourcement pour les touristes ou pour les populations urbaines de proximité (Strasbourg et Karlsruhe)...

> **Intérêt environnemental** : véritables niches écologiques pour la faune en particulier : lieu de nidification des chouettes chevêche, et de nombreux autres hases. Les prairies sur lesquels reposent les vergers représentent souvent des zones tampon face au phénomène de lessivage des terres dans les secteurs en pente.

> **Rôle social** : les vergers créent un lien social très fort dans les communes, à l'origine de nombreuses actions spontanées qui s'organisent tout au long de l'année : organisation de self-cueillette, initiation à la taille par les associations d'arboriculteurs, actions éducatives... Ils créent également des liens de solidarité ville-campagne : chantiers d'insertion ou chantiers de bénévoles autour de l'entretien, lieu de contact entre les arboriculteurs et le public de visiteurs.

### LES MENACES ACTUELLES

Aujourd'hui, ces vergers sont majoritairement à l'état d'abandon mais encore bien visibles dans les paysages du piedmont Vosges du nord, faute d'entretien, ils sont condamnés à terme à disparaître. Ils tendent de plus en plus à se raréfier en zone de plaine (bande rhénane nord) face aux extensions du tissu urbanisé ou des terres agricoles.

## PRISE EN COMPTE DE LA PROBLÉMATIQUE VERGER À L'ÉCHELLE DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES ET DES COMMUNES :

### **bilan des initiatives engagées, politique des vergers en volet sur le secteur de Brumath.**

Les petites communes ou villes moyennes ont intégré de façon très inégale dans leurs outils réglementaires de gestion de l'espace les dispositions en faveur d'une protection des vergers ou de tous les éléments de trame verte. Certains contrats de territoire en cours d'élaboration, notamment en secteur urbain, n'intègrent pas cette dimension.

Les structures intercommunales affichent, dans le cadre de leur charte ou dans leurs contrats d'objectifs en cours de réalisation, la volonté d'agir en matière de préservation ou de restructuration des vergers. De nombreuses initiatives sont engagées avec le Parc naturel régional des Vosges du nord, les associations d'arboriculteurs et le Conservatoire des sites.

**Dans le cadre de la dynamique engagée par l'élaboration de la charte intercommunale sur le secteur de Brumath, le thème des vergers s'est révélé comme un enjeu majeur d'aménagement du territoire qui mobilise associations d'arboriculteurs, élus et habitants.**

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- > Conduire des projets de territoire conçus dans le cadre de démarches participatives avec l'ensemble des acteurs du territoire : professionnels, élus, associations, habitants ce sous les formes adaptées à l'échelle de territoire ;
- > Conduire des projets de territoire abordant de manière intégrée toutes les composantes de la problématique verger : économie, emploi, éducation, protection des richesses naturelles.

## OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- > **Economique** : développer une ou plusieurs filières de valorisation des vergers traditionnels organisées, de qualité, reconnues viables économiquement et qui contribuent au développement socio-économique du territoire.
- > **Citoyenneté** : définir et tester la mise en œuvre de démarches participatives avec les associations, les élus, les professionnels, les habitants à l'échelle intercommunale et à celle de l'Alsace du nord.
- **Social** : évaluer et développer toutes les potentialités de création d'emplois durables autour de cette problématique verger dans différents secteurs d'activités.
- **Environnement et aménagement du territoire** : définir des projets de protection et de gestion des paysages et des éléments de trame verte s'organisant autour du maillage des vergers partagés par les acteurs du territoire à l'échelle locale et à celle de l'Alsace du nord.
- **Educatif** : sensibiliser les jeunes et adultes consommateurs au respect de leur environnement, à la consommation de produits locaux de qualité.

## L'INTÉRÊT D'UN PROGRAMME D' ACTIONS GLOBAL "VERGER" À DEUX ÉCHELLES DE TERRITOIRE DANS LE CADRE D'UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS LOCAUX :

1. Une nécessaire clarification et remise en question des rôles des acteurs institutionnels à des échelles de territoire qui s'emboîtent ou se superposent.
2. L'intérêt d'une double approche à deux échelles de territoire, rôle de l'ADEAN, rôle de l'Association pour l'étude de la charte intercommunale du secteur de Brumath.

A deux échelles de territoire, des actions et des démarches synergiques complémentaires permettront d'appréhender à une échelle locale les projets d'actions concrets, de tester une démarche participative de la population et d'avoir à une échelle plus globale une vision plus réflexive de l'ensemble du projet, de tester les capacités de suivi et de transfert du projet, de conduire en parallèle différents modes de participation impliquant davantage des réseaux d'acteurs et des groupements organisés, des personnes engagées ou ressources à l'échelle de l'Alsace du nord.

ARMELLE LAJAUNIE

> chargée de mission ADEAN

11, place de la République - BP 149

67160 Wissembourg Cedex

Tél : 03 88 54 87 82

Fax : 03 88 54 27 95

**Association pour l'étude de la charte  
intercommunale du secteur de Brumath**

8 grand rue - 67170 Kriegsheim

Tél/Fax : 03 90 29 18 80



*Ville dynamique, Angers s'est engagée dans une stratégie à long terme pour le développement durable qui nous invite à une transformation profonde de nos comportements et de nos modes d'action.*

Son engagement déjà ancien dans la protection de l'environnement (création en 1983 d'un service de l'environnement, création en 1990 d'une maison de l'environnement, élaboration en 1992 d'une charte d'écologie urbaine... ) l'a confortée dans l'idée que l'approche strictement environnementale des problèmes ne permettait pas de donner une cohérence suffisante à l'action publique.

En 1996, le Conseil Municipal adhère à la charte d'Aalborg et en juillet 1999, il signe un protocole d'accord avec l'ADEME qui s'engage à lui apporter son expertise pour élaboration de l'Agenda 21 Angevin.

Aujourd'hui, la Ville d'Angers répond à l'appel à projets du Ministère de l'Amenagement du Territoire et de l'Environnement en présentant le projet "Angers - Ville Durable", adopté par le Conseil Municipal le 10 janvier 1999.

**C'est une démarche pragmatique qui a pour ambition de mettre en oeuvre l'Agenda 21 Angevin et de réaliser, dès à présent, des opérations concrètes de développement durable.**

Ce projet "Angers-Ville Durable" est aujourd'hui formalisé dans un premier plan d'actions dont la diffusion permet de faire connaître, auprès de l'ensemble des acteurs locaux (citoyens, associations, acteurs institutionnels, sociaux, économiques, culturels,...) les premiers résultats des travaux et des réflexions de la Ville et de les inviter à s'impliquer pour enrichir et faire aboutir l'Agenda 21 Angevin.

**Ce plan d'actions se présente sous la forme de 40 fiches regroupées autour des 4 axes suivants :**

- > **La Ville d'Angers se mobilise**
- > **La Ville d'Angers valorise son territoire**
- > **La Ville d'Angers préserve ses ressources et son cadre de vie**
- > **La Ville d'Angers est solidaire, elle contribue au mieux vivre des citoyens**

Une fiche a été rédigée pour chaque action, précisant les enjeux, les objectifs fixés, les moyens proposés, les partenariats recherchés et le calendrier.

**Processus dynamique, l'Agenda 21 Angevin s'articule autour d'un état des lieux, d'une stratégie, de plans d'actions annuels, d'outils d'évaluation et de démocratie locale.**

Cette démarche qui ne sera jamais achevée, engendra de nouveaux objectifs, de nouveaux enjeux et de nouveaux challenges pour élever le niveau d'excellence et léguer un patrimoine préservé aux futures générations.

Une mission développement durable a été créée, rattachée directement au Maire et à la Direction Générale. Elle a en charge de coordonner, d'animer l'Agenda 21 Angevin et elle est dotée d'un budget propre lui permettant d'initier les actions proposées.

Consciente qu'une politique de développement durable ne trouve sa pertinence et sa légitimité qu'à travers la concertation, l'évaluation, le partage et la diffusion d'expériences, la Ville d'Angers a déjà, outre le partenariat avec l'ADEME, adhéré à de nombreux réseaux orientés vers la promotion du développement durable en France (Comité 21, association 4D, OMS...).

Elle a, par ailleurs, contractualisé avec l'OREE pour initier une politique de management environnemental dans le secteur industriel. En effet, Si chacune des 40 actions du projet "Angers - Ville durable" s'inscrit dans les objectifs prioritaires de la Ville d'Angers et respecte l'équilibre des trois domaines fondateurs du développement durable soit l'environnement, l'économie et le social, bon nombre d'actions comporte des enjeux économiques décisifs.

On peut citer l'aménagement d'un quartier "durable", la révision de son futur Plan Local d'Urbanisme dans le respect des principes du développement durable, les politiques d'économie solidaire dans le cadre du nouveau contrat de ville et de la politique d'insertion, l'écotourisme, le management environnemental des entreprises, la gestion des déchets liés à l'activité du BTP et des collectivités territoriales, la mise en place d'une démarche HQE sur l'ensemble du territoire angevin.

christelle six > Chargée de mission  
Marie d'Angers, Hôtel de Ville - BP 3527  
49035 Angers cedex  
Tél : 02 41 05 40 00 / 45 38  
Fax : 02 41 05 39 00  
E-mail : christelle.six@ville-angers.fr

*La ville d'Autun est une ville moyenne de 18.085 habitants au centre d'un vaste bassin rural de 50.000 habitants.*

*Depuis longtemps, l'environnement et le cadre de vie sont des axes forts des politiques municipales : plan municipal d'environnement en 1992, charte d'écologie en 1995...*

En mars 2000, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité la rédaction d'un Agenda 21 local. C'est la première ville de Bourgogne à lancer cette démarche.

**Par cette décision, les élus municipaux souhaitent donner un nouveau souffle à la concertation et à la participation des citoyens autunois aux projets d'aménagement et de développement.**

### LES ATELIERS 21 CHARGES DE LA REDACTION D'UN AGENDA 21 LOCAL

L'Agenda 21 local sera rédigé par des groupes de travail, les **ATELIERS 21**, réunissant des élus et services municipaux, les associations, les entreprises. Les citoyens seront invités à y participer. Le découpage en commissions des ATELIERS 21 a été étudié pour permettre la transversalité des projets de développement durable, et abolir les divisions réductrices du type environnement / social / économique.

**La commission "équité"** se penchera sur les solidarités entre centre-ville et banlieue, ville-campagne, mais aussi sur les relations Nord-Sud et la nécessaire solidarité avec les générations futures, par la protection et l'utilisation économe des ressources naturelles.

**La commission "prospective"** se placera sur le terrain du moyen et du long terme, pour introduire la planification et l'anticipation dans toutes les politiques publiques et les stratégies économiques.

### QUELQUES PISTES DE REFLEXION

Les réflexions préalables au lancement de l'Agenda 21 ont mis en évidence quelques besoins fondamentaux, qui seront intégrés.

La chaufferie-biomasse d'une puissance de 8 MW, installée en 1998-1999, a permis de convertir le chauffage de 3.500 équivalents-logements à une **énergie renouvelable**. La Ville d'Autun souhaite que cette réalisation exemplaire serve à promouvoir à tous les niveaux les énergies renouvelables : dans les administrations, dans les entreprises, chez les particuliers.

**Le diagnostic économique** réalisé par l'APRA (Agence de Promotion de la Région Autunoise) montre que le bassin autunois a besoin, à moyen terme, de développer les initiatives de toutes sortes : créations d'entreprises, nouveaux services, nouvelles solidarités, création culturelle, etc. De ce diagnostic, ressort la nécessité de promouvoir auprès des jeunes générations l'esprit d'initiative et de responsabilité. Ce sera un enjeu important de l'Agenda 21 local.

VINCENT TRAMOY

> Directeur aménagement et cadre de vie  
Mairie d'Autun - Place du Champs de Mars  
BP 133 - 71402 Autun Cedex  
Tel : 03 85 86 80 00 / 80 22  
Fax : 03 85 86 80 28  
E-mail : autun@autun.com



*Dans le cadre de sa stratégie globale de développement local durable, il apparaît utile que la mobilisation de l'expertise du Grand Lyon en la matière ne se limite pas aux actions conduites dans la région Lyonnaise. C'est pourquoi, au niveau national, comme international, le développement durable constitue pour la Communauté Urbaine de Lyon un axe prioritaire de travail et de réflexion.*

Ainsi, depuis plusieurs années, le Grand Lyon accompagne l'OEB - Office des Eaux de Beyrouth, dans sa politique de gestion du service public de l'eau potable. Cette action de coopération décentralisée s'inscrit dans un projet plus global, baptisé " le projet OEB : programme sur cinq ans de modernisation et de renforcement des capacités de l'OEB ". Il s'avère aujourd'hui une expérience réussie de développement local durable à l'international.

Aujourd'hui, il apparaît utile aux principaux intervenants de ce projet, représentés par le Grand Lyon et l'Association CORAIL, de tirer les leçons de cette expérience, en vue d'explorer la possibilité d'**élaborer une "méthodologie" du développement local durable à l'international.**

L'appel à projets Agenda 21 rend possible cette " recherche - action ", qui présente l'avantage d'être à la fois inductive (elle s'appuie sur des réalisations concrètes) et participative.

### L'APPUI DU GRAND LYON À LA POLITIQUE URBAINE DE L'EAU À BEYROUTH : UN EXEMPLE RÉUSSI DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE À L'INTERNATIONAL.

La réalisation d'un pré-diagnostic, confié aux acteurs de CORAIL en 1997, a permis d'identifier les objectifs stratégiques du programme de modernisation et de renforcement des

capacités de l'OEB. Il apparaissait que l'opportunité de renforcer les capacités technologiques de l'OEB en mettant en avant l'expérience d'une métropole comme la Ville de LYON permettrait globalement de rattraper le retard et de gagner beaucoup de temps et d'efficacité.

**Dans le cadre d'un partenariat entre structures privées et publiques, du LIBAN et de la Région Rhône-Alpes, le Projet OEB prend en compte les niveaux d'intervention suivants :**

- > La politique de protection des ressources en eau pour une production en eau potable en quantité (continuité) et en qualité.
- > La réhabilitation des réseaux de distribution par la réalisation de travaux (projet CEREB).
- > L'introduction d'une "démarche qualité" dans la réalisation des travaux exécutés pour l'OEB.
- > L'implantation des nouvelles technologies et le transfert de savoir-faire les accompagnant.
- > L'installation des nouvelles compétences (formation et recrutement) et la réorganisation interne pour la modernisation de l'OEB :
  - La mise en place d'une politique de communication, de sensibilisation et d'information en interne et en externe.
  - La contribution que le Grand LYON apporte au projet, le positionne comme un acteur central.

Face à la complexité de cette situation, il est apparu nécessaire d'accompagner certains opérateurs, et notamment les PME, peu préparées pour une action structurée et durable à l'international. A l'initiative du cabinet

ATLANTE et de l'Institut Nicolas COPERNIC a été créée l'Association CORAIL - Codéveloppement Rhône-Alpes international.

## INSCRIRE LES ACTIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LA LOGIQUE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE

**Aujourd'hui, il apparaît particulièrement opportun de tirer les leçons de l'expérience du projet OEB, et de conduire, parallèlement à la poursuite de la réalisation du programme une recherche /action visant deux objectifs :**

- > identifier et formaliser les critères de réussite : démarches, outils, procédures, qualifications,...
- > s'approprier ces critères, afin d'être en mesure de les appliquer dans le cadre d'autres actions de coopération décentralisée.

**Cette démarche permettrait notamment :**

- > au Grand Lyon de valoriser l'expertise qu'il est susceptible de mobiliser dans le cadre de ses actions de coopération décentralisée, et de promouvoir à l'international les politiques régionales de développement,
- > à l'association CORAIL de renforcer sa capacité à accompagner et coordonner les processus de décision et d'actions des acteurs à l'international, pour contribuer à la réussite des programmes et projets du domaine du développement, dans les pays amis de Rhône-Alpes,
- > à d'autres opérateurs du développement à l'international de s'inscrire dans un processus gagnant de développement durable.

## CONDUIRE UNE RECHERCHE/ACTION POUR IDENTIFIER ET VALORISER LES CONDITIONS DE RÉUSSITE D'UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DURABLE A L'INTERNATIONAL

**La démarche méthodologique adoptée pour le projet sera la suivante :**

- > Analyse des facteurs de réussite du programme OEB
- > Identification et formalisation des éléments transposables dans le cadre de la coopération décentralisée dans un guide méthodologique
- > Validation du guide méthodologique

La mise en place d'un Comité de Pilotage et d'un dispositif de suivi et évaluation "étape par étape" permettra de contrôler la progression du projet.

**GÉRARD CAVIGLIA**

- > Directeur de la direction de l'eau

**DENIS HODEAU**

- > Directeur adjoint à la direction de l'eau

**Le CLIP**

83 Cours de la Liberté - 69422 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 95 89 25

Fax : 04 78 95 89 74

E-mail : [gcaviglia@grandlyon.org](mailto:gcaviglia@grandlyon.org)

E-mail : [dhodeau@grandlyon.org](mailto:dhodeau@grandlyon.org)

# ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

## [ 84 ]

REHABILITATION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE : DEVELOPPEMENT DURABLE ET BONNE GOUVERNANCE DANS LA CREATION DU QUARTIER DU MOULIN DES TOILES

### DE LA FRICHE INDUSTRIELLE AU QUARTIER NOUVEAU

**Au cœur du tissu urbain d'Entraigues, à proximité immédiate du centre-ville, réhabiliter la friche industrielle d'une ancienne usine pour créer un nouveau quartier.**

#### Avancement actuel du projet

La commune s'est assurée la maîtrise foncière de l'ensemble de l'emprise du site (plus de 4 ha).

Elle a défini un programme prévisionnel qui a fait l'objet d'une étude de faisabilité de la part d'un cabinet d'architecte. Les relevés topographiques (terrains et bâtiments) sont en cours dans le cadre de la préparation de l'APS, un dossier de Zone d'Aménagement Concerté est monté en parallèle, les contacts ont été pris avec les partenaires financiers et sociaux.

### LES QUALITÉS SOCIALES DU NOUVEAU QUARTIER UN PROJET D'ENSEMBLE FONDÉ SUR LA MIXITÉ DES FONCTIONS ET DES POPULATIONS

#### > Lancer un projet global d'aménagement urbain

Entraigues a initié depuis 1990 de nombreuses opérations de structuration de son tissu urbain : rénovation et revitalisation du centre ancien (OPAH, opération façades), aménagement de la traversée de la ville, ancienne départementale (sécurité des piétons et deux-roues, plantations d'alignement, rétrécissement de la chaussée), projets de quartier (ZAC).

Le projet du Moulin des Toiles s'inscrit dans une approche globale du centre ville entre le centre ancien, la Place de la Mairie et le projet de jardin attenant (foncier acquis, étude préalable en cours), de l'emprise de la friche industrielle et des terrains attenants, et de l'Avenue qui y mène (confort du profil, plantations d'arbres d'alignements et de mails, remise à l'air libre du canal buse).

#### > Assurer la continuité des déplacements

L'aménagement de cheminements piétons et vélos, vers le centre ancien, les écoles et équipements sportifs, et la Sorgue se raccordent au réseau existant.

#### > Rapprocher habitations, équipements et activités.

La réhabilitation du site de l'ancienne usine permet de développer un nouveau quartier à proximité immédiate du centre ancien (où sont concentrés commerces et équipements - Mairie, Poste, banques -), de l'école primaire et des équipements sportifs et de loisirs. Ces secteurs sont facilement accessibles à pied ou en vélo.

#### Le projet intègre activités économiques et équipements sociaux au cœur de l'habitat :

- réservation de pieds d'immeubles des activités libérales ou de services,
- accueil d'activités artisanales dans les bâtiments longs,
- mise en place d'une école maternelle et d'une maison de retraite,
- installation du siège du syndicat des Sorgues et d'un écomusée.

Cette mixité permet donc la création d'emplois au sein du tissu bâti.

Dans un second temps, sont envisagés en concertation avec les habitants le développement d'un centre de loisirs pour les jeunes et d'une bibliothèque.

> **Privilégier la mixité sociale.**

La commune a décidé de renforcer le parc de logements sociaux d'Entraigues, qui représentait 6 % des résidences principales en 1990, par la création : en 1995 de 25 logements HLM, en 1998 de 55 logements PLA et de 5 PLAI, et en 1999 de 41 logements PLA.

Le Quartier du Moulin des Toiles prolonge cette politique en respectant la mixité sociale entre futurs habitants : la commune propose plus du tiers des habitations créées au logement social, en HLM ou en favorisant les démarches d'accession à la propriété.

La présence de structures d'accueil d'enfants et de personnes âgées diversifie également les publics.

> **Mêler les types d'habitat**

Le projet inclut d'intégrer habitat individuel (pavillons individuels) et collectif (petits bâtiments, avec stationnements en bas des immeubles). 31 lots pour des lotissements et 4 ensembles de logements collectifs accueillant environ 120 appartements.

GUY MOUREAU > Maire

Commune d'Entraigues sur la Sorgue

Hôtel de Ville - Place du 8 mai 1945

84320 Entraigues sur la Sorgue

Tél : 04 90 83 17 16

Fax : 04 90 83 65 18

E-mail : [mairie-entraigues@wanadoo.fr](mailto:mairie-entraigues@wanadoo.fr)

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE DEUX MERS [33]

POUR UN DÉVELOPPEMENT ECOTOURISTIQUE DURABLE

*La Communauté de Communes du Haut Entre Deux Mers regroupe 32 communes sur 5 cantons : Auros, La Réole, Monségur, Pellegrue, Sauveterre, soit 16 800 habitants.*

*Le Haut Entre Deux Mers est une zone rurale aux confins de la Gironde et du Lot et Garonne, dont la ville centre est La Réole située à 15 km du centre urbain de Marmande sous-préfecture de 25 000 habitants, ayant une tradition industrielle et agro-alimentaire et dont l'attractivité est très forte.*

*En effet, une enquête réalisée en novembre 1999, montre que 63 % des ménages du Haut Entre Deux Mers fréquentent très régulièrement cette ville, pour les services et pour les commerces. Son attractivité se fait également sentir pour l'emploi et pour le logement.*

## L'HISTOIRE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL SUR CE TERRITOIRE

Les élus ont initié, dès les années 1990, une démarche de développement et créé un Comité d'Initiative Locale pour l'Emploi, structure informelle réunissant les élus et les partenaires socio-économiques. Une réflexion sur les besoins du territoire amena à la mise en place de procédures :

- > Un Programme Collectif de Développement (PCD) avec la Région
- > Une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) avec l'État.
- > Un Contrat de Développement Territorial (CDT) avec le Conseil Général.

Ces procédures furent mises en place par un SIVOM de développement local qui donna naissance à la Communauté de Communes en 1997.

**Cette implication dans le développement du territoire a permis l'émergence de structures favorisant la gouvernance.**

- > En 1992, l'Office du Tourisme de l'Entre Deux Mers (OTEM), réunissant élus et professionnels du Tourisme.
- > En 1997, un Groupement d'employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ), créée par les chefs d'entreprises pour la formation des jeunes.
- > En 1998, un Centre Social Rural, réunissant élus et associations représentant la population.
- > En 1999, le Comité de Développement Economique du Pays du Haut Entre Deux Mers (CODEPHEM), réunissant à parité élus et socioprofessionnels au sein du Conseil d'administration. L'Assemblée Générale a réuni près de 200 chefs d'entreprises.

Ces structures, où les socioprofessionnels sont très présents, ont pour rôle de mobiliser, de participer à la définition des politiques locales de développement, et d'assurer l'évaluation des actions. Elles participent en commun avec les élus au processus d'élaboration d'une **Charte d'un Pays du Haut Entre Deux Mers**.

## LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET LES ATOUTS DU HAUT ENTRE DEUX MERS

Le Haut Entre Deux Mers est une zone où dominent les activités viticoles (zone AOC Bordeaux, et Entre Deux Mers), et agricoles (polyculture - élevage) avec des IGP (Bœuf de Bazas, Agneau de Pauillac).

Il existe un patrimoine historique très important (Abbayes, Bastides,...) mais aussi des paysages typiques ponctués par les séchoirs à tabac. C'est une zone très irriguée, traversée notamment par le Dropt et la Garonne mais aussi par le Canal latéral à la Garonne.

Conscients de ces atouts, les agriculteurs et viticulteurs souhaitent un soutien pour mettre en place des **démarches collectives permettant d'assurer un développement**

**durable, une économie plus respectueuse de l'environnement.** Par ailleurs la population relaie cette demande pour une protection des paysages.

Parallèlement, les élus ont initié en 1999 une étude sur la valorisation paysagère qui donnera lieu à une **Charte paysagère** guide de référence pour aménagement des bourgs et l'implantation des activités commerciales et industrielles.

## UN AGENDA 21 POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Le territoire possède des atouts pour développer des activités économiques et touristiques, s'il sait protéger son patrimoine.

Le challenge des prochaines années sera de mobiliser le plus grand nombre d'agriculteurs et viticulteurs pour une agriculture raisonnée, respectueuse des ressources naturelles : paysages, eaux.

**La démarche proposée consistera à partir d'un groupe de 15 à 20 exploitations prêtes à s'engager, à réunir la majorité des 700 exploitants autour de ce projet.**

**Les étapes en seront :**

1. Définition avec des experts (ingénieurs agronomes et agriculteurs) d'un cahier des charges pour l'optimisation des techniques de production des terrains et des cultures : traitement raisonné des cultures, assolement, maintien des haies, lutte contre le ravinement ; la protection des rivières : maintien des berges, plantation pour filtrage des eaux, et l'utilisation optimale de l'eau : réseaux d'eaux de surface et d'eaux profondes.
2. Mobilisation des partenaires institutionnels de l'agriculture : FAR, Chambre d'Agriculture, DDAF, Syndicats viticoles, et des entreprises d'agro-fouritures.
3. Expérimentation avec 15 à 20 agriculteurs et viticulteurs souhaitant mettre en place ces techniques.
4. Organisation de réunions, visites, débats pour la mobilisation du plus grand nombre.

Formation des agriculteurs et viticulteurs à l'agriculture raisonnée. Elle permet d'optimiser les traitements fongicides et insecticides en fonction de la météo et d'éviter les traitements systématiques. Formation théorique sur le lien maladie / climat, formation pratique : suivi individuel par un technicien pour la détection des symptômes de maladies.

5. Mise en place de micro-stations météo pour un contrôle précis de l'hygrométrie, de l'hygrométrie et des températures.
6. Réunions d'information, visites pour la sensibilisation de l'ensemble de la population.

Cette démarche pourra être transposée dans d'autres régions.

Parallèlement, le même type de démarche sera appliquée à un domaine touristique de 50 ha : le site de Blasimon comportant un lac, des rivières et des forêts, dont état est préoccupant.

1. Réflexion avec des scientifiques et utilisateurs pour une expérience pilote de gestion environnementale ;
2. Utilisation pédagogique de ces réalisations : support pour l'accueil de groupes : des " témoins " des erreurs seront conservées sur le domaine ainsi que des images pour des expositions.

**Ces approches seront créatrices d'emplois :** ces nouvelles formes d'exploitations supposent un contrôle rigoureux des productions demandant davantage de main d'oeuvre, dont le coût pour les exploitations sera compensé par les économies réalisées sur les produits de traitement.

L'objectif sera sur 2 ans de réunir 15 à 20% des viticulteurs soit 100 à 150 exploitations sur cette démarche. Mais l'effort devra se maintenir au delà, sur le long terme.

HÉLÈNE SCHWARTZ > Secrétaire Générale  
Communauté de communes Entre-Deux-Mers  
9 impasse Gensac - 33190 La Réole  
Tél : 05 56 61 16 55 - Fax : 05 56 71 25 26  
E-mail : he2m@haut-entre-deux-mers.fr

# SYNDICAT MIXTE DE GATINE [79]

DEMARCHE DE PROGRAMMATION PARTICIPATIVE EN VUE DE L'ELABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE DE GATINE 2000-2001

## **Diagnostic partagé par les acteurs locaux et les partenaires externes (constats, éléments déclenchants...) :**

Déjà en 1993, le Pays avait initié une journée de mobilisation dont les résultats avaient conduit à la mise en place de différents programmes (ORAC, OPAH, Leader). En 1998 les élus du Syndicat Mixte de Gâtine se sont de nouveau mobilisés et ont mis en place une commission "Prospective" associant divers acteurs : élus, socio-professionnels et associations dans le but de réfléchir et préparer un projet de territoire en donnant au Pays la possibilité d'être acteur de son propre développement. La mobilisation des acteurs nécessitait de se doter d'une méthodologie participative tout en s'appuyant sur son organisation interne, communautés de communes et le réseau des acteurs existant. Aussi la commission a-t-elle associé les Chambres Consulaires des Deux Sèvres pour co-piloter l'opération sur la partie méthodologie en faisant appel à un intervenant extérieur sur une Démarche de Programmation Participative et d'Analyse, Causale DPPAC.

## **OBJECTIF ET DESCRIPTION GÉNÉRALE DU PROJET**

**La démarche utilisée est une approche globale et transversale qui associe le plus largement possible les acteurs, sociaux et économiques, utilisant des outils simples favorisant le partenariat et l'intersectoriel.**

La démarche de programmation répond à plusieurs objectifs :

- > Apporter aux acteurs potentiels de développement local une méthode favorisant l'émergence de projets.
- > Favoriser le maintien, le renforcement et le développement de projets dans tous les secteurs d'activités du Pays.

- > Obtenir un projet de territoire qui soit le fruit d'un large consensus.
- > S'appuyer sur une méthode participative pour que les idées les plus porteuses de développement soient celles les mieux portées par les gâtinais et leurs partenaires.

## **Etapes et Opérations réalisées :**

- > Novembre 98 à janvier 99- Mobilisation des acteurs à travers un foisonnement d'idées organisé sur chaque canton (800 constats-idées). Parallèlement le Pays a réalisé un diagnostic de territoire sur l'ensemble des secteurs d'activité.
- > Formation/action à la méthodologie DPPAC (42 personnes : animateurs, rapporteurs) en vue de la préparation de la journée de rassemblement public.
- > 23 janvier 99 - Organisation de la Journée de regroupement (150 participants) destinée à amener les acteurs à établir les objectifs de leur projet de territoire à travers la mise en place d'ateliers de travail thématiques.
- > Avril à septembre 99 - A partir des objectifs définis, les acteurs programment des actions prioritaires. Dix comités de pilotage se mettent en place pour élaborer les actions (150 participants programment ensemble).
- > Novembre 99 - Validation technique du programme et validation politique par les élus du Pays.
- > 2 décembre 99 - Restitution publique du projet de territoire aux acteurs (plus de 400 personnes).
- > Mars 2000 - Mise en place du futur Conseil de Développement.
- > Rédaction de la charte pour validation auprès des élus.

**Partenariats (réalisés et souhaitables) :**

*Implications humaines durant une année complète :*

- > Un animateur de Pays pour l'animation et la coordination de la démarche.
- > Un animateur de l'interconsulaire 79 (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers, Chambre d'Agriculture) co-pilote avec le Syndicat Mixte de Gâtine.
- > Henri Franchet pour la formation à la méthodologie DPPAC.
- > Les agents de développement des communautés de communes qui ont participé aux foisonnements d'idées.
- > La quarantaine d'animateurs, rapporteurs qui a participé aux journées de formation à la méthodologie.

*Participation financière :*

Europe, Région Poitou-Charentes, Chambres consulaires, Syndicat Mixte de Gâtine.

**Evaluation :**

*Evaluation quantitative :*

800 constats remplis lors du foisonnement d'idées, 40 personnes ont suivi les journées de formation pour l'animation de la démarche, 150 participants à la première journée de travail public, 150 participants pour la programmation des actions en groupe de travail, une quarantaine de fiches-action programmée à court et moyens terme pour le territoire.

*Evaluation qualitative :*

Une forte mobilisation des acteurs encourageante. Une évaluation réalisée sur un échantillon de 100 personnes avec un taux de réponse de 40%, fait ressortir les points forts suivants : volonté de continuer à travailler ensemble et poursuivre l'accompagnement et le travail des institutions auprès des acteurs, ne pas décevoir les forces vives qui se sont mobilisées, respecter les priorités des idées de bases, continuer à enrichir les actions proposées afin de les mettre en œuvre et participer au suivi et à l'évaluation des actions.

**Plus value pour le territoire.**

- > Renforcement du réseau des acteurs qui ainsi s'impliqueront dans le suivi et la mise en œuvre des actions.

- > Contrat moral et d'objectifs à moyen et long terme concourant au développement du Pays.
- > Challenge : consolider les réseaux qui se sont créés à travers cette démarche du Pays.
- > Initiation d'un nouveau management du territoire à la fois pour les élus et les acteurs même du Pays.

**Enseignement que l'on peut tirer de l'expérience, en précisant les difficultés, les facteurs de réussite, les atouts et les perspectives d'avenir.**

*Facteurs de réussite :*

- > Une volonté politique de s'engager dans ce processus de mobilisation des acteurs.
- > Bien connaître son territoire, s'appuyer et impliquer les forces vives, institutionnelles, associatives, socioprofessionnelles.

*Difficultés :*

- > Se doter de temps pour la sensibilisation et la communication de la démarche.
- > Implication difficile des entreprises.
- > Ne pas décevoir les acteurs qui se sont mobilisés.

*Atouts et Perspective*

- > Renforcement des partenariats.
- > Anticipation et capacité immédiate de répondre aux appels à projets.
- > Positionnement d'emblée sur les programmes d'intervention (Europe, Etat, Région, Département).
- > Ce travail a démontré à la fois aux élus et différents partenaires l'importance d'une démarche transversale et pluridisciplinaire, que chacun entend bien poursuivre dans le cadre de la mise en place du Conseil de Développement.

maryline RATEAU >

chargée de mission au Syndicat Mixte de Gâtine

46 Boulevard Edgar Quinet BP 505

79208 Parthenay Cedex

Tél. 05 49 64 25 49 - Fax : 05 49 94 21 22

E-mail : rateauma@district-parthenay.fr

pays-de-gatine@district-parthenay.fr

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DE LA HAUTE SEILLE (39)

## PLAN DE GESTION DU SITE CLASSÉ DE BAUME LES MESSIEURS

La Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille a la volonté de réhabiliter le patrimoine naturel sur le site classé de Baume-les-Messieurs.

Cela se traduit par le **lancement de plusieurs procédures de développement durable pluri-annuelles et d'études débouchant sur des programmes d'actions concourant à la mise en oeuvre d'un agenda 21 à caractère inter-communal**. Les différentes opérations concernent un projet Contrat Rivière Seille, la définition d'un cahier d'objectifs Natura 2000, une étude touristique du patrimoine de l'Abbaye de Baume-les-Messieurs, le programme LIFE, le Plan de Gestion du site classé et le démarrage de la Charte pour l'Environnement.

Dans le cadre du deuxième appel à projets sur les outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux, la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille présente le caractère exemplaire de l'étude du Plan de Gestion du site classé et les premières actions concrètes issues du Plan de Gestion.

Le Plan de Gestion a permis de définir des actions prioritaires à mettre en oeuvre pour garantir la pérennité des qualités patrimoniales du site.

**Les principaux enjeux sont transversaux. Cela couvre les aspects suivants : le paysage, l'ensemble bâti et le tourisme.**

**Quatre actions concrètes sont programmées :**

> La création d'une équipe d'emplois verts spécifique au site classé. Les travaux sur la vallée du Dard, les Echelles de Crançot et le Mardasson feront l'objet d'un entretien et d'une réhabilitation paysagère. Ces travaux

nécessitent un partenariat fort entre la D.I.R.E.N., O.N.F., Conservatoire des Espaces Naturels Comtois, Association Agate Paysages, la commune de Baume-les-Messieurs et la C.C.C.H.S.

- > Les travaux feront l'objet d'une évaluation : établissement d'un document de référence, marquage des végétaux, vérification et réception des travaux par un ingénieur paysagiste extérieur aux acteurs locaux.
- > Réunions d'animation et de concertations sur les "grands paysages" et de l'ensemble urbain tournées vers la population locale. Les outils de mobilisation permettront d'étendre aux particuliers les prescriptions paysagères et architecturales réalisées dans un premier temps sur un foncier communal.
- > Des travaux complémentaires recommandés dans le Plan de Gestion seront également réalisés aux lieux-dits de la "Cour Froide" et à "la Peyrouse" à Baume-les-Messieurs.

Les différentes opérations relèvent uniquement du site classé de Baume-les-Messieurs. Pour autant, la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille souhaite étendre à l'ensemble du territoire intercommunal une politique environnementale forte en coopération avec la D.I.R.E.N. C'est la raison pour laquelle il sera mis à étude dès le quatrième trimestre **un projet de Charte pour l'Environnement et sa programmation pluri-annuelle 2002-2006.**

**Les différents cas de figure ci-dessus témoignent des faits suivants :**

- > La gouvernance territoriale de l'environnement s'organise avec un partenariat fort avec la D.I.R.E.N. mais avec des partenaires

ayant une légitimité y compris le monde associatif.

- > Le développement durable trouve une résonance auprès du public et de la population locale dans la mesure où l'on s'appuie sur des outils d'animation et de concertation et que l'on réalise des actions exemplaires, démonstratives et pédagogiques.

La coordination entre les études et dispositifs et la coopération entre les organismes et associations sont nécessaires pour faire vivre la définition d'un agenda 21 intercommunal et pour porter des actions dans la durée.

Pascal BAIDE

> Agent de développement  
1, place de la Mairie - 39210 Voiteur  
Tél / Fax : 03 84 44 64 86  
E-mail : [infos@haute-seille.com](mailto:infos@haute-seille.com)

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE LORIENT (56)

POUR UN PÔLE DE COMPÉTENCE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Le développement durable est l'objectif directeur affirmé dans tous les grands projets structurants de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient :**

- Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006,
- Projet d'Agglomération adopté le 31 mars 2000,
- Plan de Déplacements Urbains approuvé le 31 mars 2000,
- Schéma Directeur en cours de révision,
- Charte pour l'Environnement en cours d'élaboration.

La Communauté du Pays de Lorient souhaite renforcer son engagement dans cette démarche, en signant la Charte d'Aalborg et en s'inscrivant dans le réseau national et européen des villes durables. L'élaboration d'un Agenda 21 local intercommunal sera la suite logique de la politique définie par la Charte pour l'Environnement.

**Le projet présenté par la Communauté du Pays de Lorient et ses partenaires, le CRISLA et l'association Nature & Culture, concerne la mise en place d'un "Pôle de compétence Développement Durable" au Pays de Lorient.**

Il propose une démarche et deux outils, de nature à faciliter l'élaboration d'un Agenda 21. Il est adapté au contexte local mais permet l'échange d'expériences avec d'autres collectivités.

**Il est issu de la concertation effectuée dans le cadre du Projet d'Agglomération et illustre la notion de nouvelle gouvernance, reposant sur l'appropriation de la politique publique par les citoyens et dont la finalité est de favoriser l'émergence de projets en privilégiant la créativité locale.**

Le territoire concerné est celui des 18 communes de l'agglomération, avec un élargissement éventuel à l'échelle du bassin de vie, dans le cadre d'un Contrat de Pays en cours de négociation.

## LES OBJECTIFS POURSUIVIS À TRAVERS CE PROJET

- > S'inscrire dans une démarche nationale, européenne et mondiale, favorisant l'innovation, l'échange d'expériences et le fonctionnement en réseau,
- > Poursuivre et amplifier la mise en cohérence et la pratique de transversalités engagées lors du projet d'agglomération et en cours dans le cadre de la Charte pour l'Environnement,
- > Construire un cadre de référence garantissant les liens établis entre les politiques environnementale, économique et sociale de la collectivité en leur donnant un socle commun,
- > Créer une culture commune vis-à-vis du développement durable, permettant d'élargir la mobilisation des acteurs locaux et d'impliquer plus fortement les habitants.

**Le projet de "Pôle de compétence - Développement Durable" se compose de 3 volets, permettant d'intervenir à 3 niveaux complémentaires :**

- > **Une démarche prospective**, entreprise au sein de la collectivité, avec un panel de partenaires institutionnels, sociaux-économiques et associatifs, constituant un groupe de réflexion d'une quinzaine de personnes.

Le travail s'effectuera à partir d'une base de données transversales. Il comportera une dizaine de séances, se déroulant sur des journées entières.

L'objectif est d'élaborer des scénarios d'évolu-

tion sur une vision commune et partagée du devenir du Pays de Lorient à l'horizon 2020. Le matériau final alimentera les programmations en cours et fera l'objet d'une présentation au public.

Cette démarche renforcera la mise en cohérence des politiques publiques et la pratique de transversalités entre l'économie, l'environnement et le social.

> La **création d'un centre de ressources**, permettant une meilleure coopération entre tous les acteurs (entreprises, universitaires, associations et personnes ressources de la société civile).

Le Centre de Ressources remplira une triple mission : centraliser et optimiser la diffusion de l'information, initier des programmes de formation et de recherche / développement, valoriser les expériences des entreprises et acteurs locaux soucieux d'intégrer les principes du développement durable dans leur gestion quotidienne.

Cet outil facilitera la mise en réseau des partenaires et l'émergence d'une culture partagée; l'objectif à terme étant de créer une Maison du Développement Durable et de la Citoyenneté, lieu privilégié de compréhension du milieu de vie qu'est le Pays de Lorient, mis en perspective avec le contexte de développement engendré par la mondialisation.

> L'organisation d'un **Salon-Forum du Développement Durable, outil de sensibilisation et de communication**, à destination du grand public, favorisant l'information et la participation de chaque citoyen.

**Le Salon-Forum proposera quatre types de services :**

- un marché de produits alimentaires issus de l'agriculture durable, à caractère convivial,
- des exposants locaux et régionaux sur différents thèmes (habitat à haute qualité environnementale, énergies renouvelables, commerce équitable, économie solidaire, ...),
- une documentation de référence (bases de données, ouvrages, revues, CDrom,...)

- des conférences débats, animées par des personnes ressources.

Le Salon-Forum constituera un espace citoyen, lieu d'échanges et de débats permettant d'associer et d'impliquer très largement la population sur les actions en cours, les savoir-faire locaux, les projets à court, moyen et long terme. Il sera renouvelé chaque année.

La mise en oeuvre du pôle de compétence s'effectuera sur une période d'environ 18 mois, allant d'avril 2000 à septembre 2001. Le pilotage du projet sera assuré par une structure collégiale comprenant des élus, des partenaires institutionnels, des associations et personnes ressources, les services communautaires, et un groupe restreint assurant le suivi régulier.

**CATHERINE TOREL-BRETECHE**

> Ingénieur environnement -  
développement durable

**Communauté d'agglomération du Pays de Lorient**

2 boulevard Général Leclerc

56325 Lorient Cedex

Tél : 02 97 02 29 00/29 44

Fax : 02 97 02 29 99/23 46

E-mail : ctorel@mairie-orient.fr

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MARIE GALANTE (971 - GUADELOUPE)

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

*La Communauté de Communes de Marie-Galante, première communauté de communes d'Outre-Mer, en charge de l'aménagement de l'espace et du développement économique a réalisé depuis sa création en 1994, un important programme de rattrapage économique et social d'un montant total de plus de 340 millions de francs (sur la période 1994-1999).*

La volonté politique des élus de l'île à mettre en œuvre un nouveau type de développement adapté aux besoins locaux a abouti à l'élaboration d'un Plan de Développement Durable (PDD). **L'objectif principal de ce Plan de Développement Durable de l'île est de fonder une politique durable d'actions coordonnées, capables de redynamiser un territoire insulaire durement touché par le chômage et l'exode rural.**

Le PDD de Marie-Galante est une démarche locale de développement global qui regroupe toutes les composantes du développement durable : identité du territoire et des hommes, aspects culturels et socio-économiques, énergie, transport, tourisme, ressources naturelles et environnement.

**L'étude préalable** de ce plan a pu être réalisée en 1999 par un groupe d'expert, grâce à des fonds européens, en étroite collaboration avec les élus et les acteurs locaux. Cette étude préalable a démontré la faisabilité d'un tel plan sur la période 2000-2006 correspondant à la durée du Contrat de plan Etat-Région. Cette étude préalable propose également une nouvelle approche de la nécessaire politique de rattrapage des infrastructures et conjuguée de façon équilibrée et organisée le développement économique, le respect de l'identité locale, l'équité sociale avec l'amélioration des

conditions de vie, le respect de l'environnement et la participation démocratique.

Cette politique de rattrapage des infrastructures sera résolument réorientée dans une perspective de durabilité, de bonne insertion dans l'environnement et d'optimisation en terme de coûts d'investissements, mais aussi d'entretien et de fonctionnement futur.

**Le Plan de Développement Durable de Marie-Galante se décline en 90 actions regroupées en 18 thèmes** pour un montant total de 173 millions de francs.

**L'objectif du PDD - agenda 21 territorial - est de mettre en place un plan de développement durable de l'île, géré par les mariegalantais (es) qui ne compromette pas les ressources, les revenus, le cadre de vie et l'environnement des générations futures.**

La Communauté de Communes de Marie-Galante, sur la base du PDD, est en cours de réalisation d'un document unique de programmation de ses investissements et des demandes de subvention auprès des fonds structurels européens, des financements régionaux et nationaux et des lignes spécifiques externes (ONG, Fondations...).

**sylvain VARGAS** > Agent de développement  
**Communauté de communes de Marie Galante**

rue du Fort - BP 48  
97112 Grand Bourg  
Tél : 05 90 97 83 58  
Fax : 05 90 97 71 61



### UNE MISE EN RÉSEAU D'INFORMATIONS EN FAVEUR D'UNE PRÉVENTION DES ATTEINTES À LA SANTÉ D'ORIGINE ENVIRONNEMENTALE ET D'UNE RÉDUCTION DES NUISANCES À L'ÉCHELLE LOCALE

*Si l'industrie constitue une richesse pour une ville, pour une région, elle n'exclut pas pour autant à tout un chacun de se poser la question des ses conséquences sur la santé et sur l'environnement.*

L'Observatoire Communal de la Santé de la Ville de Martigues, créée en 1992, s'est donné comme mission d'évaluer le lien entre la santé de la population et son environnement local.

**Ainsi, à l'échelle de la commune, une mise en réseau d'informations est recherchée en vue :**

- > **d'établir un tableau de bord des pathologies professionnelles**, en particulier de 7 pathologies prioritaires, "produites" par les activités économiques locales et d'identifier les postes de travail à risques - en termes d'unités géographique, de nature des travaux, de facteurs de risque en cause, de conditions de travail - (tableau de bord diffusé largement auprès de la population - affichage, documents spécialisés, presse locale, charge de communication en emploi-jeune, projet de site Internet -) ;
- > **d'élargir le tableau de bord à l'ensemble des pathologies dont l'origine se situe dans l'environnement local** (qualité de l'air, de l'eau, habitat, etc.).

Cette expérience s'appuie sur le travail conduit depuis de longues années dans les Centres de Santé Mutualistes de Martigues et

de Port-de-Bouc, gérés par l'Union des Mutuelles de Provence, qui ont construit, à partir de la fréquentation de leurs patients, une banque de données permettant de mettre en évidence bon nombre de situations de travail qui sont nocives ou qui l'ont été dans le passé sur le territoire de la commune.

Loin de la dénonciation et de la lamentation qui prévaudraient à observer les conséquences fâcheuses d'un développement économique incompatible avec la santé des hommes et avec l'environnement, cet outil met au contraire en relief des situations concrètes qui méritent toute notre attention et suggère des réponses positives, tant au niveau individuel que collectif (dépistage précoce, protections individuelles collectives et intégrées, diminution des rejets, produits de substitutions, etc.).

**Ce Système d'information repose sur le principe de participation de tous les acteurs :**

- > participation déjà effective des citoyens, qui contribuent à mieux connaître leur environnement en général, leurs postes de travail en particulier (à l'échelle de la commune 890 particuliers ont déjà été impliqués et 853 postes de travail positionnés sur le terrain),
- > participation des médecins, qui contribuent à connaître les atteintes à la santé dues à l'environnement local et alimentent le tableau de bord de l'Observatoire Communal de la Santé,
- > participation recherchée des entreprises elles-mêmes, qui contribuent à contrôler les sources de nocivité (des postes de travail ont pu déjà être assainis grâce à ce système).

Il repose également sur le principe de solidarité : solidarité au regard des victimes de maladie d'origine environnementale (professionnelle en particulier) et de leur famille, et plus largement solidarité avec le monde ouvrier, dont la durée d'espérance de vie plus faible par rapport à celle des catégories supérieures (neuf ans en moyenne) est un fait connu et documenté.

**En termes de développement durable, ce projet repose sur une augmentation des investissements réalisés au profit de la prévention, du contrôle et de l'élimination des nuisances, dont on peut attendre qu'elle aura, à terme, comme conséquences :**

- > une réduction des coûts humains et des inégalités en termes de maladies, accidents, décès, préjudices moraux, etc., causes par le milieu de travail, et plus largement par le milieu construit par l'homme,
- > une réduction des dépenses inhérentes à l'absentéisme, à la maladie, aux soins, à l'indemnisation des victimes,
- > une réduction des effets néfastes sur l'environnement local, et, plus largement, pour la planète et les générations futures.

**Menée actuellement à l'échelle de la commune en partenariat avec l'Union des Mutuelles de Provence, le projet est :**

- > de développer la participation, dans le réseau, des médecins libéraux, hospitaliers et médecins du travail exercent localement,
- > d'élargir le territoire du réseau à la commune de Port-de-Bouc (projet retenu dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2000-2006),
- > d'élargir le champ d'observation à l'ensemble des facteurs environnementaux présents sur le territoire concerné (effets de l'air sur la santé, habitat et santé, etc.),

- > de mettre en synergie, autour de la question de la prévention des risques sanitaires et environnementaux, des acteurs aussi divers que les entreprises, la Direction Régionale de Travail, l'Assurance Maladie, etc.

Environnement et industrie ont souvent été présentés comme des valeurs antagonistes. L'exposé brutal des risques et nuisances ne suffit plus aujourd'hui pour décrire une industrie. C'est dans cette vision que le Service Environnement se propose pour être aujourd'hui relais d'information et force de prévention en matière de risques et de nuisances.

Peu enclin aux enjeux du développement durable, le milieu ouvrier prédomine à Martigues. Cependant, le souci de conserver un cadre de vie "acceptable" reste une préoccupation de tous. L'accès à l'information concernant ces risques et nuisances s'avère être une étape incontournable.

**Informier et prévenir sont les deux missions qui se déclinent sur plusieurs thèmes :**

- > risques industriels
- > risques naturels
- > nuisances et pollutions chroniques

Pour tout ce qui concerne les nuisances et les risques, la participation du public est requise lors des conseils de quartiers. Ces réunions publiques sont des lieux privilégiés pour la concertation et l'acceptation par la population de certains projets industriels. La participation des citoyens prend tout son sens dans le cadre d'observatoire sur les nuisances olfactives et sonores, d'enquête publique et quotidiennement pour signaler les nuisances au sein d'un quartier.

L'ensemble de ces missions est assuré par un partenariat d'acteurs institutionnels (DRIRE, DDE), d'associations agréées (AIRFOBEP, CYPRES), de l'Education Nationale et d'associations environnementales et culturelles.

L'intérêt grandissant des citoyens (conseils de quartiers, téléphone "vert", observatoire) témoigne d'une volonté de concertation avec les acteurs publics.

**Parallèlement, certaines démarches complémentaires sont entreprises pour pérenniser l'activité économique sur le territoire communal.**

- > La Maison de la Formation permet, en toute équité, d'adapter la demande d'emploi locale à l'offre industrielle.
- > L'implantation d'entreprises pétrochimiques est facilitée par les infrastructures existantes (pipe-line, réseau ferré, autoroute) mais aussi par la simplification des procédures administratives liées à l'existence des périmètres de sécurité et d'une réelle culture du risque industriel des concitoyens.

La Ville valorise ainsi deux images à priori antagonistes : l'image pittoresque du centre ancien et des espaces naturels et celle d'un pôle industriel européen.

catherine GERMAN-LABAUME

> Responsable de l'observatoire communal de la Santé

Mairie de Martigues

avenue Louis Sammut- BP 101

13692 Martigues cedex

Tél : 04 42 44 33 33/32 86

Fax : 04 42 42 06 52

E-mail : c.german-labaume@ville-martigues.fr



# AGENCE REGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT MIDI-PYRENEES [31]

RESEAU DES VILLES DURABLES MIDI-PYRENEES

*Le projet présenté par l'ARPE et soutenu par les membres du réseau des villes durables et le Conseil régional de Midi-Pyrénées s'inscrit dans une démarche globale qui a été lancée en 1997 avec la création du réseau des villes durables.*

Après avoir échangé des expériences sur des thèmes environnementaux et avoir mené une expérience pilote de participation des citoyens en 1998 à Pamiers, le réseau est entré dans une phase plus opérationnelle (adhésion au réseau par délibération, plaquette commune de présentation), et **six membres ont pu bénéficier d'une expérience de diagnostic urbain de développement durable.**

Cette dernière expérience qui s'est révélée très pédagogique est perçue comme une première étape vers la mise en œuvre concrète d'un développement durable urbain.

Le réseau souhaite maintenant **engager une nouvelle étape qui consiste à élaborer, en concertation avec les acteurs locaux représentant le tissu socio-économique une programmation des actions locales**, découlant directement des résultats des diagnostics. (faiblesses, leviers de transformation, évaluation, ...)

La **concertation locale** avec les citoyens est envisagée pour le mois de septembre 2001. Le réseau souhaite profiter de la période électorale pour préparer une stratégie précise de mise en œuvre et accompagnement de la concertation locale.

Le projet proposé à l'appel d'offre comporte des axes de travail et de réflexion de mars 2000 à septembre 2001.

- 1 - élaboration concertée de plans d'action locaux,
- 2 - information de la population et des acteurs socio-économiques locaux (le développement durable, sa traduction concrète localement : présentation d'expériences locales pédagogiques en terme de développement durable),
- 3 - préparation de la concertation locale avec les citoyens,
- 4 - évaluation des zones urbaines : base de données régionale du développement durable urbain (aspects environnementaux, économiques et sociaux),
- 5 - outils de gouvernance : site web régional (diffusion de la base de donnée régionale urbaine, des expériences concrètes pédagogiques de développement durable),
- 6 - signature de la charte d'Aalborg,
- 7 - tests des indicateurs proposé par le groupe d'experts européens,
- 8 - recommandations au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et à l'unlon européenne sur les indicateurs du développement durable urbain,
- 9 - auto évaluation du projet,
- 10- publication des résultats.

## ARPE

MARTINE MATHOREL > Chef de projet  
14, rue de Tvoli - 31068 Toulouse cedex  
Tél : 05 61 33 50 99/50 83  
Fax : 05 34 31 18 42  
E-mail : mathorel.m@arpe.asso.fr



# DISTRICT RURAL DE MONTREVEL EN BRESSE (01)

## PROJET DE GESTION ET DE VALORISATION DE L'ESPACE RURAL

### UN DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DU TERRITOIRE ET DE LA VIE DES HABITANTS

Le District de Montrevel en Bresse souhaite orienter et soutenir le développement de son territoire dans des perspectives d'avenir par la mise en place d'actions marquantes, permettant un développement harmonieux du terroir et de la vie de ses habitants.

#### Ce projet implique :

- > de freiner le développement des grandes structures d'exploitations et de privilégier l'installation de nouveaux exploitants,
- > de favoriser la diversification et la valorisation de productions locales,
- > de prendre en compte les aspects environnementaux et paysagers en liaison avec la valorisation des possibilités touristiques du secteur,
- > d'assurer un développement organisé et raisonné de l'urbanisme,
- > de dialoguer avec les habitants pour une meilleure connaissance des problèmes et aspirations de chacun des occupants du territoire.

Ces propositions d'actions sont les fruits de la réflexion engagée à partir du diagnostic de Gestion de l'Espace conduit avec les responsables et techniciens de la Chambre d'Agriculture, en association avec les principaux acteurs du territoire.

A partir de ce diagnostic, le District veut mettre en place un certain nombre d'actions destinées à animer, orienter l'économie de du territoire rural vers des perspectives d'avenir.

L'objectif est de valoriser au maximum les richesses naturelles et humaines de cette partie du territoire bressan.

docteur LOUIS JANNEL

> Président du District de Montrevel en Bresse

BP 69 Mairie - 01340 Montrevel en Bresse

Tél : 04 75 25 68 98

Fax : 04 74 30 85 42

E-mail : district-montrevel@wanadoo.fr



# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE PAU (64)

## TABLEAU DE BORD COMMUNAUTAIRE ET AGENDA 21 LOCAL

L'appel à projets "tableau de bord - Agenda 21 local" s'inscrit en étroite complémentarité avec la construction du projet et contrat d'agglomération. L'ensemble participe d'un effort de renforcement des fonctions économiques, environnementales et sociales d'une ville moyenne périphérique.

La réalisation d'un Agenda 21 local s'inscrit dans une ambition plus large de conception des méthodes et des outils qui seront au cœur du pilotage de la ville de demain. **Il s'agit en effet de concevoir et d'expérimenter un dispositif dynamique d'information et de gouvernement urbain qui viendra en appui à la mise en oeuvre et au suivi - évaluation du projet d'agglomération.** Dans cette optique, la construction d'un tableau de bord communautaire par objectifs et indicateurs constitue la première étape pour le développement réussi de nouvelles méthodes de gouvernance urbaine.

### PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet proposé vise à concevoir et expérimenter une méthode de management territorial par objectifs et indicateurs associés adossée à une boîte à outils organisée autour d'un tableau de bord territorial et d'un système dynamique de collecte, de traitement et de partage de l'information.

### BÉNÉFICES ATTENDUS

**A travers cette démarche, il s'agit de :**

1. Consolider l'efficacité et l'efficience de l'action publique territoriale,
2. Evoluer vers un management par objectifs et vers une logique de résultats suivis par des indicateurs précis et partagés,

3. Repenser le rôle des "acteurs" de l'organisation territoriale en fonction du point précédent,

4. Faire évoluer les mécanismes de contrôle et d'évaluation de l'action publique, en particulier dans une perspective de développement économique durable,

5. Construire le changement et se doter d'avantages organisationnels positifs.

**Plusieurs objectifs complémentaires accompagnent cette démarche. Il s'agit notamment de :**

- > Produire les "signaux" nécessaires au changement, suggérer des priorités d'action et un cadre de référence pour les partenaires intervenants sur ou pour l'agglomération,
- > Favoriser les capacités à s'adapter et à innover de la Communauté d'agglomération,
- > Elaborer un système permanent d'information et d'aide à la décision et à l'allocation des ressources,
- > Produire une information transposable et comparable, c'est-à-dire en mesure de donner une idée de la "performance" du territoire en regard des autres territoires.

### UN PROJET FRANÇAIS ET EUROPÉEN

Le projet s'inscrit dans une perspective européenne. Il associe deux démarches : la construction d'un tableau de bord urbain dans le cadre de l'élaboration d'un agenda 21 local et la mise en oeuvre d'un programme européen ECCOS, le projet Eugénia piloté localement par le Conseil général et, d'un point de vue méthodologique et scientifique, par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

## CIBLES, BÉNÉFICIAIRES ET PARTENAIRES :

Si le projet concerne directement la Communauté d'agglomération de Pau, il intéresse également les principaux partenaires publics et privés de la Communauté d'agglomération de Pau dans la mesure où l'élaboration de la méthode et des outils se fera de manière partenariale. On peut notamment citer les partenaires qui seront organisés au sein du Conseil de développement du Grand Pau : les chambres consulaires, les associations de chefs d'entreprise, de commerçants et artisans, les citoyens, l'Etat et le Conseil général, les associations de quartier, d'habitants ou d'usagers, les communes et intercommunalités voisines.

## UNE APPROCHE PAR PROJET ET OBJECTIF :

**Pour atteindre ces objectifs, la méthode élaborée se fonde sur une démarche pragmatique organisée autour d'une approche par projet et indicateurs associés.**

Six opérations, en cours de lancement et validées par les décisions budgétaires de l'agglomération, ont été sélectionnées pour servir de support à l'opération de conception et/ou d'expérimentation des méthodes et d'outils en vue d'un Agenda 21 local. Deux critères prioritaires ont été retenus pour choisir les premières actions supports. Compte tenu des enjeux, il a été décidé de retenir des actions qui :

1. participent de la création de nouvelles richesses matérielles ou immatérielles par exemple en termes d'ingénierie du développement économique;
2. facilitent l'apprentissage des nouveaux modes de gouvernance urbaine (participation des citoyens, "culture d'agglomération", partenariats, coopérations inter-territoires, évaluation des politiques, intégration des nouvelles technologies).

**Six projets ont été retenus dans cette optique.**

1. Programme Emploi partagé.

2. Programme Espaces publics urbains et requalification des centralisés.
3. Mise en place et évaluation de la collecte sélective des déchets ménagers.
4. Gestion environnementale et mise en valeur du Gave de Pau.
5. Projet à Jardins du monde.
6. Programme Technologies de l'information et de la Communication et gouvernance.

*Chacun de ces projets sert d'action support pour l'identification des indicateurs clés de réussite et de performance durable.*

**Ces projets convergent tous vers deux directions complémentaires qui constituent autant d'objectifs pour le projet à tableau de bord en vue et Agenda 21 local.**

1. La nécessité de développer une conception renouvelée de "l'espace public" considéré dans ses dimensions tant matérielles, à travers des opérations d'aménagement des espaces publics urbains, qu'immatérielles.
2. L'intérêt de développer tant les coopérations internes à l'agglomération (destinées à forger une "culture d'agglomération") qu'externes (partenariats au sein du Bearn et de l'espace Adour Pyrénées, coopérations transfrontalières).

Pour chacun des projets retenus, la réponse à l'appel à projets poursuit le même objectif. **Il s'agit de concevoir, simultanément à la mise en œuvre des actions, un dispositif de mesure des performances et de pilotage des politiques publiques.**

jean-pierre JAMBES

> Directeur de développement et du partenariat

Communauté d'agglomération de Pau

Hôtel de France, 2 bis place Royale

64 036 Pau Cedex

Tél : 05 59 11 50 50/50 52

Fax : 05 59 11 50 51

E-mail : jp.jambes@cc-pau.fr

# PARC NATUREL REGIONAL DU PERIGORD-LIMOUSIN [24]

POUR UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC S'INSCRIVANT DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

*En 1998-1999, la France a adopté plusieurs textes législatifs qui concernent l'aménagement du territoire et les services publics :*

- > La LOADT qui propose de mettre en place des outils d'aménagement du territoire (Schéma de services, pays...);
- > La loi sur l'électricité;
- > Le projet de loi sur le gaz;
- > Les reformes de la fiscalité locale et environnementale.

La question de la desserte énergétique débord de celle de l'électricité. Elle intéresse beaucoup d'autres aspects de la vie sociale locale : qualité de la voirie, collecte des ordures ménagères, ramassage scolaire, téléphone, adduction d'eau, assainissement... Pour ces différents services, les obligations de la collectivité ne sont pas toutes du même ordre, mais si elle se voit toujours contrainte de répondre le mieux possible et en fonction de ses possibilités aux exigences des familles installées de longue date ou ayant bénéficié d'autorisations administratives.

Pour certains services (assainissement collectif...), les collectivités estiment que le réseau n'est pas adapté aux secteurs isolés. Par contre, de nouvelles technologies (radiotéléphone...) ou des équipements autonomes rustiques et confirmés (assainissement individuel, compostage in situ des fermentescibles...) répondent relativement bien aux besoins d'une population qui dispose d'espace.

Pour ces ouvrages domestiques, l'opinion générale considère que le service public n'est pas directement concerné, tout au moins en terme de montage et de gestion d'équipement, et que les travaux et l'entretien doivent relever seulement de l'initiative privée. Les pouvoirs publics n'agissent alors que pour

apporter des conseils, des subventions ou pour vérifier la conformité des équipements aux normes en vigueur (contrôle des installations d'assainissement non collectifs désormais à la charge de la collectivité par exemple). En l'occurrence, on ne considère pas qu'il y a carence du service public lorsque chaque usager met en place une solution "individuelle". Cependant ne peut-on pas imaginer :

- > d'entamer une réflexion sur un nouveau concept de service public en milieu rural ?
- > que le service public puisse investir un nouveau champ de prestations polyvalentes ?
- > de mettre en place, en accord avec les usagers, un service public décentralisé (pas nécessairement interconnecté) qui aurait pour avantage d'être un outil local de gestion rurale (coordination des services, maîtrise des équipements...)?

Ce nouveau concept de service public, qui suppose une coordination de toutes les compétences et une polyvalence des agents, permettrait certainement d'abaisser les coûts inhérents à la multiplicité des interventions en milieu rural diffus et de créer un service de proximité adapté aux caractéristiques de zones à faible densité de population qui ne souhaitent pas péricliter.

Des compromis doivent être trouvés en établissant une balance entre les avantages et les inconvénients de chaque situation et par un dialogue social permettant aux habitants du monde rural de trouver collectivement des solutions réalistes et acceptables par tous.

## PRÉSENTATION DU PROJET

L'étude se déroulera sous l'égide d'un comité de pilotage comprenant les institutions régionales et départementales concernées (Départements, DRIRE, ADEME, syndicats d'électrification...). Elle sera effectuée dans le cadre du Parc Régional Périgord-Limousin, en deux étapes :

- 1. une analyse des dispositifs mis en place dans des pays européens pour assurer une bonne desserte par les services publics des zones isolées en milieu rural (organisation, régulation, concurrence);**
- 2. une enquête auprès des opérateurs français intervenant dans le périmètre du Parc.**

**Un document d'usage des pouvoirs publics et des professionnels** donnant les éléments pratiques et les recommandations pour favoriser la mise en place de services publics polyvalents en zone rurale sera claboter à l'issue de l'étude.

**L'évaluation de l'étude et des propositions** seront effectuées par un comité d'experts indépendants qui auront à identifier les atouts et les obstacles favorisant ou s'opposant dans le contexte franco-français aux évolutions suggérées, qui s'articuleront autour des concepts de décentralisation et d'autonomie de polyvalence et de qualité de services d'efficacité/coût en milieu rural diffus d'impacts environnementaux et de gestion durable.

**Le comité d'évaluation sera constitué des personnalités suivantes :**

- > Experts des pays de l'Union Européenne qui peuvent avoir une autre conception du service public que la notre ;
- > Acteurs institutionnels et services publics ;
- > Intervenant dans le périmètre du Parc.

Elus locaux et usagers confrontés en milieu rural à la double contrainte de maintien de la qualité des services et de maîtrise des coûts de desserte (contradiction que la seule péréquation territoriale des tarifs ne garantira pas forcément à moyen terme si aucune solution alternative n'est recherchée à la situation qui prévaut depuis les grands travaux d'après guerre mais dans un contexte démographique différent).

LILIANE BATAIS

> Urbaniste, agent de développement  
PNR Périgord-Limousin

Le Bourg

24300 Abjat sur Bandiat

Tél : 05 53 59 33 34

Fax : 05 53 28 27 05

E-mail : batli@aol.com

# VILLE DE ROMANS [26]

## MOBASTO

ETUDE ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE DEPLACEMENTS  
URBAINS VOLONTAIRE S'INTEGRANT DANS LA DEMARCHE D'AGENDA  
21 EN COURS ET S'APPUYANT SUR DES ECHANGES AVEC 2 VILLES  
EUROPEENNES DANS LE CADRE D'UN PROJET

*Dans la cadre des propositions faisant partie de l'Agenda 21 élaboré depuis ces deux dernières années, la Ville de Romans élabore et met en oeuvre un PDU volontaire et durable en échangeant avec deux villes (Suède et Allemagne) dans le cadre d'un projet européen.*

## LES TERRITOIRES CONCERNÉS

Les territoires des communes de Romans, Bourg de Péage, de la communauté de communes, le triangle ROVALTAIN Romans/Valence/Tain et la gare TGV.

## LA DURÉE 1<sup>ÈRE</sup> PHASE

2 ans 2000/2001 puis la mise en œuvre sur le long terme.

## LES OBJECTIFS

- > Environnement, social, économie, gouvernance
- > La mise en place d'une agence de mobilité
- > Les économies
- > La définition d'un PDU volontaire
- > La création d'une banque sociale des déplacements.

## LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Les rencontres internationales de Romans (juillet 2000) puis les actions de coopération technique.

## LES PARTENAIRES

La commission européenne, la commune de Quedlinburg (Allemagne), la commune de Lulea (Suède), la Région Rhône-Alpes, l'agence

de l'environnement Rhônalpénergie-Environnement, l'ADEME, la commune de Bourg de Péage, les membres de l'agence de l'énergie, les ville : jumelles et amies dans le cadre des rencontres internationales.

## LE PILOTAGE

Un chargé de mission Ville de Romans, a été recruté pour la coordination avec les divers partenaires, l'animation de l'agence de mobilité, la création de la banque sociale des déplacements, le suivi du projet.

**betty TIBERINI**

> Chargée de mission environnement

Hôtel de Ville

BP 1012

26100 Romans

Tél : 04 75 05 51 51

Fax : 04 75 02 73 71

E-mail : [fporto@ville-roman.fr](mailto:fporto@ville-roman.fr)



# COMMUNE DE SAINT MARTIN DE CRAU (13)

## LE PROJET D'ECO-TOURISME ET LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS

### MARTIN DE CRAU UNE VILLE À LA CAMPAGNE

*La commune de Saint Martin de Crau est située au coeur de la plaine de Crau, à proximité des Alpilles et de la Camargue, entre les deux centres urbains d'Arles et Salon de Provence. L'altitude de la commune varie de 6.20 m au Sud, dans le Crau, et 447 m au sommet des Alpilles, mais son territoire est situé, pour l'essentiel, à basse altitude.*

*Le territoire communal s'étend sur 21487 hectares, entre les communes d'Arles, Le Paradou, Maussane, Mouries, Aureille, Eyguieres, Salon, Grans, Miramas, Istres et Fos. La population de Saint Martin de Crau compte 11100 habitants.*

#### **Le territoire de la commune est riche de contrastes :**

- > Au Nord, les Alpilles, caractérisées par une végétation de chênes verts dite "garrigue", propice à la chasse.
- > Au Sud, la "Grande Crau", immense espace ouvert, vaste étendue de galets déposés par la Durance et ponctuée de bergeries. C'est le domaine quasi-exclusif du mouton.
- > Entre les deux, la "Petite Crau" ou Crau bocagère, verte prairie fertile irriguée par le canal de Craponne. La principale culture est le foin de Crau, d'excellente qualité, ainsi que les cultures fruitières et maraîchères souvent sous serres.
- > La zone agglomérée se trouve au coeur de cet espace, elle est caractérisée par le développement de plusieurs générations de lotissements de faible densité, disposés de manière concentriques autour du centre.
- > Un certain nombre de dépressions permettent à l'eau d'apparaître à la surface sous forme d'étangs ou de marés qui forment des taches humides dans la Crau sèche.

### SAINT MARTIN DE CRAU, SA CHARTRE POUR L'ENVIRONNEMENT...

**La commune de Saint Martin de Crau a été la première Commune de la région PACA à mettre en place un Plan Municipal d'environnement, dès le mois de juin 1992. Ce Plan Municipal d'environnement a donné lieu à un programme de 35 actions sur 5 ans autour des 4 axes suivants :**

- > la protection de l'eau "sous toutes ses formes",
- > la valorisation du patrimoine communal,
- > le recyclage des déchets et la réduction des nuisances,
- > une meilleure coordination des services municipaux en matière d'environnement.

#### **Les actions réalisées dans le cadre de la Charte pour l'environnement**

Sur les 35 actions retenues, 26 ont été réalisées et ont représenté un budget de 14.725.000 F.

La charte pour l'environnement de Saint Martin de Crau a été signée en 1994, et a permis d'aboutir à élaboration d'un programme réaliste d'actions concrètes destiné à corriger les insuffisances décelées et améliorer l'état de l'environnement dans la Commune.

#### **Ainsi, parmi les actions réalisées, on notera les plus importantes, dans les domaines suivants :**

**urbanisme** : règlement de publicité ; plan de signalétique ; révision environnementale du POS ; amélioration des entrées de ville ;

**Agriculture** : promotion du foin de Crau ; soutien à l'agriculture locale ; diminution de la fiscalité du foncier non bâti;

**Déplacements** : plan de déplacement urbain; création de pistes cyclables.

**Ressources naturelles** : protection des eaux souterraines contre la pollution par les nitrates; périmètres de protection des captages d'eau potable.

**Pollutions et nuisances** : mise en place d'une déchetterie ; développement de points d'apport volontaires ; création d'un point d'apport volontaire pour les déchets de soin ; étude de nuisances sonores ; contrôle de la qualité de l'air ; renforcer la Station d'Épuration ; étude d'assainissement autonome.

**Patrimoine** : plan de gestion global de la Chapelette ; entretien de la Chapelette par des techniques douces ; aménagement des berges de la Chapelette ; plan paysager communal ; programme 1000 arbres pour Saint Martin de Crau. recensement des chemins communaux ; inventaire du patrimoine naturel communal.

## LES APPORTS DE LA CHARTE

En plus des actions concrètes qui ont été réalisées, la charte pour l'environnement a également permis, de façon globale :

- > une mise en évidence des différents enjeux et une hiérarchisation des problèmes environnementaux ;
- > découverte des besoins de la population ;
- > un changement dans la culture des élus et une adhésion plus forte aux problématiques environnementales ; la mise en place de partenariats avec des partenaires techniques : ex EDE, pour des actions d'économie d'énergie ; une participation des habitants dans les groupes de travail d'effectuer des travaux importants.

**Ces réflexions étaient déjà autant de pistes pour la préfiguration d'un AGENDA 21.**

CLAUDE VULPIAN

> Maire de Saint-Martin-de-Crau

Place du Docteur Bagnaninchi

13558 Saint Martin de Crau

Tél : 04 90 47 17 29

Fax : 04 90 47 90 45

E-mail : [mairie-smc@ville-smc.fr](mailto:mairie-smc@ville-smc.fr)

# COMMUNAUTÉ URBAINE DE STRASBOURG (67)

POUR UN AGENDA 21

*La Communauté Urbaine de Strasbourg, signataire de la charte d'Alborg dès 1995, est reconnue pour sa politique de mobilité urbaine et son programme d'éducation populaire.*

*Parallèlement, la démocratie locale s'est enrichie du dispositif d'action territoriale qui assure un dialogue permanent, au niveau des quartiers, entre élus, administration et citoyens. Dans le même esprit, le projet d'agglomération a été élaboré avec la participation active de partenaires (plus de 5000 participants actifs), soit en débats directs, soit sur le web par la mise en place d'un site interactif. Il est dès lors logique de poursuivre l'action, en l'inscrivant, et notamment pour certains thèmes, dans le programme Agenda 21.*

## LABÉLISATION AGENDA 21 DU PROJET D'AGGLOMÉRATION

**La Communauté Urbaine de Strasbourg veut s'engager dans la labellisation Agendas 21 du projet d'agglomération tout entier, tant dans sa méthode de démocratie participative moderne que dans ses objectifs de développement durable.** Il s'agit, dans ce cadre, de mettre en valeur **huit projets particuliers** en ce que leur côté innovant et expérimental appelle un soutien particulier et, surtout, pose la question de l'évaluation de projets éminemment qualitatifs. Surtout, les huit projets retenus, en ce qu'ils font une large place à l'action des citoyens, sont plus des cadres, des champs ouverts que des propositions de l'administration. C'est dire que **l'évaluation elle-même ne saurait être prédéterminée, mais devra s'adapter au développement du projet tel que le dessineront les citoyens qui s'y impliqueront.**

L'ensemble des projets retenus s'appuie sur les spécificités locales à même de générer des démarches innovantes et non uniformisantes, faisant appel aux spécificités de Strasbourg et de son agglomération.

**1. Chantier d'économie sociale :** Strasbourg conserve de son histoire une forte tradition d'économie coopérative, notamment dans le domaine bancaire, et un tissu associatif sur la base de la loi d'Empire de 1908. C'est en s'appuyant sur ces deux piliers que peut se développer un chantier partenarial pour le **développement de l'économie sociale et solidaire, mobilisant les acteurs publics traditionnels mais aussi le réseau privé d'économie coopérative, pour créer un centre de ressources, mobiliser les compétences et les ressources de l'économie sociale locale.**

**2. Haute qualité environnementale :** Les Strasbourgeois sont particulièrement sensibles aux problèmes d'environnement, dont ils tiennent compte dans leurs actions individuelles. Ils attendent donc de l'autorité publique, que ce soit dans les aménagements ou dans l'habitat social, une certaine exemplarité et le développement **d'une politique HQE** sera de nature à répondre à leur attente tout en créant un effet démultiplicateur par le relèvement du niveau environnemental de référence.

**3. Train-tram Strasbourg-Bruche :** Le retour du Tramway à Strasbourg a été salué comme une démarche exemplaire. Au delà de la ville dense que ce nouveau tram dessert avec efficacité, **le train-tram Strasbourg-Bruche prend en compte, lui, une approche nouvelle du concept d'agglomération** qui, localement, s'approche plus de la notion de région urbaine. En proposant une alternative au tout automobile, en luttant contre la pollution atmosphérique, en se combinant avec la plateforme aéro-ferroviaire en cours de création à Entzheim, avec la création d'activités connexes, le train-tram Strasbourg-Bruche prend en compte les réalités de la desserte Ouest de Strasbourg, mais sera aussi un laboratoire pour des extensions futures soit dans l'agglomération, en Alsace ou ailleurs.

**4. Les flux de marchandises :** La prise en compte nouvelle de la nécessité de limiter les flux automobiles en ville s'inscrit dans un contexte qui privilégiait, au contraire, le tout automobile. Si des avancées sont perceptibles pour ce qui touche aux flux humains, les contradictions sont de plus en plus patentées pour ce qui concerne les flux de marchandises. L'éloignement des centres commerciaux, et notamment alimentaires, la desserte des commerces de centre ville, l'émergence de plateformes logistiques implantées en fonction d'une vision européenne du transport sans tenir compte des contraintes d'aménagement urbain, sont autant de questions qui restent ouvertes. Sur la base d'enquêtes menées dans d'autres agglomérations, **la question des flux des marchandises en milieu urbain et de leur optimisation doit être approfondie.**

**5. Quartier du Point d'Eau à Ostwal :** Peu de zones se prêtent autant que le Point d'Eau à Ostwal, dans un projet de quartier correspondant à la conception moderne de la ville. Il s'agit d'imaginer, dès la conception, **un fonctionnement d'un quartier urbain ou l'automobile ne serait pas prédominante dans l'approche des déplacements, qui se structurerait autour du transport collectif, de l'usage de la bicyclette.** En outre, les caractéristiques du lieu, zone partiellement inondable, zone tampon entre deux zones d'habitat très contrastées, présence d'écosystèmes spécifiques, suggèrent une approche élargie à la notion de quartier "environnemental".

**6. Co-construction d'une ville éducatrice :** Strasbourg a développé un projet d'éducation populaire aujourd'hui reconnu et salué. A partir d'institutions ouvertes et souples, irriguant citoyen ou de structures d'économie solidaire, c'est un projet de formation tout au long de la vie et d'échanges d'expériences qui s'est mis en place. Il est aujourd'hui nécessaire d'accompagner le concept fondamental de la démarche municipale, qui est la dissémination, en assurant une médiatisation adéquate auprès de milieux hétérogènes et de populations souvent cloisonnées.

**7. Valorisation de la ceinture des forts :** Ville stratégique par excellence, Strasbourg a vu

ses fortifications sans cesse renforcées et élargies. Une ceinture de forts l'entoure. Vingt-trois communes de l'agglomération sont concernées, dont certaines ont des projets de développement : notamment culturel, pour tel ou tel fort. Il appartient à l'agglomération, dans ses compétences, de mettre en valeur le dispositif dans son ensemble de créer véritablement un cheminement des forts, qui sera l'occasion, à partir de pistes cyclables paysagées, de recréer au niveau de l'agglomération ce qu'est la ceinture verte au niveau de la ville. Lieu de promenades cyclistes et piétonnières reliant des bastions consacrés à la culture, à la découverte de la faune et de la flore, **la ceinture des forts peut aussi être un lieu de création d'activités dans le domaine de l'animation et du tourisme environnemental.**

**8. Projet nouvelles technologies :** Fortement irriguée par de nombreux réseaux à haut débit, largement câblée, dotée d'universités dynamiques, la Communauté urbaine de Strasbourg dispose de nombreux atouts pour le développement des nouvelles technologies. Les axes retenus concernent le développement économique durable, le service au citoyen, la démocratie locale et la reconquête du patrimoine.

La Communauté Urbaine de Strasbourg, parallèlement à son engagement pour l'utilisation des nouvelles technologies, souhaite **créer une structure d'observation des conséquences du développement des nouvelles technologies**, capable à minima d'être informée des conséquences en terme de "social informatics", de respect des droits sociaux dans les entreprises spécialisées dans les nouvelles technologies (horaires et conditions de travail), des conséquences en terme de santé publique, des phénomènes d'addiction aux vidéo jeux ou à internet, notamment auprès des populations les plus jeunes, et des conséquences sur le fonctionnement de la démocratie locale.

Geneviève Ancel > Secrétaire générale adjointe  
CUS - 1 place de l'Etoile  
BP 1049/1050F - 67070 Strasbourg Cedex  
Tél : 03 88 60 90 90/ 92 82 - Fax : 03 88 43 60 87  
gancel@cus-strasbourg.net

# SYDOM DU JURA (39)

## PLAN D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Le SYDOM du Jura est un Syndicat Mixte qui a compétence en matière de traitement des déchets ménagers. **Il souhaite mettre en place une démarche qualité, constituée de plusieurs outils permettant entre autre une meilleure prise en compte du développement durable dans l'activité de la collectivité.**

Le point central de ce programme est le Système de Management de la Qualité, qui concerne l'organisation interne du SYDOM. Ce système doit permettre d'optimiser les moyens dont dispose actuellement le SYDOM pour gagner en efficacité. Les implications de ce système s'étendent sur la gestion des autres programmes.

### SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DE LA QUALITÉ

Le Système de Management de la Qualité est le moyen imaginé pour mieux maîtriser toutes les étapes de la collecte sélective. Pour associer ses partenaires à cette volonté d'améliorer la qualité du tri et donc l'efficacité de la collecte sélective, deux programmes seront associés à la démarche :

- > les Communes Eco-Citoyennes 2ème Génération, pour les communes. Le but de cette opération est de faire bénéficier les populations qui s'investissent dans la réussite de la collecte sélective aux économies que génère leur comportement civique. Cette évolution du Contrat Citoyen, aujourd'hui mis en pratique auprès de 12000 jurassiens, a l'avantage de responsabiliser les habitants, les élus et les acteurs de la vie locale. Ce programme s'applique aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.
- > la Charte de Qualité, pour les adhérents. Il sera proposé aux adhérents de signer une Charte de Qualité, par laquelle ils s'engagent à respecter un "code de bonne conduite".

Ces différents programmes sont réunis sous le nom de Plan d'Amélioration de la Qualité. L'objet de celui-ci est d'améliorer le service public et l'efficacité économique de la collectivité, d'assurer la pérennité du système de tri et recyclage des déchets ménagers mis en place, et de développer la citoyenneté et le respect de l'environnement.

Ces objectifs visent aussi bien les habitants que les adhérents du SYDOM et plus largement les collectivités jurassiennes.

samuel GUY

> Responsable qualité

Sydom du Jura

350 rue René Maire - ZI

39000 Lons le Saunier

Tél : 03 84 47 44 41

Fax : 03 84 24 01 47

E-mail : [sydom.du.jura@aricia.fr](mailto:sydom.du.jura@aricia.fr)



# DISTRICT D'AMENAGEMENT DU VAL DE DROME [26]

AGENDA 21 ET ESPACE D'ACTIVITES INTERCOMMUNAL A HAUTE  
QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU DAVD

## Le district du Val de Drôme

*Le District est un établissement public de coopération entre 35 communes situées dans le Val de Drôme. Il contribue au développement local dans les domaines de l'agriculture, de la culture, de l'économie, de l'économie sociale, de la gestion des déchets, de l'habitat, de la rivière, du tourisme et du patrimoine.*

*Le DAVD dispose déjà d'une expérience certaine au travers différentes opérations de "développement" avec par exemple son expérience de mise en oeuvre du premier SAGE de France.*

## UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'arrière pays Crestois et l'ensemble des communes rurales du Val de Drôme ne disposent plus aujourd'hui d'espaces équipés permettant le développement des entreprises existantes et ne sont plus en capacité d'accueillir de nouvelles entreprises. Aussi, le DAVD met en oeuvre une politique générale de développement économique visant d'une part à favoriser les initiatives d'entreprises (création, développement, partenariats) et d'autre part à installer des entreprises nouvelles. Cette politique de développement passe par la création d'une capacité d'accueil, inexistante sur les trois cantons de l'arrière pays en plusieurs points stratégiques du Val de Drôme.

Le District sera le maître d'ouvrage unique pour l'ensemble de l'opération. Ces équipements constitueront une seule et même zone d'activités intercommunale dite multisite. La base de travaux TGV de Eure constituera un des sites.

En effet, le DAVD abrite un important chantier (ligne TGV Méditerranée) d'environ 50 ha. La moitié environ des surfaces sera rétrocédée en 2001 par la SNCF au DAVD. A cette occasion le

DAVD souhaite **requalifier toute la zone selon les principes du développement durable et du HQE**. Une démarche avec la SNCF a abouti à la signature d'un protocole d'accord en vue de la réalisation de cette opération.

La conversion de la base TGV en espace d'activités découle à la fois :

- > Du manque chronique de foncier d'entreprises.
- > De la volonté de ne pas laisser en l'état une importante zone de " friche " après le départ de la SNCF.

L'objectif général serait par ailleurs non seulement de garantir l'accueil des entreprises mais aussi de valoriser un environnement privilégié, un climat sub-méditerranéen dans un urbanisme de petite taille.

**En résumé, l'ensemble vise donc à concevoir un espace d'activités selon les principes d'une certification environnementale de type ISO 14001.**

Le projet proposé par le DAVD est à la fois global, avec la réalisation de l'Agenda 21 du District, et spécifique avec la priorité affichée à la reconversion de la base de travaux SNCF en espace d'activités économique pour son territoire. Ainsi, le DAVD sera également le premier District de France à vouloir réaliser une approche globale du développement durable au travers de l'Agenda 21, en donnant priorité au secteur économique.

pidier jouve > Directeur adjoint  
LOÏS CARLINI  
> Chargé du développement économique  
DAVD  
BP 331 - 26402 Crest  
Tél : 04 75 25 43 82 - Fax : 04 75 25 44 96  
E-mail : [davd@wanadoo.fr](mailto:davd@wanadoo.fr)



# ASSOCIATION CRITT Z3T - VIERZON (18)

VIE (VIERZON, INDUSTRIE-INSERTION, ECONOMIE-ENVIRONNEMENT).  
A PARTIR DE TROIS POLES INDUSTRIELS, ENGAGER, SUR L'ENTREE  
FORMATION ENTRE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EQUITE SOCIALE,  
ENVIRONNEMENT, INNOVATION ET RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

*Le projet a été élaboré en rapport avec l'importance du bassin industriel vierzonnais. Pays de savoir-faire, il est un site industriel phare dans de nombreuses spécialités : Pôle mécanique générale et de précision, Pôle moulés et modèles, Pôle chimie et environnement. Ces trois pôles forment les trois secteurs tests sur lesquels s'appuie la démarche de développement économique. Outre, les représentants des entreprises, le bassin regroupe des structures susceptibles d'agir dans les domaines économiques, sociaux, environnementaux.*

## LE FORUM

L'organisation du tissu industriel d'un pays ou d'une agglomération est un facteur de lisibilité et de compréhension de son cadre de vie.

Trop longtemps structuré autour de leaders économiques omniprésents, le pays de Vierzon est aujourd'hui le terreau de nombreuses PME et PMI qui interviennent dans de nombreuses activités. Cette modification, si elle favorise un essor économique important, n'en est pas moins source de fragilité en ce qui concerne la pérennité des entreprises.

Une concurrence accrue au sein d'un même pays associé à un comportement individualiste par nécessité ont entraîné la prolifération de rivalités interentreprises.

Le bassin d'emploi du pays de Vierzon est pourtant historiquement un territoire étroitement lié à l'industrie et où les savoir-faire ont su s'adapter et évoluer aux différentes technologies.

Le projet a donc été conçu pour devenir un **outil fédérateur à même d'inciter les entreprises à créer leur propre réseau d'échange et de collaboration**. Réunissant l'ensemble des acteurs économiques, sociaux ou poli-

tiques, il se veut un lieu de rencontre et de discussion avant d'être un simple groupement d'intérêt strictement économique.

La participation des acteurs liés à la formation initiale et continue, l'insertion des jeunes et des publics en difficultés, la recherche et l'innovation technologique et l'emploi en fait une opportunité sans précédent **d'accompagner les entreprises vers une démarche plus citoyenne et prenant en compte l'ensemble des réalités économiques, sociales, environnementales et de formation**.

Ce projet, divisé en fonction des grands secteurs d'activités des entreprises du pays est aussi un instrument d'évolution sociale sans précédent dans la mesure où il permet d'étudier les axes de développements économiques grâce aux informations que pourront fournir ses principaux acteurs. Il doit permettre de mieux anticiper les besoins en formation et en qualification des entreprises et mettra la lumière sur les secteurs d'activités susceptibles d'accueillir des formations de réinsertion pour les populations les plus fragilisées.

## LE PROJET

**Le projet VIE s'organise techniquement en trois actions simultanées.**

### 1. Développement économique et équité sociale

- Insérer les publics en difficulté, les sortir de leur isolement,
- Créer une ressource en personnels qualifiés pour les entreprises du bassin d'emploi,

- Faire travailler ensemble les organismes sociaux et les entreprises,
- Créer un réseau d'actions balisées pour l'ensemble des organisations actives du territoire,
- Utiliser le passé en termes de savoir-faire et d'images pour rebondir sur le futur.

## 2 . Economie et environnement

- Définir pour les entreprises les problèmes spécifiques aux traitements de leurs déchets,
- Définir sur le pays, le catalogue des déchets et les caractériser,
- Inventorier les filières de traitements éventuels, au local, au régional, au national,
- Mettre en relation sur des thèmes sécants les entreprises du pays.

## 3 . Innovation, Recherche, Développement

- Détecter les projets, les analyser,
- Initialiser des coopérations,
- Etablir les cahiers des charges, accompagner les projets,
- Assurer une veille technologique,
- Effectuer les études de faisabilité.

### en relation avec le contrat de plan Etat Région Centre

- Développer la plate-forme technologique formes et matériaux,
- Accompagner la mise en place de la licence professionnelle en relation avec cette plate-forme.

Ces trois axes sont complémentaires . Ce projet dégagera une synergie à l'exécution de chacun des axes.

Jacque MIZRAHI > Directeur  
**Maison des cultures professionnelles**  
 28 avenue Pierre Semare  
 18100 Vierzon  
 Tél : 02 48 53 03 03  
 Fax : 02 48 53 03 07  
 E-mail : critz3t@critz3t.com

# VILLE DE VILLERS COTTERETS

## [02]

### INTRODUCTION D'UN SYSTEME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DANS LA VILLE

*La prise de conscience de la Collectivité, de son rôle à jouer dans la résolution des problèmes, ainsi que d'une responsabilité solidaire de tous les partenaires publics, permettent de définir les priorités favorables au développement durable.*

La Ville de Villers-Cotterets, par son engagement dans le système de management environnemental, réalise un objectif ambitieux qui s'appuie sur une conception responsable et novatrice de son rôle à jouer dans la transmission de patrimoine aux générations futures.

**La Ville de Villers-Cotterets s'est engagée dans une démarche de management environnemental afin d'intégrer les préoccupations environnementales dans l'exercice de ses activités. La certification ISO 14001, par ses procédures de suivi d'impacts environnementaux, de fixation d'objectifs et d'évaluation, doit permettre la valorisation du patrimoine et sa gestion économe.**

Les résultats attendus sont une diffusion de pratiques exemplaires auprès des citoyens et partenaires, afin de gérer au mieux le patrimoine commun et s'intégrer dans un développement durable.

NICOLAS INGLEBERT

> Directeur des services techniques  
Villes de Villers-Cotterets

BP 170

02603 Villers-Cotterets Cedex

Tél : 03 23 96 55 05

Fax : 03 23 96 55 01



# VILLE D'ECHIROLLES (38)

## AGENDA 21 D'ECHIROLLES

### VERS LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DURABLE POUR LA VILLE

L'Agenda 21 de la ville d'Echirolles sera élaboré en étroite collaboration avec la Métro communauté de l'agglomération de Grenoble et les autres villes de l'agglomération qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable (Grenoble et Meylan).

Le projet de l'Agenda 21 d'Echirolles comprend 2 axes :

- 1. une démarche globale sur la ville en vue de prendre en compte systématiquement les principes du développement durable dans la mise en œuvre des différentes politiques de la ville,**
- 2. une action particulière sur le quartier ouest en vue d'améliorer la qualité de vie des habitants dans une perspective de développement durable à travers une opération de restructuration.**

*La ville d'Echirolles a connu une croissance démographique explosive depuis l'après-guerre qui s'est traduite par une urbanisation souvent rapide dont il demeure une multitude disparate de quartiers avec un déficit de lien urbain. La population est largement touchée par la crise, le logement social public représente plus de 40% du parc. Les activités économiques se sont développées dans des espaces d'activités qui sont majoritairement intégrées aux zones d'habitation. La prise en compte de l'environnement se renforce en 1995 avec la réalisation d'une charte d'écologie urbaine dont la grande majorité des actions est réalisée aujourd'hui.*

*A partir des années 80, les élus ont eu la ferme volonté d'échapper à la logique de ville de banlieue. Ils ont contribué à forger une identité propre à Echirolles en s'appuyant sur un réseau associatif très large et grâce à la création d'un centre ville véritable centre fédérateur de l'en-*

*semble des autres quartiers et véritable pôle secondaire de l'agglomération grenobloise.*

**En matière de développement durable, des actions ponctuelles ou sectorielles ont été développées ces dernières années à travers les différentes politiques de la ville :**

- > Le contrat de ville** a apporté une plus value dans le domaine du développement intégré et de la solidarité mais ce de façon territorialisée.
- > Le projet de ville**, mis en place à la fin des années 80, vise à poursuivre l'urbanisation de la ville en développant une offre de logement diversifiée (locatifs, accession) en accueillant des activités économiques nouvelles créatrices d'emplois et en réalisant les équipements publics, para publics et d'animations porteurs. L'opération de construction du centre ville, véritable espace de mixité urbaine et sociale, réalisée de part et d'autre d'un axe de transport et élaboré après une large procédure de concertation, illustre parfaitement cette démarche.

**La politique sociale de la ville s'est attachée à développer des actions de proximité** afin de garantir l'accès de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la santé, la justice, l'éducation, la famille, l'intégration des populations étrangères.

**La politique économique a contribué à aider l'implantation de nouvelles entreprises et activités** mais n'a pas réussi pour l'instant à leur faire prendre en compte de façon globale et partagée l'environnement dans l'exercice de leur activité. Des opérations de maintien du commerce de proximité, de mixité urbaine

avec intégration économique réussie méritent d'être poursuivies sur l'ensemble des quartiers.

**La charte d'écologie urbaine** ne suffit plus, aujourd'hui, à mettre en perspective la politique environnementale d'Echirolles et fait apparaître la nécessité de doter la ville d'un nouveau document de planification qui permette de renforcer la prise en compte environnementale dans les modes de développement économique et social de la ville tout en donnant corps à la démocratie locale.

L'Agenda 21 est l'outil que les élus ont choisi pour y parvenir.

## PRÉSENTATION DU PROJET

**L'Agenda 21 d'Echirolles, démarche globale, devra actualiser la charte d'écologie urbaine et mettre en cohérence les différentes politiques sectorielles de la ville en terme de développement durable. Il contribuera à renforcer et à améliorer l'écoute et la participation des habitants aux processus décisionnels de la ville. Il visera également la mise en place d'un cadre de références pour aider à la définition de politiques économiques et sociales respectueuses de l'environnement.**

La méthode retenue va consister à passer au crible du développement durable la politique, les pratiques et l'organisation de la ville afin d'aboutir à un état des lieux. Ce **diagnostic** sera la première base de travail du **Forum 21, instance de concertation** qui impliquera de manière aussi large et complète que possible, les différentes composantes de la communauté locale et ce jusqu'au citoyen de base. Le Forum 21 complétera l'état des lieux, dressera une liste de préoccupations en matière de développement durable, proposera des objectifs à atteindre à court, moyen et long terme. L'ensemble de ce travail mis en forme, hiérarchisé, validé par les élus constituera l'Agenda 21 d'Echirolles dont le Forum 21 suivra la mise en œuvre.

La démarche officielle a été lancée en mars 2000. La ville se donne trois ans pour aboutir.

**En parallèle, la ville souhaite appliquer les principes du développement durable dans l'opération de restructuration du quartier ouest.**

L'objectif du projet se décline en 3 axes :

- > l'amélioration de la qualité de vie des habitants,
- > la revitalisation économique,
- > la qualité de l'environnement.

Des actions en matière d'urbanisme, d'environnement, en matière économiques sociales et culturelles seront mises en œuvre sur la période 2000-2006. Ces actions se feront dans le cadre du contrat de ville d'agglomération par l'intermédiaire de deux programmes européens de recherche visant à reconstruire la ville sur elle-même dans une perspective de développement durable (PIC URBAN et HQE2R) et pour lesquels Echirolles est candidate (via respectivement la Métro et le CSTB).

**Le pilotage du projet Agenda 21** a été confié à la mission environnement sous couvert de la direction générale et en lien étroit avec les services concernés (économie, social, environnement, urbanisme, politique de la ville...) regroupés au sein d'une cellule opérationnelle d'accompagnement. La municipalité assurera le pilotage politique du dossier. Rhonalpénergie-environnement sera assistant technique de la ville.

valérie VACCHIANI

> Chargée de mission à l'environnement

**Ville d'Echirolles**

Hôtel de Ville BP 248

Place de la libération

38433 Echirolles Cedex

Tél : 04 76 20 63 00/64 47

Fax : 04 76 40 45 87/88 39

E-mail : [vacchiani@ville-echirolles.fr](mailto:vacchiani@ville-echirolles.fr)

## UNE DEMARCHE HAUTE QUALITE ENVIRONNEMENTALE POUR LA VILLE DE MEYLAN DANS LE CADRE DE L'ELABORATION D'UN AGENDA 21 LOCAL

*De grandes étapes soulignent la démarche communale dans un engagement vers des actions soutenant les concepts de développement durable :*

- > adhésion de la Ville de Meylan à la charte d'Aalborg, le 25 septembre 1997, manifestant sa volonté de promouvoir les principes adoptés lors de la conférence internationale de Rio de 1992, notamment par la mise en place d'un plan d'action à long terme en vue d'un développement durable et à travers la consultation des tous les acteurs locaux,
- > délibération du 16 juillet 1998, fixant les orientations de la politique communale d'environnement et énumérant les objectifs locaux d'un agenda 21 à partir des principaux axes de travail de la charte d'environnement. Dans sa mise en œuvre, celle-ci propose une charte d'engagement à un comportement éco-citoyen, concrétisé dans le projet d'agenda 21 local.
- > délibération du 12 novembre 1998, proposant les axes et modalités d'organisation de Rencontres Citoyennes sur le développement durable courant 2000,
- > délibération du 17 juin 1999, fixant les principes de la convention passée avec Rhonalpénergie Environnement pour assister la Ville dans la préparation des Rencontres, la réalisation d'un diagnostic de la politique communale sur la base des principes de développement durable et l'accompagnement dans la démarche d'élaboration d'un agenda 21 local, notamment sur un plan méthodologique et organisationnel,
- > enfin, délibération du 9 mars 2000, où la Ville de Meylan décide de répondre à l'appel à projets.

Dans ce contexte et afin d'entrer dans une logique de continuité avec les orientations fixées pour la charte d'environnement mais également pour le projet de Ville, il est apparu opportun de lancer la procédure d'agenda 21 local.

### PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE

**Dans ce cadre, les éléments de la démarche seront :**

- > **l'aide à l'analyse et la formulation de politiques sociales, économiques et environnementales,**
- > **la volonté de s'appuyer sur une démarche de concertation participative et sur une diffusion large auprès des meylanais des recommandations ou actions à mettre en œuvre dans le cadre de l'agenda,**
- > **l'élaboration d'un guide concret et opérationnel d'actions à mettre en œuvre, avec notamment des objectifs d'engagement et des budgets d'intervention,**
- > **la mise en place d'une Commission de Pilotage transversale, chargée du suivi de l'ensemble de la démarche.**

Cette démarche de réalisation de l'agenda 21 local s'organisera en quatre grandes étapes :

1. la réalisation d'un état des lieux mettant en évidence les potentialités du territoire communal tant au niveau des politiques appliquées qu'au niveau des enjeux recensés.
2. l'élaboration et la validation par la Commission de Pilotage d'objectifs de travail, à partir de la synthèse et l'analyse de l'état des lieux,
3. le montage du plan d'actions, constituant la phase rédactionnelle de l'agenda 21 local et donnant lieu à une étape d'engagement,

4. le suivi et l'évaluation de la mise en place de ces actions, avec la création d'un "observatoire de la durabilité" (expérimentation d'indicateurs spécifiques).

#### LE PROJET : UNE DÉMARCHE HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE POUR LA VILLE DE MEYLAN

**Le projet porte sur une évaluation de la Haute Qualité Environnementale (HQE) pour différents types de constructions de la commune.** Cette évaluation portera sur l'utilisation des systèmes d'économie d'eau et d'énergie mis en oeuvre dans des constructions ayant obtenu des labellisations HQE, débouchant à long terme sur une sensibilisation et une information des habitants sur ce type d'économies dans leurs logements.

La problématique sera abordée sous l'angle du coût de l'énergie, de la maîtrise des coûts par les opérateurs, des économies de charges pour les usagers, de la démarche participative liée au suivi et à l'évaluation des consommations,...

Plus généralement, les impacts sociaux (comportements éco-citoyens suscités, type d'information pour les usagers et les autres habitants de la commune), les impacts environnementaux et les impacts économiques seront intégrés aux réflexions, mesurés et évalués.

#### LES PRINCIPAUX OBJECTIFS

**Dans une première phase et à une échelle locale, les objectifs sont :**

- > réduire la facture énergétique et des fluides des usagers,
- > diminuer les rejets nocifs dans l'atmosphère,
- > plus généralement, améliorer la qualité de l'environnement direct de l'utilisateur (confort, économies de charges,...) et l'inciter à un comportement de consommation plus cohérent et, en particulier, plus respectueux des ressources naturelles,

> à une échelle plus large, dépassant le cadre local, induire des effets positifs directs ou indirects, réversibles ou irréversibles sur la qualité de l'air, l'eau et le sol, les flux de matière générés tout au long de la vie des bâtiments dans l'environnement global.

**Dans une seconde phase du projet, les objectifs sont :**

- > de reproduire, à d'autres quartiers de la commune, la méthode de suivi et d'évaluation des consommations (accompagnée d'une diffusion des résultats auprès des usagers et de suivis "personnalisés"),
- > de tester la validité de cette méthode, en vue de l'adapter à une échelle dépassant le cadre communal.

Françoise PONS

> Responsable du secteur environnement

Ville de Meylan

Hôtel de Ville

4 avenue du Vercors

BP 99 - 38240 Meylan Cedex

Tél : 04 76 41 59 00

Fax : 04 76 41 59 45

Web : [www.mairie-meylan.fr](http://www.mairie-meylan.fr)

E-mail : [o.schoentjes@wanadoo](mailto:o.schoentjes@wanadoo)

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE [38]

POUR UN AGENDA 21 INTÉGRÉ AU PROJET DE L'AGGLOMÉRATION  
GRENOBLOISE

## UNE DÉMARCHE DE DIAGNOSTIC ET D'ÉLABORATION D'UN AGENDA 21 SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

La Métro souhaite évaluer les actions intercommunales en matière d'environnement réalisées depuis 1994, dans le cadre de ses compétences (espaces naturels, agriculture, déplacements...), - mais aussi dans les domaines de la qualité de l'air, l'éducation à l'environnement, la maîtrise de l'énergie...).

La démarche d'élaboration d'un Agenda 21 est une occasion de conduire cette évaluation, qui doit permettre à la nouvelle communauté d'agglomération de définir une stratégie en matière de développement durable, pour que les principes et les recommandations de ce dernier soient intégrés dans le projet de l'agglomération.

L'élaboration d'un Agenda 21 intercommunal nécessite d'associer étroitement les communes pour les compétences qu'elles partagent avec la communauté d'agglomération, et de compléter le diagnostic avec elles pour leurs domaines d'interventions propres.

**C'est pourquoi l'axe prioritaire du projet proposé par Grenoble Alpes Métropole se situe dans l'expérimentation de la conduite d'une démarche intercommunale d'élaboration d'un Agenda 21 par la définition d'une méthodologie de conception et de mise en œuvre associant une communauté d'agglomération et 23 communes.**

Il est proposé dans un premier temps, sur une durée de 10 mois, de réaliser un diagnostic interne à la Métro, de ses modes de gestion

des compétences au regard des critères du développement durable.

Après cette première phase viendra un second diagnostic, communautaire, ou chaque commune s'engagera dans la réalisation d'un diagnostic communal, complémentaire de celui réalisé par la Métro.

## UN OUTIL PROPOSÉ DANS LE DOMAINE DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

La Métro propose également de réaliser dans le diagnostic un travail plus approfondi sur la maîtrise de l'énergie. Grenoble Alpes Métropole soutient depuis sa création l'Agence Locale de l'Énergie (ALE), qui est située dans ses locaux, pour ses actions au service des communes.

**Parmi ses objectifs de travail présentés dans le programme d'actions pour l'année 2000, l'agence souhaite mettre en place un observatoire des consommations énergétiques, dont l'outil de réalisation sera une étude de planification énergétique sur l'ensemble de l'agglomération dans les domaines de l'habitat, des activités économiques et des transports.**

Conduite, suivi et évaluation de la démarche inscrite dans le volet environnement de la charte de développement de l'intercommunalité, **la démarche d'élaboration d'un Agenda 21 communautaire doit associer un large spectre de décideurs et d'acteurs de l'agglomération.**

Ainsi, seront impliqués dans le processus d'élaboration des instances et organes internes à la communauté d'agglomération (les différentes commissions de la Métro dont l'environnement, le bureau et le conseil de communauté, le conseil de développement), mais aussi des instances spécifiques à l'Agenda 21 (le comité de pilotage, le groupe technique).

En étant parmi les premiers établissements publics de coopération intercommunale à mettre en œuvre un tel projet d'agenda 21, Grenoble Alpes Métropole s'engage à restituer les acquis de son expérience et à favoriser la transférabilité de sa démarche à d'autres territoires.

serge DARMON

> Directeur général des services

**METRO**

3 rue Malakoff

38031 Grenoble cedex

Tél : 04 76 59 59 32

Fax : 04 76 42 33 43

E-mail : [direction.operationsla-metro.org](mailto:direction.operationsla-metro.org)

# EXTRA-MUROS ROUBAIX, TOURCOING, HEM, WATTRELOS ET LILLE METROPOLE (59)

## GRAND PROJET DE VILLE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

FAVORISER L'EMERGENCE  
DES PRATIQUES ET DES PARTE-  
NARIATS DE TYPE "DEVELOPPE-  
MENT DURABLE", SUSCITER  
L'EMERGENCE DE NOUVELLES  
ACTIVITES EN MAILLANT GRAND  
PROJET DE VILLE ET ECONOMIE  
SOLIDAIRE

*Le Grand Projet de Ville de Lille Métropole (anciennement G.P.U.) s'inscrit dans une pratique intercommunale et partenariale de longue date, et a intégré dès son origine la double problématique du développement et de la solidarité.*

*Le renouvellement urbain a pu s'accompagner d'une nouvelle dynamique économique commerciale, à laquelle le développement des "Nouveaux services" a apporté de plus larges perspectives d'emplois favorisant particulièrement le lien social.*

**Pourtant, nous émettons à ce stade l'hypothèse :**

- > d'une part que le renouvellement urbain peut renforcer son impact en qualifiant son action, dans le sens des principes du développement durable,
- > d'autre part, que les territoires urbains détiennent encore des potentiels non dévoilés en termes de création de revenus, d'activités et d'emplois, à faire émerger en croisant de façon volontariste les aspects économie/environnement/solidarité/gouvernance, et ce de façon à le décliner dans chacune des politiques à conduire.

Par ses pratiques de la transversalité et du maillage entre les différents formes de l'économie, l'économie solidaire démontre quotidiennement sa capacité à appliquer de façon

efficente les principes du développement durable, et offre donc autant de voies de modélisation pour traiter la question de la "durabilité".

C'est pour cette raison qu'Extra-Muros, coopérative de Conseil en capacité de mobiliser des partenariats sur ce champ, a proposé aux acteurs du G.P.V. d'entrer dans la démarche "Appel à projets Agenda 21".

En prolongement de la L.O.A.D.D.T. et alors que la Politique de la Ville aspire aujourd'hui plus que jamais à trouver sa pleine articulation avec les différents volets du développement, il est donc proposé de viser, par l'expérimentation (particulièrement centré sur le développement économique solidaire) et par la conception d'outils ad hoc, la mise en œuvre progressive d'un Grand Projet de Ville à Haute Qualité Environnementale, Economique, Participative et Sociale. La démarche proposée ici s'inscrit dans le droit fil des préoccupations énoncées lors des premières Assises annuelles de la Politique de la Ville que le G.P.V. a initiées en 1999, et permet ainsi de positionner le développement durable non pas comme un sujet "parachuté", mais bien en lien direct avec les options co-débattues localement.

ACCOMPAGNER L'ACTION ET SE  
DOTER D'OUTILS POUR AVANCER  
VERS LA HAUTE QUALITE ENVI-  
RONNEMENTALE, ECONOMIQUE  
PARTICIPATIVE ET SOCIALE

La démarche proposée est globalement axée sur un principe de recherche/action, c'est à dire privilégiant de façon concomitante l'opérationnalité et la capitalisation méthodologique (outils, systèmes d'acteurs).

Elle a donc pour but de contribuer à déployer l'action du G.P.V. dans le sens du développement durable (et en prenant appui sur les potentialités de l'économie sociale et solidaire), mais aussi de proposer les modalités de transferts d'expérience vers l'ensemble du Contrat d'agglomération.

#### **Quatre chantiers sont proposés:**

Trois doivent permettre aux acteurs locaux de se doter d'outils communs de gouvernance pour :

- > favoriser l'émergence d'activités, revenus, emplois nouveaux,
- > disposer dans le champ du développement économique solidaire tout particulièrement, des moyens d'une aide à la décision et d'une évaluation incluant les paramètres de la "durabilité",
- > développer les échanges d'expériences et la capitalisation.

Le dernier chantier vise l'élaboration d'un label, destiné à qualifier la coopération entre acteurs de l'économie solidaire, pouvoirs publics et usagers.

#### **CHANTIER N°1 :**

**réaliser une lecture transversale du G.P.V. pour identifier le contenu d'une Haute Qualité Environnementale, Economique, Participative et Sociale, et pour faire émerger de nouvelles pistes d'activités**

Il s'agira ici de "passer au crible" du Développement Durable en général, et du Développement Economique Solidaire en particulier, les documents fondateurs et les programmations 2000/2006 du Grand Projet de Ville, de façon à étudier en quoi le G.P.V. répond aujourd'hui ou non aux principes de la "durabilité", et d'identifier les potentiels d'activités encore non développés ou juste en émergence.

Cette phase de travail sera réalisée sur la base d'une grille de lecture commune aux différents acteurs qui

- > sera remplie, sur la base du décryptage des textes existants, mais aussi grâce à des entretiens individualisés et/ou des groupes de travail inter-thématiques,
- > permettra d'établir des critères communs pour veiller à l'application de la "durabilité".

#### **CHANTIER N°2 :**

**Organiser une instance consultative pour accompagner collectivement un programme de Développement Economique Solidaire et garantir une action économique à H.Q.E.E.P.S.**

A l'heure où le (futur) Conseil de Développement s'apprête à organiser, au niveau de l'Agglomération, une nouvelle forme de concertation (intégrant notamment la question de l'économie et de l'emploi), il est proposé d'expérimenter, à l'échelle de l'intercommunalité de projet dessinée par le G.P.V.3 et donc plus près du terrain, la mise en place d'une instance consultative de proximité particulièrement dédiée au Développement Economique Solidaire, destinée

- > à participer à l'émergence d'actions concrètes dans le champ de l'économie solidaire,
- > à évaluer en continue, les transformations urbaines liées au développement des pratiques économiques solidaires.

#### **CHANTIER N°3 :**

**Capitaliser et informer, pour favoriser le transfert d'expériences et valoriser l'action du G.P.V. sur le thème "Politique de la Ville, développement durable et Economie Solidaire"**

Afin de donner aux acteurs impliqués dans la démarche Agenda 21 les moyens de nourrir leur action, il est proposé de :

- > créer une base de données Internet, mise en réseau avec le (futur) Centre Ressource Régional du Développement Durable (valorisation des démarches et outils travaillés dans le cadre du G.P.V., actualisation régulière des informations et innovations recueillies auprès d'autres territoires).

- > apporter un soutien aux acteurs du G.P.V. pour croiser les prochaines Assises de la Politique de la Ville, en 2000 avec le thème du développement économique solidaire, en 2001 avec la rencontre des sites lauréats du 2<sup>ème</sup> appel à projets Agenda 21.

#### CHANTIER N° 4 :

### **Conduire une exploration collective pour permettre la mise en place des Conventions d'objectifs partenariales territorialisées**

Après plusieurs années d'intervention des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire sur des activités de terrain relais des politiques publiques, il semble opportun d'envisager la reconnaissance d'une fonction d'Intérêt de service public ou intérêt collectif ou intérêt local :

- > d'une part, pour renforcer la maturité des partenariats territoriaux entre pouvoirs publics et acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire,
- > d'autre part, pour garantir aux usagers un service de qualité "labellisé" (professionnalisation des salariés, ...), dans lequel la concertation trouverait pleinement sa place (collège des usagers dans les Conseils d'administration ou équivalents),
- > enfin, pour proposer aux acteurs associatifs et/ou de l'Economie Solidaire, des modalités d'action mieux stabilisées (financements pluriannuels,...)

Cette reconnaissance pourrait se décliner à travers des Conventions d'objectifs partenariales territorialisées, outils opérationnels de la gouvernance locale destinés à traduire dans les faits les préconisations émises dans la Déclaration d'Engagement de juin 1994. Assises de la Politique de la Ville).

#### Extra Muros

HÉLÈNE COMBE > consultante  
115, avenue Jean-Baptiste Lebas  
59100 Roubaix  
Tél : 03 20 01 00 41/00 46  
Fax : 03 20 01 00 40  
E-mail : extra-muros@nordnet.fr



# ASSOCIATION ARIANES ET DEPARTEMENT ET REGION NORD-PAS-DE-CALAIS [59]

CRÉBUS 21 - LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, L'EXCLUSION ET LA  
CITOYENNETE : OUTILS D'AIDE A LA DECISION POUR UN AGENDA  
21 LOCAL

**La lutte contre la pauvreté et l'exclusion par le surendettement des ménages est au coeur du projet Crésus 21.**

*L'accroissement important du surendettement des ménages (68 535 dossiers de surendettement dans le Nord-Pas-de-Calais au 31 décembre 1998) est générateur d'inégalités tant écologiques que sociales.*

*Le surendettement entraîne une paupérisation de la population se traduisant par un isolement social, un habitat et une santé précaires.*

*De plus, de mauvaises conditions de travail, le stress dû à la peur du chômage et un mauvais mode de vie entraînent une dégradation sur l'état de santé engendrant accidents du travail et maladies professionnelles.*

*Le phénomène du surendettement est également lié à l'insécurité financière des consommateurs entraînés dans des logiques de surconsommation, fragilisant à la fois des budgets familiaux précaires et les relations sociales.*

*Pour rendre possible l'accès à une vie naturelle et saine, par une alimentation et des conditions de vie de qualité, de nouvelles logiques de consommation s'imposent et supposent une sensibilisation par des pratiques sociales privilégiant l'éco-citoyenneté.*

C'est pourquoi les actions de Crésus 21 associent les usagers à la résolution de leurs problèmes, par la mise à disposition de trois pôles : le pôle d'accès aux droits, le pôle de solidarités et le pôle d'éco-citoyenneté.

**Le pôle d'accès aux droits** vise à informer, orienter et accompagner les particuliers dans leurs difficultés familiales, sociales et financières relatives au surendettement.

**Le pôle de solidarités** repose sur une participation active des usagers par l'échange et la recherche de solutions collectives dans un esprit d'entraide et de solidarité.

**Le pôle d'éco-citoyenneté** a pour objet de sensibiliser la population à la recherche de nouveaux modes de consommation et d'initiatives solidaires.

SIMONE-ASTRID SCHARLY  
> Déléguée générale  
**Association Arianes**  
51, rue d'Intermann  
59100 Roubaix  
Tél : 03 20 68 45 50  
Fax : 03 20 68 45 51  
E-mail : arianes@nordnet.fr



# JURY du 2<sup>ème</sup> APPEL

## A PROJETS SUR LES OUTILS ET DEMARCHE EN VUE DE LA REALISA- TION D'AGENDAS 21 LOCAUX

### **Président :**

**DOMINIQUE BUREAU** > directeur de la direction des études économiques et de l'évaluation environnementale (MATE)

**FRANCIS AMPE, GEORGES RIBIERE** > conseillers auprès du délégué (DATAR)

**GÉRARD AANAL** > (Muséum Histoire Naturelle)

**M. AUCOUTURIER** > expert BTP

**DANIELLE BORKOWSKI** > secrétaire générale du SIVOM des cantons d'Avion et Rouvroy

**CATHERINE CHAVELET** > journaliste à Diagonale

**BERNARD DUHEM** > secrétaire adjoint du Plan Urbanisme Construction Architecture (MELT)

**CHRISTIAN ENJOLAAS** > architecte conseil

**ELIANE GIRAULT** > conseillère régionale Rhône-Alpes

**GUY LOINGER** > chercheur

**JACQUES RAVAILLAULT** > délégué de l'ADEME

**ANNIE SIMON** > Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID)



# I. NATURE DU PROJET “OUTILS ET DEMARCHE...”

(ENTOURER LA OU LES RÉPONSES)

1. S'AGIT-IL PLUTÔT :

D'UNE DÉMARCHE GLOBALE INTÉGRATRICE ?	OUI	NON
D'UN PROJET PLUS SECTORIEL RÉPONDANT À L'OBJECTIF PRIORITAIRE ?	OUI	NON
D'UNE ÉTAPE DANS UNE DÉMARCHE DÉJÀ ENGAGÉE ?	OUI	NON
S'INSCRIT IL DANS LE LONG TERME ?	OUI	NON
EST-IL PLUTÔT À ÉCHÉANCE RAPIDE ?	OUI	NON
D'UNE DÉMARCHE DE NATURE MÉTHODOLOGIQUE ?	OUI	NON
DE LA MISE AU POINT D'UN OUTIL ?	OUI	NON
DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UN PROJET ?	OUI	NON
D'UN PROJET OPÉRATIONNEL “TESTANT” UNE APPROCHE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?	OUI	NON
AUTRES		

2. NATURE DU PROJET GLOBAL (INTÉRESSANT LE TERRITOIRE) DANS LEQUEL S'INSCRIT CE PROJET “OUTILS ET DÉMARCHES...” :

	EN PERSPECTIVE	EN COURS D'ÉLABORATION	ACHEVÉ
AGENDA 21			
PROJET D'AGGLOMÉRATION			
CHARTRE DE PARC			
CHARTRE DE PAYS			
CONTRAT DE VILLE			
GRAND PROJET DE VILLE			
TOUTES DÉMARCHES DE TYPE PLANIFICATION SPATIALE (POS, SD, ...)			
CHARTRE POUR L'ENVIRONNEMENT			
DÉMARCHE INTERCOMMUNALE			
AUTRE(S) DÉMARCHE(S) STRATÉGIQUE(S) (LOCALE, RÉGIONALE, NATIONALE, TERRITORIALE, EUROPÉENNE), PRÉCISEZ			

### 3. EN QUOI LE PROJET PROPOSÉ EST-IL EXEMPLAIRE ?

	UN PEU	BEAUCOUP
IL EST SOUTENU ET PORTÉ PAR LE MAIRE ET L'ÉQUIPE MUNICIPALE		
IL EST PÉDAGOGIQUE		
IL A UN EFFET D'ENTRAÎNEMENT SUR LES DÉCISIONS, SUR LE MODE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL		
IL FAIT APPEL À LA PARTICIPATION CONTINUE DES ACTEURS LOCAUX ET DE LA POPULATION <ul style="list-style-type: none"> <li>- DANS SON ÉLABORATION,</li> <li>- DANS SA MISE EN ŒUVRE,</li> <li>- DANS SON SUIVI</li> </ul>		
IL EST PRÉVU D'ÉVALUER LE PROJET COLLECTIVEMENT ET CONTRADICTOIREMENT		
IL EST AMBITIEUX (DÉMARCHE STRATÉGIQUE QUI DÉPASSE LA DÉMARCHE CLASSIQUE, QUI MARQUE UNE RUPTURE OU UNE RÉORIENTATION DU MODE DE DÉVELOPPEMENT)		
IL EST INNOVANT		
IL REPOSE SUR UN DIAGNOSTIC PRÉALABLE APPROFONDI		
IL EST REPRODUCTIBLE		
AUTRES		

### 4. DANS QUELLE MESURE LES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SONT ILS INTÉGRÉS DANS LE PROJET ?

	PAS DU TOUT	SATISFAISANT	REMARQUABLE	SANS OBJET
PARTICIPATION				
SOLIDARITÉ				
ÉQUITÉ				
COOPÉRATION INTERNATIONALE (COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE)				
PARTENARIAT				
INNOVATION				
PRÉCAUTION				
PRÉVENTION				
PÉRENNITÉ				
SUBSIDIARITÉ (TRAITER LES PROBLÈMES AU NIVEAU APPROPRIÉ ET RECONNAÎTRE LA COMPLEXITÉ)				
GESTION ÉCONOME (DES RESSOURCES, DES ESPACES, DES BIENS COLLECTIFS)				
TRANSVERSALITÉ				

COMMENTAIRES :

## 5. LE PROJET VOUS PARAÎT-IL FAISABLE ET QUELLES SONT SES CHANCES DE RÉUSSITE ?

	PAS DU TOUT	UN PEU	SUFFISAMMENT
LES DÉMARCHES, LES OUTILS, LES MÉTHODES VOUS PARAÎSSENT-ILS ADAPTÉS AUX OBJECTIFS DU PROJET ?			
LES MOYENS MIS EN ŒUVRE SONT-ILS SUFFISANTS ?			
AU DELÀ DES SPHÈRES INSTITUTIONNELLES, LES ACTEURS ÉCONOMIQUES SONT-ILS MOBILISÉS ?			
LES PARTENARIATS ACQUIS OU PROJETÉS SONT-ILS SOLIDES ?			
LE PROJET FAIT-IL APPEL AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ ?			
LES DISPOSITIFS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION SONT-ILS ADAPTÉS ?			
LE PROJET D'AGENDA 21 EST-IL SUSCEPTIBLE DE MODIFIER DES PROGRAMMES OU DES CHOIX DE DÉVELOPPEMENT EXISTANTS ?			

Appréciation générale : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

NOTATION PARTIE I :            A    B    C    D    E                            HC

## II. PERTINENCE DU PROJET PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1) PRÉCISER COMMENT, SELON VOUS, LE PROJET INTÈGRE LA PROTECTION ET L'AMÉLIORATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE :

*(soulignez les propositions citées entre parenthèses ou précisez en commentaire)*

par la prise en compte des impacts sur l'environnement (prévention ou lutte contre les nuisances, amélioration, valorisation d'un potentiel environnemental, protection, aménagement équitable du territoire)

par l'expression d'une solidarité écologique locale et planétaire et par l'attention portée à une répartition équitable des richesses écologiques (entre les quartiers, entre les communes, entre les nations)

par la qualité du management environnemental, (verdissement dans les commandes publiques et privées et dans la gestion du patrimoine public, certification ISO 14000, bâtiment HQE, cycle de vie des produits...)

par une gestion économe en ressources et une organisation rationnelle de l'espace (énergie, eau, espaces, matières premières, utilisation de ressources renouvelables, recyclage et valorisation, réhabilitation, préservation du patrimoine naturel et culturel...)

par une recherche de qualité et par la création d'aménités environnementales (qualité du bâti, du paysage, des espaces, qualité urbanistique et architecturale, qualité du service rendu, qualité des produits...)

NOTATION PARTIE II (environnement) :

A

B

C

D

E

HC

## 2) PRÉCISER COMMENT, SELON VOUS, LE PROJET INTÈGRE UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SUSCEPTIBLE DE MODIFIER LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

*(soulignez les propositions citées entre parenthèses ou précisez en commentaire) :*

par la création d'activités, marchandes ou non marchandes, répondant à une demande sociale en particulier locale et d'emplois qualifiants et pérennes ou de filières d'emplois nouvelles

par la création d'une dynamique économique visant à mobiliser les entreprises et les acteurs (locaux, régionaux et internationaux) ainsi que les travailleurs concernés

par la formation aux conditions de production socialement responsables et respectueuses de l'environnement en vue de rechercher un changement des pratiques professionnelles des agents économiques : consommateurs, donneurs d'ordres, partenaires économiques (fournisseurs, filiales, sous traitants et prestataires ...)

par la mise en œuvre d'études, de recherches-développement innovantes (nouvelles technologies, technologies propres, développement et partage des connaissances et des savoir-faire, de l'accessibilité aux progrès techniques au niveau local, national et international)

par le recours à des modes de financement particuliers : épargne locale, financements socialement et écologiquement responsables, réseaux solidaires, troc ...)

par le caractère solidaire du développement économique, notamment en développant avec les pays les plus pauvres des termes d'échanges équitables

NOTATION PARTIE II (économie) :      A      B      C      D      E      HC

### 3) PRÉCISER COMMENT, SELON VOUS, LE PROJET INTÈGRE L'AMÉLIORATION DE LA COHÉSION SOCIALE ET LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS

*(soulignez les propositions citées entre parenthèses ou précisez en commentaire) :*

par une adéquation des services collectifs (déplacements, formation, culture, loisirs, eau, déchets, etc.) qu'ils soient marchands ou non marchands, publics ou privés à la demande sociale (association des usagers, des riverains à la conception, enquêtes, observation des usages locaux, etc.)

en favorisant l'accessibilité (à l'information, aux services collectifs, aux aménagements, à l'espace, à l'activité, par l'adaptation des horaires aux besoins des usagers, etc.) en tenant compte des besoins des différentes catégories de population (dont enfants, jeunes, femmes, populations immigrées, personnes âgées, handicapés, cyclistes, piétons, travailleurs, sans emplois, populations démunies, etc.)

en luttant contre la discrimination sociale et géographique (quartiers en difficultés, espaces défavorisés)

par l'innovation sociale et culturelle favorisant des échanges de qualité culturels, inter-culturels et la mixité sociale

par une incitation au changement :

- des modes de consommation par une consommation plus économe et par un accès facilité aux éco-produits (connaissance, information, traçabilité, ...) ou fabriqués de façon socialement et écologiquement responsable ;
- des modes de gestion en favorisant une gestion économe et de proximité

en visant l'amélioration de la santé publique (conditions de logement et d'habitat, conditions environnementales, conditions de travail, conditions de déplacement ... conditions de vie)

NOTATION PARTIE II (social) : A B C D E HC

#### 4) PRÉCISER COMMENT, SELON VOUS, LE PROJET S'ORGANISE EN TERME DE GOUVERNANCE

*(soulignez les propositions citées entre parenthèses ou précisez en commentaire) :*

par une approche intégrée et transversale (articulation entre les thématiques, croisement des logiques et des pratiques sectorielles - institutionnelles, associatives et professionnelles, partenariats public-privé)

par les moyens mis en place pour associer les habitants, les producteurs, les usagers, les utilisateurs, ... les acteurs du développement (formation, moyens financiers, études, lieux de concertation et de négociation, utilisation de méthodes et de technologies adaptées, etc) à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi du projet aux différentes échelles

par l'organisation systématique d'un débat public et contradictoire sur les différents projets

par la mise en relation des échelles de territoire : du local au planétaire (intercommunalité, quartier/ville, ville-campagne, mise en réseaux, coopérations)

par la prise en compte des échelles temps (intergénérationnelles, temps d'appropriation des projets, adaptation aux rythmes des partenaires, phasage des projets et planification)

par le développement de procédures d'évaluation continue, contradictoires et collectives (comité de pilotage, structure visible et responsable porteur du projet, organisation de débats publics, restitution des débats, critères de recevabilité, référentiel de développement durable, procédures de certification et de labellisation, audit, tableaux de bord de suivi et observatoires)

par la mise en place d'une maîtrise d'œuvre et d'ouvrage (municipale ou intercommunale) bien identifiée, reconnue et assumée par les élus, en relation avec tous les services de l'Etat

NOTATION PARTIE II (gouvernance) : A B C D E HC

**5) PRÉCISER COMMENT, SELON VOUS, LE PRINCIPE D'INTÉGRATION EST MIS EN PLACE :**

**PAR DES ACTIONS COUVRANT SIMULTANÉMENT LES DOMAINES ENVIRONNEMENT ET SOCIAL :**

par quelles actions :

NOTATION PARTIE II (environnement/social) :

A B C D E HC

**PAR DES ACTIONS COUVRANT SIMULTANÉMENT LES DOMAINES ENVIRONNEMENT ET ÉCONOMIE :**

par quelles actions :

NOTATION PARTIE II (environnement/économie) :

A B C D E HC

**PAR DES ACTIONS COUVRANT SIMULTANÉMENT LES DOMAINES SOCIAL ET ÉCONOMIE :**

par quelles actions :

NOTATION PARTIE II (social/économie) :

A B C D E HC

**NOTATION GÉNÉRALE PARTIE II :** A B C D E HC

# III . SYNTHÈSE

**1** - quelle est l'adéquation du projet aux objectifs de l'appel à projets ?

.....  
.....  
.....  
.....

**2** - quels sont les points forts du projet ?

.....  
.....  
.....  
.....

**3** - quels sont les points faibles du projet ?

.....  
.....  
.....  
.....

**4** - transférabilité du projet : l'exemplarité, la clarté et la qualité de la méthode, la reproductibilité, la viabilité du projet

.....  
.....  
.....  
.....

vos avis sur la présentation du projet :

.....  
.....  
.....  
.....

**NOTATION GÉNÉRALE DE SYNTHÈSE :**            **A    B    C    D    E            HC**

observations générales .....

.....  
.....  
.....  
.....

# LISTE DES PROJETS CANDIDATS AU DEUXIEME APPEL A PROJETS SUR LES OUT

n°	porteur de projet	commune centre ou postale	région	dépt
1	association maison de pays en bresse	Saint Etienne du Bois, Revermont	RHAL	1
2	comité d'expansion économique du mortainais	Pays de Mortainais	BNOR	50
3	RATP	Asnières-sur-Seine, Colombes, Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne	IDF	92
4	verdun	Verdun	LOR	55
5	st mandrier-sur-mer	St Mandrier-sur-Mer	PACA	83
6	direction de la voirie de paris et des déplacements	Paris	IDF	75
7	commune de saint martin de crau	Saint Martin de Crau	PACA	13
8	association de pays de peiresc	Beauvezer	PACA	4
9	syndicat mixte du pays de Loire val d'Aubois	Pays de Loire Val d'Aubois	CEN	18
10	commune de bauduen	Bauduen	PACA	83
11	AVION	Avion	NPC	62

titre du projet	résumé
1) transfert d'une carronnière 2) création maison de la Nature - parc forestier	Préservation et promotion du patrimoine local (transfert d'un bâtiment, création d'une maison de la nature).
les forces d'un territoire au service des projets	Projet de développement local autour du pays du Mortainais.
Boucle des Hauts-de-Seine, desserte des zones d'activités, desserte interne à la Boucle, liaison directe entre la boucle et Roissy-Charles-de-Gaulle	Mise en œuvre de desserte de ZA du secteur Nord et plate-forme aéroportuaire de Roissy.
Elaboration d'un agenda 21 - aménagement de la Citadelle Haute	Restauration de la citadelle en développant 3 fonctions patrimoine culturel, espace d'activités, espace détente.
Charte pour l'environnement	Mise en oeuvre d'une politique d'environnement "charte d'environnement" par des outils, des démarches adaptés à la situation locale d'une commune touristique ayant un fort potentiel environnemental.
Amélioration du transport de FRET dans le quartier du Sentier à Paris	Amélioration des transports de fret en trois phrases : diagnostic, expérimentation et évaluation.
Le projet d'Eco-tourisme et les conventions d'objectifs	Projet de territoire visant à renforcer l'attractivité touristique par la valorisation du patrimoine naturel, agricole, architectural et culturel.
Développement durable autour de l'implantation de pôles de formations interdisciplinaires	Etudier la faisabilité de l'implantation et l'animation de pôle de formation articulé autour du potentiel des vallées : espace naturel, espace bâti. M+G12ener une réflexion globale autour des problématiques du milieu rural à forte valeur ajoutée touristique.
Valorisation économique du patrimoine industriel du Val d'Aubois	Projet de tourisme culturel qui se situe dans la lignée d'une recherche de partenariats publics et qui prévoit d'engendrer des effets sur le développement local et l'environnement.
Filière bois-énergie, production de plaquette, réseau de chauffage urbain	Etude de faisabilité d'une filière de valorisation de produits ligneux forestiers, à des fins énergétiques et écologiques, dans une zone sensible de montagne du Haut Var.
Convention de rue du centre ville d'Avion	Mise en place d'une convention de rue correspondant à l'axe principal et visant au renforcement de la fonction résidentielle, symbolique et économique du centre ville.

n°	porteur de projet	commune centre ou postale	région	dépt
12	communauté de communes du pays de massiac	Communauté de communes du Pays de Massiac	AUV	15
13	FRAPNA	Saint Etienne	RHAL	42
14	syndicat mixte du pays de vierzon	Vierzon	CEN	18
15	communauté d'agglomération de pau	Communauté d'agglomération de Pau	AQUI	64
16	communauté de communes des coteaux de la haute seille	Communauté de communes des coteaux de la haute Seille	FCOM	39
17	APIEU BESANÇON	Besançon	FCOM	25
18	prés communauté de communes entre deux mers	La Réole	AQUI	33
19	ville de montluçon	Montluçon	AUV	3
20	mairie de romans	Romans	RHAL	26
21	communauté urbaine de bordeaux	Bordeaux	AQUI	33

titre du projet	résumé	
Opération Palhàs, projet de territoire	Mission d'appui technique pour le projet de territoire (agricole, touristique et culturel) reposant sur la revitalisation de produits fruitiers anciens avec restauration de terrasses les Palhàs.	
Ecopole du Forez	Programme de restauration, de mise en valeur et de valorisation pédagogique de la Loire.	
Mise en réseau intranet-internet des collectivités, partenaires et société civile du Pays de Vierzon	Projet de NTIC qui s'inscrit dans le programme d'actions du pays et vise la mise en place d'un site intranet et internet pour développer l'image du pays autour de cet outil.	
Tableau de bord communautaire et agenda 21 local	Méthode de management par objectif et indicateurs associés s'appuyant sur un tableau de bord développement durable et sur un système dynamique de collecte, de traitement et de partage de l'information.	
Plan de Gestion du site classé de Baume les Messieurs	Le plan de gestion est l'une des procédures dont la mise en œuvre permettra la réhabilitation du patrimoine naturel. Les enjeux transversaux sont le paysage, l'ensemble bâti, l'architecture et le tourisme avec en outre des emplois verts.	
Une offre de promenades urbaines aux Bisontins	Projet de NTIC qui s'inscrit dans le programme d'actions du pays et vise la mise en place d'un site intranet et internet pour développer l'image du pays autour de cet outil.	
Pour un développement éco-touristique durable, mobilisation autour de la protection des paysages	Projet d'agenda 21 (protection du patrimoine naturel, agriculture, viticulture raisonnées et à terme tourisme).	
L'eau, un développement durable du territoire Montluçon-Vallée du Cher	Accompagnement, suivi, évaluation des politiques de l'eau en cours pour passer au développement durable.	
Mobasto	Etude et mise en œuvre d'un PDU volontaire s'intégrant dans la démarche d'agenda 21 en cours et s'appuyant sur des échanges avec 2 villes européennes.	
Structure d'expertise externe pour un développement durable de l'agglomération	Mise en place d'une structure d'expertise externe destinée à faciliter la prise de décisions des élus sur les grands projets au regard des principes du développement durable.	

n°	porteur de projet	commune centre ou postale	région	dépt
22	syndicat intercommunal à vocation spécialisée du contrat de ville de L'agglomération chalonnaise	Chalon sur Saône	BOUR	71
23	COVALFOR	Le Mayet de Montagne - Communauté de communes Montagne Bourbonnaise	AUV	3
24	communauté de communes de L'agglomération mulhousienne	Mulhouse	ALS	68
25	SYDOM du jura	Lons le Saunier	FCOM	
26	ASSOCIATION CAUX LITTORAL	Le Havre	HNOR	
27	communauté de communes La Roche aux Fées	Essé	BRE	35
28	communauté d'agglomération grand-rodéz	Rodez	MIPYR	12
29	conseil général tarn-et-garonne	Montauban	MIPYR	82
30	comité de bassin d'emploi du nord-est toulousain	Saint Jean	MIPYR	31
31	district d'aménagement du val de Drôme	Crest	RHAL	26

titre du projet	résumé	
Agenda 21 local : nouvelle gouvernance et projet intégré d'écologie urbaine et d'environnement	Développer une trame verte, fédérant des espaces publics urbains, les zones de friches périurbaines et l'espace rural.	
Développement durable de la forêt et de sa filière dans les Monts de la Madeleine	Coordination générale du projet de territoire et de sa mise en oeuvre pour la réalisation des objectifs du programme : animation, formation, assistance technique auprès des acteurs de la filière bois (diagnostic, gestion durable de la forêt).	
Pour la réalisation d'un Agenda 21 avec un volet économique conséquent	Adoption d'un agenda 21 local pluridisciplinaire, mise en place d'une consultation permettant l'émergence de nouvelles propositions avec un volet économique important.	
Plan d'amélioration de la qualité	Démarche qualité en matière de déchets (management interne, code de bonne conduite...) en faveur de la collecte sélective, du tri, et du recyclage.	
Projet global d'aménagement du littoral du Havre à Etretat	L'association propose, accompagne et promeut tout projet lié à la valorisation touristique et économique du littoral dans le respect de l'environnement et en fédérant les acteurs concernés.	
Expérimentation de transport en milieu rural	Expérimentation d'un service de transport à la demande sur le territoire de la communauté de communes pour permettre aux habitants non desservis par les lignes régulières de relier les pôles urbains voisins.	
Une démarche de développement durable au cœur de la dynamique projet d'agglomération	Démarche sociale, économique et environnementale accompagnant le projet d'agglomération et la révision du Schéma directeur.	
Centre de ressources - carrefour d'expériences sur le développement durable	Création d'un centre de ressources permettant l'acquisition d'une culture développement durable, en vue de valoriser les potentiels économiques locaux.	
Un outil supplémentaire pour la création d'entreprise dans le Nord-Est Toulousain	Création d'un site internet au service de son territoire.	
Agenda 21 et espace d'activités intercommunal à HQE du DAVD	Création d'une ZA multisite intercommunale sur la friche SNCF du TGV intégrée dans le projet d'agenda 21 du district articulé avec la charte de pays.	

n°	porteur de projet	commune centre ou postale	région	dépt
32	conseil général de la hte saône	Vesoul	FCOM	70
33	communauté urbaine de strasbourg	Strasbourg	ALS	67
34	ville de Lille	Lille	NPC	59
35	montreuil	Montreuil	IDF	93
36	châteauroux	Châteauroux	CEN	36
37	syndicat mixte du bordelais	Anse	RHAL	69
38	district urbain de saumur	Saumur	PLOI	49
39	communauté de communes du bocage vitréen	Vitré	BRE	35
40	syndicat mixte de préfiguration du PNR de la narbonnaise en méditerranée	Syndicat mixte de Préfiguration du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée	LANG	11
41	Agence régionale pour l'environnement midi-pyrénées	Toulouse	MPYR	31

titre du projet	résumé	
Agenda 21 haute Saône	Etablir un schéma d'aménagement cohérent avec les engagements de Rio, visant à renforcer les solidarités entre urbain et rural.	
Pour un agenda 21	Volet développement durable du deuxième projet d'agglomération et de la révision du schéma directeur, 8 chantiers innovants et expérimentaux sont lancés : économie sociale, HQE, marchandises en ville, NTIC et démocratie locale, train-tram...	
Agenda 21 Lillois	Mise en oeuvre d'un plan d'actions issu du Plan local d'environnement et avancement vers un agenda 21.	
Micro-économie de l'environnement	Expérimentation sur un quartier s'intégrant dans un projet de nouvelle gouvernance et d'éco développement.	
La citoyenneté au cœur du développement durable	Dans le cadre de la définition et de la mise en place de l'université du citoyen, le projet vise un travail d'accompagnement, la mise en place de formation et une réflexion sur l'évaluation.	
Le Comité de gouvernance	Création d'un outils de débat démocratique et de partenariat avec la société civile pour faire prendre en compte le développement durable pour l'ensemble des acteurs.	
Agenda 21 projet d'agglomération	Projet de territoire impliquant les acteurs locaux dans la définition des objectifs politiques.	
Démarche mise en œuvre pour permettre l'élaboration de la charte de Pays de Vitré	Elaboration d'une charte de territoire intégrant les dimensions économique, sociale et environnementale en associant au maximum la population et les acteurs concernés par la mise en place de 11 groupes de travail.	
Contribution au développement durable et à éco-citoyenneté dans le cadre du Projet de PNR de la narbonnaise en Méditerranée	Le projet de charte prévoit la valorisation du patrimoine et le développement durable. Trois axes prioritaires : tourisme durable ; éco-citoyenneté et éducation à l'environnement ; développement local et emploi.	
Réseau des villes durables Midi-Pyrénées	Nouvelle étape du réseau des villes durables : en vue de préparation d'un programme stratégique pour les villes qui le souhaitent. Présentation des principaux axes de ce futur programme.	

n°	porteur de projet	commune centre ou postale	région	dépt
42	syndicat intercommunal d'aménagement et de conservation de la vallée du galeizon	Vallée de Galeizon	LANG	30
43	ville de nancy	Nancy	LOR	54
44	syndicat mixte de gâtine	Pays de Gâtine	PCHA	79
45	pays touristique de dinan	Quévert	BRE	22
46	ASSOCIATION ARIANES	Département et Régions Nord-Pas-de-Calais	NPC	59
47	agence locale de l'énergie de l'agglomération Lyonnaise	Grand Lyon	RHAL	69
48	association pour le développement économique de la haute durance (ADECOMD)	Briançon	PACA	5
49	centre permanent d'initiatives pour l'environnement du conflent	Conflent	LANG	66
50	district rural de montrevel en bresse	Montrevel en Bresse	RHAL	1
51	district de vienne	District de Vienne	RHAL	38
52	REAS 48 Lozère	Canton de St Germain de Calberte	LANG	48

titre du projet	résumé
La Vallée du Galeizon	L'objectif est le maintien et le développement de la vie des communes, une meilleure gestion des espaces et la valorisation des ressources. La réalisation A21 vise à consolider le travail d'animation entrepris.
Des jardins imaginaires... aux jardins solidaires des jardins à cultiver, des cultures à jardiner	Création de jardins familiaux liés à un parc public dans un objectif de renouvellement urbain.
Démarche de programmation participative en vue de l'élaboration du projet de territoire Gâtine 2000-2001	Diagnostic partagé associant les acteurs sociaux et économiques, en vue de favoriser l'émergence de projets et la mise en place d'outils transversaux.
Développement touristique du Pays de Dinan	Développement d'une politique de mise en valeur touristique à partir du patrimoine bâti et naturel débouchant sur un projet de développement touristique durable.
CRESUS 21	Lutte contre la pauvreté et l'exclusion par la mise à disposition de 3 pôles : accès aux droits, solidarité et éco-citoyenneté.
Inventaire, actions et implication des citoyens pour réduire les émissions de gaz à effet de serre au plan local : un outil en vue de réaliser des agendas 21 locaux ; application au Grand Lyon	Réalisation d'un inventaire de l'ensemble des émissions de Gaz à effet de serre sur le Grand Lyon et présentation d'une méthodologie reproductible.
Projet d'animation d'une maison des saisonniers et des pluriactifs de la montagne	Recherche-action s'appuyant sur la maison des saisonniers et des pluriactifs (créée à titre expérimental), visant à intégrer ces populations dans le tissu socio-économique par l'information et la formation.
Mise en place d'un conseil local permanent d'initiatives pour un développement durable	Mettre en place un lieu de discussion, d'information et de sensibilisation relayé par la presse locale et destiné à mettre en avant le concept de développement durable.
Projet de gestion et valorisation de l'espace rural	Projet visant à favoriser une agriculture diversifiée et fiable, respectueuse de l'environnement, favorisant les relations avec les urbains.
Les échanges d'informations et de formations liées à l'environnement vers tous les acteurs de territoire, comme atouts d'une démarche de développement durable	Construire une politique de la ville sur des partenariats avec l'ensemble des acteurs.
Projet d'étude-action socio-économique "filiale bois" de développement local durable dans les basses Cévennes	Etude des possibilités de développement durable à travers la filière bois.

n°	porteur de projet	commune centre ou postale	région	dépt
53	PNR du Pilat	Syndicat mixte de communes du Parc du Pilat	RHAL	42
54	Association du pays bassin de l'Agly	Maury	LANG	66
55	communauté d'agglomération du pays de Lorient	Lorient	BRE	56
56	communauté de communes Marie Galante	Marie Galante	GUA	971
57	PNR Périgord-Limousin	Abjat sur Bandiat	AQUI	24
58	ville de Villers Cotterets	Villers Cotterets	PIC	2
59	ville d'Autun	Ville d'Autun	BOUR	71
60	ville de Meylan	Meylan	RHAL	38
61	Assoc Graine Aquitaine	Belin Beliet	AQUI	33
62	PNR Lubéron	Apt	PACA	84

titre du projet	résumé	
Comment le thème de l'énergie peut être fédérateur de l'ensemble des acteurs oeuvrant pour le développement économique du territoire rural proche des villes ?	Il s'agit d'une démarche partenariale structurée autour du thème de l'énergie et visant la préfiguration d'une véritable gouvernance locale, avec l'ensemble des partenaires.	
Programme de valorisation sociétale de l'industrie extractive à l'échelle du Pays du Bassin de l'Agly	Evaluation de l'intégration de l'industrie des carrières au contexte local, engagement et mise en œuvre d'une démarche participative et concertée.	
Pour un pôle de compétence développement durable au pays de Lorient	Développement d'une démarche prospective avec un panel de partenaires institutionnels, socio-économiques et associatifs. Création centre ressources et organisation d'un forum du développement durable.	
Plan de développement durable de Marie Galante	Mise en place de la mission d'appui à la mise en œuvre d'un plan de développement durable, en vue de réorganiser un territoire insulaire.	
Pour un nouveau service public s'inscrivant dans une perspective de développement durable	Recherche de solutions permettant d'assurer un meilleur service public aux habitants des zones rurales isolées, au travers notamment de prestations plus polyvalentes et décentralisées.	
Introduction d'un système de management environnemental dans la ville de Villers Cotterets	Mise en place d'un système de management environnemental, intégrateur dans l'ensemble des demandes politiques sociales, économiques et environnementales de la commune.	
Rédaction d'un agenda 21 avec la création d'ateliers citoyens	Elaboration d'un agenda 21 avec des ateliers citoyens et des commissions transversales "prospective" et "équité", issues des ateliers.	
Démarche pour un agenda 21 local meyllanais et un projet d'évaluation sur l'habitat HQE	Démarche HQE menée sur la commune devant servir de dynamique pour les phases de sensibilisation de la population et de concertation participative de la démarche d'agenda 21 menée simultanément.	
Projets pédagogiques sur le cycle de la matière. Le geste de l'enfant	Créer un dispositif spécifique de sensibilisation et d'éducation qui vise à impulser et à accompagner de nouveaux projets d'éducation à l'environnement sur le thèmes des déchets ménagers.	
L'homme au cœur du Lubéron	Le Parc souhaite approfondir la démarche environnementale sous un angle économique et social en articulant les activités entre les associations, les milieux professionnels et les collectivités.	

n°	porteur de projet	commune centre ou postale	région	dépt
63	bio-littoral développement (association)	Grande-Synthe	NPC	59
64	sens	Sens	BOUR	89
65	aix-en-provence	Aix-en-Provence	PACA	13
66	association de pays (Arles, Alpilles, Crau, Camargue, Comtat, val de Durance)	Arles	PACA	13
67	district de L'Alta Rocca	Pôle touristique Sud Corse	COR	
68	ville d'angers	Angers	PLOI	49
69	alsace qualité environnement	Communauté urbaine de Strasbourg	AIS	67
70	sivom de la hte gironde	SIVOM Haute Gironde	AQUI	33
71	ville de vierzon	Ville de Vierzon	CEN	18
72	mantes la jolie	Mantes la Jolie	IDF	78

titre du projet	résumé
Bio littoral développement, un projet intégré de développement économique solidaire : capitalisation, procédure qualité, charte partenariale	Capitalisation de l'expérience de "développement d'activités économiques" dans le cadre d'une plate forme territoriale de production de produits biologiques et suivi de l'évaluation des travaux.
Préparer le 21 <sup>e</sup> siècle à Sens	Préparation à l'élaboration d'un agenda 21 : sensibilisation de la population, diagnostic partagé.
Partenariat et gouvernance pour un développement local durable favorable à l'agriculture périurbaine	Formaliser la démarche de concertation amorcée avec les agriculteurs et les associations lors de l'élaboration de la charte pour l'environnement.
Une démarche de projet global de développement durable d'un territoire en émergence. Méthode de gouvernance de projet	Approfondissement du développement durable par rapport à la démarche pays antérieur sur l'interface environnement économie (industrie - agriculteur).
Pôle touristique Sud Corse	A partir de la création d'un pôle touristique, poursuivre une stratégie de développement territorial ayant pour levier l'économie touristique.
Angers - ville durable	Mise en place d'un agenda 21 local dans le cadre de l'élaboration d'un projet de pays en privilégiant l'entrée communication pour la mobilisation de la population et des acteurs du territoire.
Outils d'aide à la décision et à l'évaluation des projets de construction publique - Application au logement social dans la CU Strasbourg	Développent d'outils d'évaluation des projets de construction de logements sociaux, afin de permettre une meilleure lisibilité des besoins et des coûts nécessaires à la prise de décision.
Agenda 21 local de la Haute Gironde, la mobilisation de la population dans l'élaboration de la charte de pays pour une nouvelle gouvernance	Mise en place d'un agenda 21 local dans le cadre de l'élaboration d'un projet de pays en privilégiant l'entrée communication pour la mobilisation de la population et des acteurs du territoire.
Projet urbain Henri Sellier-Colombier	Requalification de 2 quartiers, réhabilitation de logements, aménagement d'équipements, d'espaces publics et mise en oeuvre d'actions d'accompagnement social.
Mantes-la-Jolie "ville porte" : stratégie pour revaloriser l'identité du Mantois par des actions ouvertes sur l'environnement rural. Les séjours découvertes, projet catalyseur de cette démarche	Participation des parents de familles de banlieues à l'organisation de vacances pour leurs enfants.

n°	porteur de projet	commune centre ou postale	région	dépt
73	LES ECO MAIRES	Paris, Nancy, Lorient, District du Liancourtois	IdF, Lo, B, Pi	75, 54, 56, 60
74	syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du mont ventoux	Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont Ventoux	PACA	84
75	SIVOM entre vène et mosson	SIVOM Entre Vène et Mosson	LANG	34
76	association pour la promotion et la préfiguration de la cité de la terre	Bobigny, Drancy, Romainville, Noisy-le-Sec, Aubervilliers, Pantin, Bondy	IDF	75
77	syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe toulouse-Lyon	Toulouse	MPYR	
78	ville d'echirolles	Echirolles	RHAL	38
79	CORAIL	Communauté urbaine de Lyon	RHAL	69
80	centre scientifique et technique du bâtiment CSTB	Grande Synthe	NPC	59
81	entraigues sur la sorgue	Entraigues sur la Sorgue	PACA	84
82	réseau français des villes santé oms	Ville d'Angers	PLOI	49

titre du projet	résumé	
Faire émerger une comptabilité environnementale pour soutenir les élus dans leur démarche développement durable	Développement d'un outil d'analyse micro économique sur les politiques environnementales sur 4 thèmes (eau, déchets, espaces verts et voirie) traités chacun par une ville (Lorient, District Liancourtois, Paris, Nancy). Transfert des outils avec l'Italie.	
Démarche de labellisation pour un développement durable	Etude visant à créer une démarche de labellisation de produits.	
Projet de territoire Vène et Mosson	Appui au lancement du projet de territoire dans les domaines de développement économique, du projet social, du respect et de la valorisation de l'environnement, participation des citoyens.	
Un laboratoire du développement durable associé à un service d'expertise et d'appui méthodologique à la réalisation d'agendas 21 locaux au sein de la Cité de la Terre à Bobigny	Le projet vise à se servir d'un équipement pour valoriser la restructuration urbaine du versant Nord de l'agglomération parisienne et de développer la dimension "éco-citoyenne" et "éco-industrielle" d'une zone d'activités attenantes.	
Mise en place d'un itinéraire durable sur la route nationale 88	Améliorer la liaison (RN 88) pour qu'elle soit traitée comme un cas exemplaire de l'application des principes du développement durable (cahier des charges, mise en place d'un observatoire).	
Agenda 21 d'Echiroilles. Vers la mise en place d'une politique durable pour la ville	Mise au point de recommandations pour l'élaboration d'agenda 21 à partir de l'analyse d'expériences.	
MELODI - Méthodologie du développement local durable à l'International	Conduire une recherche-action pour identifier et valoriser les conditions de réussite d'un projet de développement local durable à l'international.	
Synthèse prospective, apports de la démarche et articulation avec les politiques urbaines des agendas 21 locaux - application à Grande Synthe	Mise au point de recommandations pour l'élaboration d'agenda 21 à partir de l'analyse d'expériences.	
Réhabilitation d'une friche industrielle : développement durable et bonne gouvernance dans la création du nouveau quartier du Moulin des Toiles	Projet fondé sur la mixité des fonctions doit assurer la continuité des déplacements; intégration dans un projet global d'aménagement urbain (Charte).	
Un outils d'aide à la décision les ateliers de scénarios au service des agendas 21 locaux	Engagement de la ville du réseau Villes Santé, dans une démarche d'Agendas 21 locaux. Centre de référence désigné par l'OMS : rencontres internationales et régionales sur ce thème.	

n°	porteur de projet	commune centre ou postale	région	dépt
83	rôle régional des métiers d'art de Poitou-Charentes	Niort	PCHA	79
84	volubilis, réseau européen pour l'environnement	Territoire d'Avignon	PACA	84
85	ADDECI-Association pour le développement de la Vallée du Giffre	11 communes, Vallée du Giffre	RHAL	74
86	IDEAL Pays Lunévillois	Lunéville	LOR	54
87	communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole	Grenoble	RHAL	38
88	Hyères	Hyères	PACA	83
89	extra-muros	Lille Métropole	NPC	59
90	Arles	Arles	PACA	13
91	Association des maisons de bornage de la forêt de Fontainebleau	Fontainebleau	IDF	77
92	CG Savoie	Grand lac du Bourget	RHAL	73

titre du projet	résumé	
Métiers d'art et développement durable	Développer des métiers d'art et favoriser leur promotion.	
Proposition méthodologique d'une démarche participative pour l'évaluation des politiques, plans et programmes d'aménagement du territoire et la prise de décisions concertées	Animation d'un débat public, mise en place d'un atelier développement durable permettant l'évaluation environnementale, sociale et économique des politiques.	
Un agenda 21 local pour la vallée du Giffre, repenser le développement rural en zone périurbaine de montagne	Dans le cadre de la DTA, poursuite de la démarche de développement d'activités économiques et de gestion économe des ressources selon 4 axes : occupation de l'espace-urbanisation, agriculture, déplacements et centre de ressources.	
Un territoire avance	Trouver les modes d'organisation et de participation des différents acteurs du développement local afin de mieux garantir la mobilisation et l'efficacité au niveau du Pays.	
Pour un agenda 21 intégré au projet de l'agglomération grenobloise	Elaboration d'une stratégie conformément à la LOADDT : élaboration d'un diagnostic et d'un agenda 21 communautaire en deux phases, diagnostic interne à la Metro, diagnostic communautaire.	
Projet participatif pour l'amélioration de la gestion des déchets en centre ville	Projet participatif qui par l'instauration d'une communication active avec les producteurs de déchets vise à faire évoluer leurs comportements.	
Favoriser des pratiques et des partenariats de type développement durable, susciter l'émergence de nouvelles activités... en maillant G.P.V. et économie solidaire	Se doter d'outils pour avancer vers une démarche HQE, économique, participative et sociale.	
Marais du Vigueirat	Projet de développement local durable sur un espace protégé G100: protection, aménagement et ouverture à l'activité touristique en associant la population local et en participant à la réinsertion des populations défavorisées.	
Elaboration d'une charte de développement durable pour le territoire des franges de la forêt de Fontainebleau	Etablir une charte de développement durable permettant aux acteurs volontaires de participer à la définition et à la réalisation d'actions de protection et de mise en valeur des potentiels locaux.	
Le défi humain, clé de réussite du projet Grand lac	Association de tous les acteurs de la vie économique et sociale à l'élaboration et à la mise en oeuvre du projet Grand Lac.	

n°	porteur de projet	commune centre ou postale	région	dépt
93	ville des abymes	Les Abymes	GUAD	971
94	ville de basse terre	Basse Terre	GUAD	971
95	ville de La Roche sur Yon	La Roche sur Yon	PLOI	85
96	association pour le développement de l'Alsace du Nord & association pour l'étude de la charte intercommu- nale de Brumath	Wissembourg & Kriegsheim	ALS	67
97	commune de La Possession	Commune de La Possession	REU	974
98	syndicat de communes du pays de bitche	Bitche	LOR	57
99	VIERZON et association CAITT Z3T	Vierzon	CEN	18
100	SAN de Sénart	SAN de Sénart	IDF	77

titre du projet	résumé	
Centre de ressources des Abymes	Création de réseaux solidaires au travers d'un centre de ressources et valorisation environnementale et touristique d'un site classé RAMSAR.	
Agenda 21 de Basse Terre un mécanisme d'impulsion	Programmation de 21 actions opérationnelles visant à favoriser les développement économique en préservant l'environnement.	
7 projets : Maison du monde et des citoyens / aménagement du secteur de la gare/ aménagement des grands axes de circulations et entrées de ville/ cimetière paysager / embranchements ferroviaires des ajoncs constitution d'un agenda 21 local	Elaboration d'un agenda 21 qui privilégierait 5 axes de développement : coopération décentralisée, écologie urbaine et transport, eau et paysage, agriculture périurbaine et intermodalité.	
Projet de valorisation économique du verger traditionnel d'Alsace du Nord	Développement des filières de valorisation des vergers traditionnels, de qualité et de nature à contribuer au développement socio-économique du territoire.	
Maison écologique	Projet de maison HQE (haute qualité environnementale) visant à tester en grandeur nature les techniques écologiques (solaire/climatisation naturelle/eau recyclée...). Modèle pour les habitants, les entreprises et, à terme, export de savoir faire.	
Rénovation du réseau intercommunal de télédistribution du pays de Bitche	Rénovation technique et création de services dont la télévision interactive. Remontées d'informations diffusables au bénéfice des associations et des acteurs du "micro-local".	
VIE (Vierzon, industrie/insertion, économie/environnement)	A partir de 3 pôles industriels, engager, sur l'entrée formation, une synergie entre développement économique, équité sociale, environnement, innovation et Recherche & Développement.	
Vers l'agenda 21 de Sénart : une adaptation indispensable progressive et pragmatique de l'outil charte d'environnement à la problématique du développement durable	Construire un agenda 21 en procédant par étapes : approfondissement de la charte pour l'environnement dans le domaine de l'agriculture, dans le domaine des parcs d'activités et élaboration des bases de l'agenda 21.	

n°	porteur de projet	commune centre ou postale	région	dépt
101	association dessine moi un oiseau conservatoire rural		LANG	66
102/1	martigues	Ville de Martigues	PACA	13
102/2	martigues	Ville de Martigues	PACA	13
103	communauté de communes agir ensemble	Communauté de communes Agir ensemble	FCOM	70
104	Le pôle d'économie du patrimoine de vierzon	Ville de Vierzon	CEN	18

titre du projet	résumé	
Observatoire communal de la santé de la ville de Martigues. Une mise en réseau d'informations en faveur d'une prévention des atteintes à la santé d'origine environnementale et d'une réduction des nuisances à l'échelle locale	Mise en place d'un tableau de bord Santé/Environnement et sensibilisation du milieu ouvrier.	
Service environnement de la ville de Martigues relais d'information et prévention des risques et nuisances	Mise en place d'un relais d'information et force de prévention en matière de risques et de nuisances en favorisant la participation et la concertation du public.	
Marché de pays couvert et nocturne	Valorisation des productions artisanales et agricoles locales.	
Pôle d'économie du patrimoine	Mise en oeuvre d'une structure fédératrice capable de répartir les efforts entre des différents acteurs compétents, de déployer des modes de gestion différenciés et équilibrés.	

# notes

# Notes

# Notes